

SOMMAIRE

PRÉSIDENTE DE M. PHILIPPE SÉGUIN

1. **Hommage à la mémoire des moines trappistes assassinés en Algérie** (p. 3).

2. **Questions au Gouvernement** (p. 3).

POLITIQUE ÉCONOMIQUE (p.)

Mme Janine Jambu, M. Alain Lamassoure, ministre délégué au budget, porte-parole du Gouvernement.

ASSASSINAT DES MOINES TRAPPISTES EN ALGÉRIE (p.)

MM. Yves Van Haecke, Hervé de Charette, ministre des affaires étrangères.

TAXE SUR LES COTISATIONS DES ENTREPRISES (p.)

MM. Jean-Paul Charié, Jean-Pierre Raffarin, ministre des petites et moyennes entreprises, du commerce et de l'artisanat.

LA FRANCE ET LA RÉPUBLIQUE CENTRAFRICAINE (p.)

MM. Michel Hunault, Jacques Godfrain, ministre délégué à la coopération.

INCIDENTS À CHÂTEAUROUX (p.)

MM. René Chabot, Jean-Louis Debré, ministre de l'intérieur.

LUTTE CONTRE L'EXCLUSION (p.)

MM. Serge Janquin, Jacques Barrot, ministre du travail et des affaires sociales.

LOGEMENT SOCIAL (p.)

MM. Jacques Guyard, Pierre-André Périssol, ministre délégué au logement.

POLITIQUE AFRICAINE DE LA FRANCE (p.)

MM. Yves Bonnet, Jacques Godfrain, ministre délégué à la coopération.

ASSASSINAT DES MOINES TRAPPISTES EN ALGÉRIE (p.)

MM. Jean-Claude Lenoir, Hervé de Charette, ministre des affaires étrangères.

ASSOCIATION POUR LA FORMATION PROFESSIONNELLE DES ADULTES (p.)

MM. Jean-Jacques Jegou, Jacques Barrot, ministre du travail et des affaires sociales.

TGV RHIN-RHÔNE (p.)

MM. Jean-Pierre Chevènement, Bernard Pons, ministre de l'équipement, du logement, des transports et du tourisme.

IMMIGRATION CLANDESTINE (p.)

MM. Pierre Bernard, Jean-Louis Debré, ministre de l'intérieur.

SERVICE PUBLIC (p.)

MM. Christian Bataille, Dominique Perben, ministre de la fonction publique, de la réforme de l'Etat et de la décentralisation.

Suspension et reprise de la séance (p.)

3. **Situation en Corse.** – Déclaration du Gouvernement et débat sur cette déclaration (p. 12).

M. Alain Juppé, Premier ministre.

M. Jacques Toubon, garde des sceaux, ministre de la justice.

M. Jean-Louis Debré, ministre de l'intérieur.

MM. Michel Péricard,
Jean Glavany, le président,
José Rossi,
Alain Bocquet.

PRÉSIDENTE DE M. CLAUDE GAILLARD

M. Alain Bocquet.

M. le président.

Suspension et reprise de la séance (p.)

M. Jean-Claude Gaudin, ministre de l'aménagement du territoire, de la ville et de l'intégration.

M. le ministre de l'intérieur.

M. le garde des sceaux.

Clôture du débat.

4. **Opposition à une demande de constitution d'une commission spéciale** (p. 33).

5. **Loyauté et équilibre des relations commerciales.** – Discussion, en deuxième lecture, d'un projet de loi (p. 34).

M. Yves Galland, ministre délégué aux finances et au commerce extérieur.

PRÉSIDENTE DE MME NICOLE CATALA.

M. Jean-Paul Charié, rapporteur de la commission de la production.

M. Marc Le Fur, rapporteur pour avis de la commission des finances.

M. Jean-Pierre Philibert, rapporteur pour avis de la commission des lois.

DISCUSSION GÉNÉRALE (p.)

MM. MM. Georges Hage,
Xavier de Roux,
Maurice Depaix,
Christian Daniel.

Clôture de la discussion générale.

M. le rapporteur,

Renvoi de la suite de la discussion à la prochaine séance.

6. **Dépôt de rapports** (p. 47).

7. **Dépôt d'un rapport d'information** (p. 47).

8. **Dépôt d'un avis** (p. 47).

- | | |
|---|---|
| <p>9. Dépôt d'un projet de loi adopté par le Sénat (p. 47).</p> <p>10. Dépôt d'une proposition de loi adoptée par le Sénat
(p. 47).</p> | <p>11. Dépôt de propositions de loi modifiées par le Sénat
(p. 47).</p> <p>12. Ordre du jour (p. 48).</p> |
|---|---|

COMPTE RENDU INTÉGRAL

PRÉSIDENTE DE M. PHILIPPE SÉGUIN

M. le président. La séance est ouverte.
(*La séance est ouverte à quinze heures.*)

1

HOMMAGE À LA MÉMOIRE DES MOINES TRAPPISTES ASSASSINÉS EN ALGÉRIE

M. le président. (*Mmes et MM. les députés et les membres du Gouvernement se lèvent.*) C'est avec un sentiment d'horreur que nous avons appris, voici quelques jours, le lâche assassinat des sept moines trappistes du monastère de Notre-Dame-de-l'Atlas, enlevés deux mois auparavant.

Devant un tel acte de barbarie, nombre d'entre nous auront aujourd'hui même l'occasion de réaffirmer leur détermination commune à combattre tous les fanatismes et toutes les intolérances.

Dès cet instant, je suis sûr d'être l'interprète de la représentation nationale unanime en disant son émotion et en rendant hommage à la mémoire de ces victimes de la plus aveugle des violences. (*Mmes et MM. les députés et les membres du Gouvernement observent une minute de silence.*)

2

QUESTIONS AU GOUVERNEMENT

M. le président. L'ordre du jour appelle les questions au Gouvernement.

Nous commençons par le groupe communiste.

POLITIQUE ÉCONOMIQUE

M. le président. La parole est à Mme Janine Jambu.

Mme Janine Jambu. Monsieur le Premier ministre, la récession est à l'ordre du jour en Europe. L'OCDE vient de réviser à la baisse les prévisions de croissance : 0,5 p. 100 en Allemagne ; le chiffre pour la France sera – c'est tout dire – publié plus tard. La purge de plus de 60 milliards que vous entendez administrer au budget pour 1997 est, dans ce contexte, un véritable contresens et annonce un cataclysme social.

Il faudrait d'urgence, avant l'été, relancer l'activité par un collectif budgétaire pour l'éducation, la santé, le logement et les collectivités locales. Ces moyens existent, à

condition que l'on s'attaque, par une profonde réforme fiscale, au cancer financier qui empêche la création d'emplois et l'investissement. Quadrupler l'impôt sur la fortune ; porter l'impôt sur les sociétés à 50 p. 100 en introduisant, comme pour la taxe professionnelle, une modulation en fonction des efforts des entreprises pour l'emploi ; exonérer d'impôt les salaires et pensions inférieurs à 7 500 francs ; réduire la TVA sur les produits de première nécessité pour relancer la consommation populaire : autant de mesures qui permettraient de dégager en fin d'année des ressources pour le budget de l'Etat et pour la sécurité sociale.

La semaine de trente-cinq heures sans perte de salaire, c'est 500 000 emplois en cinq ans et 30 milliards de cotisations. (*« En moins ! » sur plusieurs bancs du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre.*)

Monsieur le Premier ministre, pourquoi allez-vous avec tant de complaisance dans le sens de la récession ? Pourquoi le pluralisme de la majorité et du Gouvernement s'exprime-t-il sur le nombre des postes de fonctionnaires à supprimer et pas du tout sur le nombre d'emplois à créer ? Allez-vous enfin sortir de cette logique qui mène la France à la catastrophe en relançant l'activité pour l'emploi par le budget de l'Etat ? (*Applaudissements sur les bancs du groupe communiste et sur quelques bancs du groupe socialiste.*)

M. le président. La parole est à M. le ministre délégué au budget, porte-parole du Gouvernement.

M. Alain Lamassoure, *ministre délégué au budget, porte-parole du Gouvernement.* Madame le député, en France, ce qui est à l'ordre du jour, ce n'est pas la récession, mais la reprise, comme en témoigne le dernier indice de la production industrielle, qui montre un fort redémarrage en avril. Une reprise qu'il s'agit naturellement de conforter.

Pour cela, les solutions que vous avez préconisées ne sont plus défendues aujourd'hui par personne sur l'ensemble du continent européen : ni par les partis au pouvoir ni par les partis qui sont dans l'opposition...

Mme Janine Jambu. C'est faux !

M. le ministre délégué au budget ... ni à gauche ni à droite, ni même par les anciens partis communistes de l'Europe de l'Est. (*Applaudissements sur plusieurs bancs du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre et du groupe du Rassemblement pour la République. – Exclamations sur les bancs du groupe communiste.*)

Mme Janine Jambu. Et les syndicats ?

M. le ministre délégué au budget. La vérité, c'est que nous ne devons pas accroître le déficit, mais le réduire. Aujourd'hui, en effet, les emprunts de l'Etat pour le financer « pompent » 98 p. 100 de l'épargne des familles françaises investie sur le marché obligataire, ce qui empêche naturellement les entreprises d'investir. La solution n'est donc pas d'augmenter les impôts, mais de les réduire...

M. Jean-Pierre Brard. Pour les plus riches, comme d'habitude !

M. le ministre délégué au budget. ... de manière à libérer les possibilités de créer des entreprises nouvelles et des emplois.

M. Jean-Pierre Brard. Avec vous, c'est l'inverse : les privilégiés font de la mauvaise graisse !

M. le président. Monsieur Brard...

M. le ministre délégué au budget. A l'automne, le Gouvernement proposera un plan de cinq ans de réduction progressive des impôts et de maîtrise des dépenses publiques. A ce moment-là, on pourra juger quels sont ceux qui agissent pour que notre pays épouse enfin son siècle et ceux qui continuent de défendre les solutions du socialisme dont certains rêvaient il y a vingt ans. (*Applaudissements sur les bancs du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre et du groupe du Rassemblement pour la République. – Exclamations sur les bancs du groupe socialiste et du groupe communiste.*)

M. Christian Bataille. Les solutions éculées, ce sont les vôtres !

M. le président. Nous en venons aux questions du groupe du Rassemblement pour la République.

ASSASSINAT DES MOINES TRAPPISTES EN ALGÉRIE

M. le président. La parole est à M. Yves Van Haecke.

M. Yves Van Haecke. Monsieur le Premier ministre et monsieur le ministre des affaires étrangères, les tragiques événements d'Algérie soulèvent une indignation légitime. Saurons-nous cependant répondre à ces actes perpétrés au nom de croyances dévoyées autrement que par une violence égale qui renforcerait les germes d'intolérance ? La France blessée doit réagir dans la douleur et le recueillement, comme le président de notre assemblée vient de nous y convier, et par un appel unanime à la fraternité et à la paix.

« Pourquoi nous haïr ? Nous sommes solidaires, emportés par la même planète, équipage d'un même navire. Et s'il est bon que des civilisations s'opposent pour favoriser des synthèses nouvelles, il est monstrueux qu'elles s'entre-dévorent. ». Vous aurez reconnu, mes chers collègues, cette citation de Saint-Exupéry.

C'est pourquoi il faudrait qu'à la suite du rassemblement de ce jour, place du Trocadéro, d'autres rassemblements aient lieu en province, avec la participation des églises et des mouvements religieux, comme des mouvements et associations philosophiques qui représentent les familles d'origine étrangère. Il faudrait que, dans chaque classe élémentaire et secondaire, soit lu un texte rappelant que le message universel de fraternité et de paix exige de nous tous l'acceptation des différences.

Sous quelle forme, à titre personnel ou de façon officielle, les membres du Gouvernement et le Gouvernement lui-même pourraient-ils s'associer à ces initiatives ? (*Applaudissements sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République et du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre.*)

M. le président. La parole est à M. le ministre des affaires étrangères.

M. Hervé de Charette, ministre des affaires étrangères. Mesdames, messieurs les députés, cet assassinat, c'est le mal absolu : des hommes innocents en tous points, can-

tonnant leur vie à la prière et à la solitude, arrachés à leur monastère et, finalement, au bout de deux mois, exécutés dans les conditions que vous savez.

M. Alain Griotteray. Assassinés !

M. Alain Marsaud. Pas exécutés, assassinés !

M. le ministre des affaires étrangères. De partout montent les protestations. Elles sont venues d'abord de l'Eglise catholique, à laquelle ces moines appartenaient ; et nous avons entendu, dimanche, le glas de toutes nos églises sonner. Elles montent aussi de l'opinion publique. Elles viennent, sous forme de condamnation, du monde entier. Toutes les religions s'y sont associées, y compris la religion musulmane, parce que, en terre d'Islam, toutes les religions et toutes les expressions de la foi ont, par tradition, été respectées.

Naturellement, cette émotion et cette condamnation s'expriment aussi par la voie officielle de la France. Ce soir, une manifestation aura lieu sur le parvis des Droits-de-l'Homme, à dix-huit heures trente. M. le Premier ministre et de nombreux membres du Gouvernement y seront présents. J'y serai, modestement, moi aussi, cela va de soi.

Vous suggérez, monsieur le député, qu'un texte soit lu dans les écoles, les collèges et les lycées pour signifier que notre pays continue à lutter pour les valeurs et les convictions qui le rassemblent de génération en génération.

Je crois que votre proposition est bonne. J'ai écouté le message du président de l'Assemblée nationale avant la minute que vous avez consacrée à une protestation recueillie. Je ne verrais que des avantages à ce que le texte qui vous a rassemblés soit lu dans les écoles de France. (*Applaudissements sur les bancs du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre et du groupe du Rassemblement pour la République et sur quelques bancs du groupe socialiste et du groupe communiste.*)

TAXE SUR LES COTISATIONS DES ENTREPRISES

M. le président. La parole est à M. Jean-Paul Charié.

M. Jean-Paul Charié. Ma question s'adresse à M. le ministre des petites entreprises, du commerce et de l'artisanat.

Monsieur le ministre, la complexité des formalités administratives et les lourdeurs de gestion qu'elle entraîne pour les PME paralysent le développement de nos entreprises et donc de l'emploi. Simplifier ces contraintes administratives de toute sorte est une impérieuse nécessité à laquelle, je le sais, vous êtes vigoureusement attaché dans le cadre du plan PME pour la France.

Or l'instauration de la nouvelle contribution patronale de 6 p. 100 perçue sur les cotisations complémentaires de prévoyance depuis le 1^{er} janvier dernier ne va pas dans ce sens. Ce nouveau prélèvement nécessite le doublement du nombre de lignes consacrées aux cotisations concernant ces régimes sur le bulletin de paie, dans la mesure où doivent apparaître séparément la part de prévoyance et la part de retraite pour la tranche A et pour la tranche B.

A ces complications s'ajoute le coût financier ainsi engendré pour les petites et moyennes entreprises qui, ne bénéficiant pas, le plus souvent, d'instruments de gestion informatique adaptés, doivent modifier leur programme de paie.

Compte tenu de ces difficultés, et bien que l'aggravation des déficits sociaux rende cette contribution impérative, je souhaite que vous nous indiquiez quelles mesures

le Gouvernement entend prendre afin de simplifier les règles applicables à ce nouveau prélèvement et d'alléger le coût de sa mise en œuvre. (*Applaudissements sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République.*)

M. le président. La parole est à M. le ministre des petites et moyennes entreprises, du commerce et de l'artisanat.

M. Jean-Pierre Raffarin, ministre des petites et moyennes entreprises, du commerce et de l'artisanat. Vous avez raison, monsieur le député, nous devons nous mobiliser pour que les petites et moyennes entreprises ne soient pas mises en difficulté par des procédures souvent excessives. Il est vrai que les divers dispositifs mis en œuvre – ceux de l'Etat, ceux des collectivités territoriales, ceux des organisations professionnelles – donnent parfois le sentiment que l'on perd de vue la préoccupation « PME ». Ce n'est pas le cas du Gouvernement qui, à chaque instant, place cette préoccupation au cœur même de ses dispositifs économiques. Vous avez participé activement, au côté de votre rapporteur, Ambroise Guellec, au débat sur le projet de loi pour le commerce et l'artisanat. A plusieurs reprises, l'Assemblée nationale a pu amender le texte pour le rendre plus simple et plus adapté aux préoccupations des petites et moyennes entreprises.

Il est de fait que l'ordonnance du 24 janvier 1994 a institué une taxe de 6 p. 100 sur les cotisations complémentaires de prévoyance des entreprises. Il s'agit d'assurances vie, invalidité et maladie complémentaires, dont la souscription est généralement facultative et pour lesquelles il était difficile de réaliser une évaluation. Nous mesurons aujourd'hui que beaucoup de petites entreprises sont concernées par ces assurances facultatives et soumises au nouveau prélèvement.

Je suis donc heureux de vous annoncer que, conformément à ce qu'indiquait M. le Premier ministre, vendredi dernier, dans votre beau département du Loiret, le Gouvernement prépare un dispositif d'exonération spécifique de la taxe de 6 p. 100 en faveur des petites entreprises, dispositif dont les modalités seront prévues à l'occasion de la prochaine lecture du texte sur le commerce et l'artisanat. (*Applaudissements sur de nombreux bancs du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre et du groupe du Rassemblement pour la République.*)

LA FRANCE ET LA RÉPUBLIQUE CENTRAFRICAINE

M. le président. La parole est à M. Michel Hunault.

M. Michel Hunault. Monsieur le ministre délégué à la coopération, après plusieurs jours d'émeutes et de violences, la capitale de la République centrafricaine, Bangui, connaît à nouveau le calme depuis l'accord conclu, sous l'égide de la France, entre le président Ange-Félix Patassé et les représentants des militaires mutins.

Je tiens à rendre hommage à l'action efficace de notre pays, qui a d'ailleurs été saluée par les autorités centrafricaines ainsi que par de nombreux présidents de pays africains : le Sénégal, le Cameroun, le Burkina ou le Gabon.

A la lumière des récents événements, pouvez-vous nous indiquer quelle politique la France entend conduire en République centrafricaine et, plus largement, en faveur du processus de démocratisation en Afrique? (*Applaudissements sur plusieurs bancs du groupe du Rassemblement pour la République.*)

M. le président. La parole est à M. le ministre délégué à la coopération.

M. Jacques Godfrain, ministre délégué à la coopération. Monsieur le député, jamais l'armée française n'avait dû, il est vrai, déployer des efforts d'une telle ampleur pour mettre en sécurité près de 4 000 personnes françaises ou étrangères – je pense aux Européens : Anglais, Allemands, Belges ou Portugais, mais aussi aux Américains ou encore aux Japonais. Grâce aux quelque 2 000 soldats français engagés dans cette opération, non seulement tous ont eu la vie sauve, mais pas un seul n'a été blessé, ce qui est un résultat extraordinaire.

Je tiens également à souligner les efforts accomplis par le général Thorette et par les mutins pour entamer le dialogue, le poursuivre et parvenir à un accord. Cet accord permet aujourd'hui à la capitale Bangui de vivre dans une sécurité et un calme que beaucoup n'espéraient pas il y a huit jours.

Enfin, dans une déclaration très importante, le président Patassé a lancé un appel à l'union nationale pour former un très large gouvernement de rassemblement. Cette déclaration a été approuvée non seulement par les principales forces politiques de la République centrafricaine, mais également par de nombreux pays d'Afrique centrale et même d'Afrique de l'Ouest, en particulier le Sénégal, qui soutiennent cette ouverture.

Pour l'avenir, je le dis clairement à l'intention de tous ceux qui, dans cet hémicycle, se soucient de la démocratie et des droits de l'homme, la France mettra tous ses moyens en œuvre pour que la vie démocratique, le pluralisme des partis, la liberté de la presse et la liberté d'association soient à l'ordre du jour dans l'ensemble des pays africains. (*Applaudissements sur plusieurs bancs du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre.*)

INCIDENTS À CHÂTEAURoux

M. le président. La parole est à M. René Chabot.

M. René Chabot. Monsieur le ministre de l'intérieur, le quartier Saint-Jean de Châteauroux a connu ces derniers jours de violents incidents. A la suite d'une altercation survenue, vendredi soir, entre les vigiles d'une boîte de nuit et quatre jeunes du quartier, le conducteur de leur véhicule, sous l'emprise de l'alcool, est sorti de la route et le jeune Garit Aït Alla, âgé de dix-huit ans, est malheureusement décédé dans l'accident.

Ce drame nous rappelle les conséquences tragiques de l'alcool au volant et de la violence, auxquelles nous sommes souvent confrontés dans notre vie quotidienne. Surtout, il met en évidence un certain sentiment de méfiance de la jeunesse, notamment celle des cités, vis-à-vis de nos institutions et des représentants de l'ordre.

En effet, c'est sur la rumeur de l'assassinat de leur camarade par la police qu'une soixantaine de jeunes du quartier Saint-Jean, pourtant réputé tranquille, ont saccagé de nombreux biens publics et privés. Bien plus, les explications données par le procureur de la République, confirmant que le jeune Garit était mort dans un accident de voiture, n'ont pas suffi à calmer les esprits, puisque les incidents se sont multipliés dimanche soir et encore cette nuit.

De tels faits témoignent des graves conséquences du discours souvent trop laxiste tenu ces dernières années et, bien pire, du profond malaise de la jeunesse de nos cités qui tend à faire de celles-ci des zones de non-droit.

Aussi, monsieur le ministre, je souhaiterais que vous nous indiquiez comment vous entendez assurer la sécurité des biens et des personnes dans ces cités et éviter, à l'ave-

nir, de telles dérives sociales. (*Applaudissements sur plusieurs bancs du groupe du Rassemblement pour la République et du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre.*)

M. le président. La parole est à M. le ministre de l'intérieur.

M. Jean-Louis Debré, ministre de l'intérieur. Monsieur le député, à la suite de l'accident que vous avez évoqué, un certain nombre d'individus ont effectivement commis des actes de violence à Châteauroux pendant trois jours. Je vous rappelle que la police a présenté au parquet les conducteurs des deux voitures impliqués dans l'accident qui a causé la mort d'un jeune homme et qu'ils ont été écroués. A la suite des événements, plusieurs groupes ont été repérés et des instructions ont été données à la police pour réagir fermement et rapidement. C'est précisément grâce à l'action de la police que huit personnes ont été interpellées à Châteauroux, six d'entre elles ayant été écrouées. Un dispositif de sécurisation a été mis immédiatement en place dans le quartier de la ZUP Saint-Jean où les services de police peuvent exercer toutes les investigations, notamment de police judiciaire.

D'une manière générale, sachez, monsieur le député, que nos forces de police sont mobilisées en permanence pour prévenir ces formes de violence urbaine ; leur action est extrêmement importante. Des policiers ont été spécialement entraînés à les combattre et leur matériel a été modernisé et renouvelé. Soyez assuré que nous ne relâcherons pas nos efforts. (*Applaudissements sur plusieurs bancs du groupe du Rassemblement pour la République et du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre.*)

M. le président. Nous en venons aux questions du groupe socialiste.

LUTTE CONTRE L'EXCLUSION

M. le président. La parole est à M. Serge Janquin.

M. Serge Janquin. Monsieur le président, mes chers collègues, ma question s'adresse à M. le secrétaire d'Etat à l'action humanitaire d'urgence mais concerne également M. le ministre des affaires sociales.

Puisant dans la corne d'abondance d'une campagne présidentielle, Jacques Chirac avait promis une grande loi contre l'exclusion. En octobre 1995, lors de la journée mondiale contre la pauvreté, le Président de la République réaffirme l'urgence d'une loi-cadre. L'automne se passe, l'hiver aussi. Le printemps s'achève. Ainsi vont les saisons, sans que la loi vienne. « Sous le pont Mirabeau coule la Seine... » (« Ah ! » sur plusieurs bancs du groupe du Rassemblement pour la République et du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre.)

Alors qu'il y a urgence – celle-ci a été soulignée par le médiateur et les associations – et aggravation des situations, jusqu'à la sous-alimentation de certains élèves, le discours gouvernemental est au moins dual. Comme pour les fonctionnaires qu'on honore et la mauvaise graine qu'on fustige, il y a d'un côté un discours noble affichant la priorité de la lutte contre la grande pauvreté et la fracture sociale et, de l'autre, la dénonciation de ceux qui seraient des parasites, des fraudeurs au RMI et aux aides publiques.

Au-delà des désaccords entre les ministres concernés et des difficultés budgétaires que, manifestement, le Gouvernement rencontre, quel contenu votre projet aura-t-il, monsieur le ministre, pour la santé, le logement, l'école et l'emploi ?

Allez-vous encore nous promener de saison en saison, de promesse en promesse ? (*Protestations sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République et du groupe de l'Union par la démocratie française et du Centre.*) « O saison, ô châteaux... »

M. Jean-Luc Reitzer. Quel culot !

M. Serge Janquin. Quand le discours de l'Etat sur l'exclusion sera-t-il autre chose que de bonnes paroles dans une coquille vide ? (*Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste.*)

M. Jean-Luc Reitzer. A qui doit-on l'exclusion ?

M. le président. La parole est à M. le ministre du travail et des affaires sociales.

M. Jacques Barrot, ministre du travail et des affaires sociales. Monsieur Janquin, il y a eu des hivers...

M. Louis Mexandeau. Qui ont du mal à finir !

M. le ministre du travail et des affaires sociales. ...plus durs que le dernier. M. Xavier Emmanuelli pourrait utilement le rappeler, lui qui a veillé à ce que certaines situations que nous avons connues pendant l'hiver 1992 ne se reproduisent pas. (*Applaudissements sur plusieurs bancs du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre et du groupe du Rassemblement pour la République.* – *Protestations sur les bancs du groupe socialiste.*)

M. André Fanton. Les incendiaires jouent les pompiers !

M. Jean-Claude Luc. C'est une honte !

M. Claude Bartolone. Monsieur le ministre, vous répétez ce que vous a soufflé M. Juppé !

M. Alain Juppé, Premier ministre. Il a raison de le redire !

M. le ministre du travail et des affaires sociales. Monsieur Bartolone, je ne répète que lorsque l'on me souffle la vérité !

La préparation d'une loi-cadre contre l'exclusion se poursuit et, comme nous nous y sommes engagés, le Conseil économique et social sera saisi. (« Quand ? » sur les bancs du groupe socialiste et du groupe communiste.) Le texte sera arrêté après avoir recueilli son avis. Il s'agit de renforcer la place de la lutte contre l'exclusion dans l'ensemble de nos politiques, qu'il s'agisse du logement, de la santé, de l'éducation ou encore de la citoyenneté, et de veiller à ce que les droits fondamentaux, qui sont reconnus dans la Constitution, ne restent pas lettre morte.

Au-delà des textes, je voudrais rappeler que, grâce au contrat initiative-emploi, nous comptons 50 000 chômeurs de longue durée en moins, et que, pour la première fois, le chômage de très longue durée a reculé.

Mme Frédérique Bredin. Alors pourquoi supprimez-vous les crédits ?

M. le ministre du travail et des affaires sociales. Je voudrais encore rappeler que cette semaine nous avons ouvert l'accès au contrat initiative-emploi aux jeunes sans formation, et que le décret sur les emplois-ville va paraître cette semaine...

M. Christian Bataille. Blablabla !

M. le ministre du travail et des affaires sociales. Voilà effectivement un art que vous connaissez plutôt bien, monsieur le député ! (*Applaudissements sur les bancs du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre et du groupe du Rassemblement pour la République.*) Moi, je travaille avec le Gouvernement à des choses concrètes. Je regrette que leur énumération vous irrite.

Je rappellerai enfin que la préparation du projet de loi instituant l'universalité de l'assurance maladie suit son cours. Voilà des faits ! (*Applaudissements sur de nombreux bancs du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre et du groupe du Rassemblement pour la République.*)

LOGEMENT SOCIAL

M. le président. La parole est à M. Jacques Guyard.

M. Jacques Guyard. Ma question s'adresse à M. le Premier ministre.

Les organismes chargés du logement social, les associations de locataires et les bénéficiaires des aides au logement et l'industrie du bâtiment ont eu vent de données, sur la préparation du budget pour 1997, qui les ont stupéfiés. Est-il vrai que la totalité de la collecte du 1 p. 100 des salariés serait affectée au fonds national d'aide au logement, ce qui privera la construction sociale de près de 5 milliards de recettes ? Vous risquez ainsi de tuer de nombreux organismes HLM qui seront privés de trésorerie et ne pourront plus engager de constructions nouvelles, notamment là où le foncier est assez cher. D'un trait de plume, vous supprimerez donc 750 millions de subventions et de participations annuelles et plus de 1,5 milliard de préfinancement quasi gratuit indispensable à la construction HLM. Par ailleurs, cela n'apportera rien aux aides au logement que vous envisagez de réduire de plus de 5 milliards.

Devant l'impossibilité où se trouvent déjà de nombreux ménages de payer leur loyer, pouvez-vous nous confirmer que vous avez renoncé à intégrer les allocations familiales dans le calcul de l'assiette des aides au logement ? Monsieur le Premier ministre, vous ne pouvez renvoyer au prêt à taux zéro tous les problèmes du logement en France. Le droit au logement impose la construction et l'entretien de nombreux logements locatifs sociaux et le maintien du pouvoir d'achat des aides au logement. Déjà cette année, il est très probable que les crédits PLA que nous avons votés dans le budget de 1996 ne seront pas totalement consommés tant il devient impossible de construire. Or sans ces constructions, il n'y a pas d'égalité républicaine devant le logement. On constate, une fois de plus, que le discours du Président de la République sur l'exclusion n'est qu'une gigantesque tromperie. (*Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste.*)

M. le président. La parole est à M. le ministre délégué au logement.

M. Pierre-André Périssol, ministre délégué au logement. Monsieur le député, vous le savez bien, aucun pays ne peut vivre durablement au-dessus de ses moyens. C'est bien parce que d'aucuns, à une certaine époque, l'ont oublié et n'ont pas engagé les réformes, qui étaient pourtant indispensables, que les impôts servent aujourd'hui d'abord à payer notre dette avant de s'investir dans les routes, les écoles ou le logement. (*Exclamations sur les*

bancs du groupe socialiste. – Applaudissements sur plusieurs bancs du groupe du Rassemblement pour la République et du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre.)

Tous les ministères devront répondre à l'objectif de réduction de la dépense publique, le ministère du logement au même titre que les autres.

Mme Frédérique Bredin. C'est une erreur !

M. le ministre délégué au logement. Le Premier ministre a bien précisé la règle : aucune dépense n'est *a priori* taboue, mais aucune économie n'est prédéterminée.

Mme Frédérique Bredin. Vous devriez démissionner, monsieur le ministre !

M. le ministre délégué au logement. Depuis un an, le Gouvernement a mis en tout cas le logement au cœur de ses priorités d'action (*Exclamations sur les bancs du groupe socialiste*)...

Mme Frédérique Bredin. Vous démissionneriez si vous en aviez le courage !

M. le président. Madame Bredin, je vous en prie.

M. le ministre délégué au logement. ... en assignant deux objectifs à sa politique. Le premier est social et vise à réduire la fracture sociale en renforçant le droit au logement. Le second est économique puisque le secteur du bâtiment et du logement a toujours été considéré comme un moteur de l'activité et de la dynamique économiques.

M. Louis Mexandeau. Eh bien, le moteur a calé !

M. Julien Dray. Il est grippé.

M. Christian Bataille. Il est carrément en panne !

M. le ministre délégué au logement. La préparation du budget pour 1997 se fera en tenant compte d'une discipline budgétaire accrue mais également en respectant ces deux objectifs. (*Applaudissements sur plusieurs bancs du groupe du Rassemblement pour la République.*)

M. le président. Nous en venons aux questions du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre.

POLITIQUE AFRICAINE DE LA FRANCE

M. le président. La parole est à M. Yves Bonnet.

M. Yves Bonnet. Je voudrais d'abord dire que le groupe de l'UDF s'associe, monsieur le président, à l'hommage que vous avez rendu à nos sept martyrs et qu'il partage la peine de la communauté catholique, de la communauté des croyants et de celle de tous les hommes de bonne volonté.

Dans ma question, je reviendrai, monsieur le Premier ministre, sur les problèmes que nous venons de vivre en République centrafricaine et sur lesquels M. le ministre de la coopération s'est déjà exprimé. Je souhaiterais en effet que la représentation nationale soit davantage éclairée sur deux points.

Au moment où nous avons à tirer le bilan de ces événements, comment ne pas s'interroger, monsieur le ministre, sur votre marge d'interprétation lorsque vous avez à appliquer des accords qui nous engagent vis-à-vis d'un certain nombre d'États africains mais que c'est la situation intérieure et non une agression extérieure qui

nécessite notre intervention ? En l'occurrence, celle-ci était, je crois, justifiée. Mais la marge entre l'exécution de contrats internationaux et l'ingérence étant étroite, il serait intéressant que vous éclairiez la représentation nationale sur ce point.

Ma seconde question porte sur le prépositionnement. Dans les tout premiers jours du mois de mars, vous avez indiqué que la France ne baisserait pas sa garde en Afrique.

M. Jacques Myard. Très bien !

M. Yves Bonnet. Je pense que tout le monde dans cette assemblée partage cette opinion. Mais le problème du redéploiement de nos forces se pose au moment où nous restructurons nos armées. De six à sept implantations – selon que l'on considère ou non que le Cameroun, avec une dizaine de soldats, en représente une – peut-être pourrions-nous revenir à une triple implantation : l'une à l'Est, l'autre à l'Ouest et la troisième au Centre, très probablement d'ailleurs en République centrafricaine.

Que pensez-vous, monsieur le ministre, de cette éventualité ? En quoi le prépositionnement de nos forces, qui serait d'ailleurs intelligent à tous égards sur le plan stratégique, serait-il de nature à mieux servir la défense de nos intérêts et celle des démocraties africaines ? (*Applaudissements sur plusieurs bancs du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre et sur divers bancs du groupe du Rassemblement pour la République.*)

M. le président. La parole est à M. le ministre délégué à la coopération.

M. Jacques Godfrain, ministre délégué à la coopération. Monsieur le député, puisque vous suivez de près mes déclarations – et je vous en remercie – vous aurez noté que j'ai également dit que la France ne pouvait pas être éternellement le gendarme de l'Afrique (« Ah ! » sur les bancs du groupe socialiste)...

M. Jean-Claude Lefort. C'est donc qu'elle l'est actuellement !

M. le ministre délégué à la coopération. ... et que les problèmes internes aux pays africains devaient d'abord être résolus par ces pays eux-mêmes.

Je rappellerai que si la France est intervenue – et je souligne une fois encore l'action remarquable de nos troupes – c'est surtout et avant tout parce que les autorités légales et élues démocratiquement en République centrafricaine avaient signalé les grands dangers que courraient les communautés étrangères implantées dans ce pays, et parmi celles-ci les hôtes européens, américains et japonais. Nous avons accompli notre devoir. Les autorités légitimement élues de la République centrafricaine, mais aussi celles de nombreux pays voisins, le Gabon, le Sénégal par la bouche des présidents Bongo et Diouf, le Burkina-Faso et le Tchad, notamment, ont indiqué qu'ils étaient heureux que la France soit intervenue, ne serait-ce que pour garantir la sécurité.

Ainsi que je l'ai déjà indiqué, la France ne peut pas baisser sa garde en Afrique. Elle doit protéger les populations. Mais elle sait aussi que les désordres qui peuvent survenir, les problèmes qui peuvent se poser sur le plan ethnique ne se limiteront pas au continent africain. Leurs répercussions en Europe, sur notre propre territoire, seront très graves. A chaque action de coopération doit donc correspondre une action qui se prolonge jusque chez nous.

Sur le prépositionnement de nos troupes, et M. le ministre de la défense serait plus à même de vous répondre, à ce jour, rien n'est modifié. Une réflexion permanente est menée sur la question. Pour suivre l'évolution du monde, des nouvelles missions seront probablement définies, d'autres, anciennes, émondées. En tout état de cause, n'oubliez pas, mesdames, messieurs, que notre premier devoir reste le développement de l'Afrique. A partir de là, notre réflexion doit porter sur l'Etat de droit. Car sans lui il n'y a pas de développement, notamment de l'investissement dans le secteur privé. La mission des troupes françaises et de la gendarmerie française en Afrique doit donc consister pour une très large part à former des hommes aptes à maintenir l'Etat de droit. (*Applaudissements sur plusieurs bancs du groupe du Rassemblement pour la République et du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre.*)

ASSASSINAT DES MOINES TRAPPISTES EN ALGÉRIE

M. le président. La parole est à M. Jean-Claude Lenoir.

M. Jean-Claude Lenoir. Monsieur le ministre des affaires étrangères, en apprenant la semaine dernière l'assassinat de sept de leurs compatriotes, les Français ont subi une profonde blessure et l'émotion est aujourd'hui encore très forte. Cette émotion a la double force de l'amour, que ces sept moines continuent d'incarner au-delà de leur mort, et de la colère à laquelle est mêlé un sentiment d'injustice. Prolongeant les interventions qui ont été faites par notre président et un de mes collègues, je voudrais, monsieur le ministre, vous poser deux questions.

Pouvez-vous d'abord nous dire ce qui a été fait après l'enlèvement de ces moines par les autorités françaises et algériennes ? Pouvez-vous ensuite nous informer sur ce qui peut être fait pour que la dépouille de ces moines trouve une sépulture conforme à notre tradition.

M'adressant à tous, je voudrais enfin former un espoir. Ces hommes ont choisi de vivre dans le silence et ce silence a entouré leur mort au-delà, peut-être, de ce que nous aurions dû admettre. Il appartient aujourd'hui à chacun de faire en sorte que ce silence ne les jette pas dans l'oubli. Pussions-nous le transformer rapidement en un message d'espoir et de paix ! (*Applaudissements sur plusieurs bancs du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre et du groupe du Rassemblement pour la République.*)

M. Alain Griotteray. Puissent les assassins être punis !

M. le président. La parole est à M. le ministre des affaires étrangères.

M. Hervé de Charette, ministre des affaires étrangères. Monsieur le député, vous avez fort justement parlé du silence. Sans aucun doute, le silence dont ces moines ont entouré leur vie doit être considéré non pas comme un signe d'oubli – la France a la mémoire longue ! – mais comme une marque de respect.

Vous m'avez interrogé sur ce que nous avons fait. Chacun ici comprendra que je ne porte pas sur la place publique ce que nous n'avons cessé de faire. Je me bornerai simplement à répéter devant la représentation nationale que, pendant ces deux longs mois, nous avons tout tenté pour sauver la vie de ces moines.

M. Alain Marsaud. Personne ne vous le reprochera !

M. le ministre des affaires étrangères. Nous l'avons fait évidemment en liaison avec les autorités algériennes. Je voudrais que, sur ce point aussi, tout soit extrêmement clair.

J'ai lu dans les journaux, vu à la télévision et entendu à la radio beaucoup de choses. Une seule chose, que chacun connaît, est claire : le 30 avril, à l'ambassade de France à Alger, quelqu'un s'est présenté, au nom du GIA, et a remis à un fonctionnaire français un document et surtout une cassette contenant l'enregistrement de la voix de ces moines, laissant penser, après expertise, que, quelques jours auparavant, ils étaient en vie. C'est tout ! Tout ce que j'ai lu dans la presse, je l'ai démenti et le démens encore aujourd'hui.

La France, le Gouvernement français, les services français ont fait tout ce qui était en leur pouvoir. Certainement, en effet, on essaiera de manipuler. Je dis à l'opinion publique qui nous écoute : Par respect pour ces moines, ne vous laissez pas manipuler, comme je vois qu'on tente de le faire et comme je sais qu'on va continuer à le faire parce que, non content d'avoir détruit la vie de sept moines, on veut encore troubler les Français. Eh bien ! je suis sûr que les Français qui se sont rassemblés dans l'indignation sauront aussi se rassembler dans la dignité. (*Applaudissements sur les bancs du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre et du groupe du Rassemblement pour la République.*)

ASSOCIATION POUR LA FORMATION PROFESSIONNELLE DES ADULTES

M. le président. La parole est à M. Jean-Jacques Jegou.

M. Jean-Jacques Jegou. Monsieur le ministre du travail et des affaires sociales, lors de l'examen des crédits demandés pour la formation professionnelle en 1994, puis en 1995, la commission des finances a critiqué la gestion de l'association pour la formation professionnelle des adultes et a jugé excessif le niveau de ses dépenses. Je rappelle que le montant de la subvention de fonctionnement de cette association atteint près de 4 milliards de francs.

Nous avons aussi suggéré des réformes profondes, demandé une plus grande clarté des comptes et proposé une diminution significative des crédits.

C'est à la suite des débats qui se sont tenus dans cette enceinte en octobre 1994 que la Cour des comptes a décidé de réaliser une enquête approfondie sur la gestion et l'organisation de l'AFPA.

Compte tenu des exigences de procédure, que je ne conteste pas, il n'a pas été possible de fournir à la commission des finances le résultat de la première partie de cette enquête, terminée depuis quelques semaines. Pourtant, une série d'informations qui en sont directement issues sont régulièrement publiées dans la presse.

Monsieur le ministre, est-il envisageable, dans le respect des procédures juridictionnelles, que la commission des finances puisse recevoir communication des principales conclusions de l'enquête de la Cour, en tout état de cause avant la prochaine discussion budgétaire ?

Sur le fond, pourriez-vous nous dire où en sont la réforme de l'AFPA, la remise en ordre de sa gestion, le projet de changement de son statut, la réduction de ses dépenses, et quelles conclusions vous comptez en tirer pour l'élaboration du projet de budget pour 1997 ? (*Applaudissements sur plusieurs bancs du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre.*)

M. le président. La parole est à M. le ministre du travail et des affaires sociales.

M. Jacques Barrot, ministre du travail et des affaires sociales. Monsieur Jegou, la procédure de contrôle de la Cour des comptes suit son cours. Elle est – vous le savez – de type contradictoire. L'AFPA a reçu le questionnaire de la Cour des comptes et y a répondu. Nous savons actuellement que la Cour des comptes s'est interrogée sur le statut de l'AFPA, sur son insertion dans le marché concurrentiel et sur sa gestion budgétaire.

La Cour critique quelques abus commis entre 1989 et 1993. Cette période est révolue ; je puis le dire car, aujourd'hui, la gestion de l'AFPA est particulièrement rigoureuse ; d'ailleurs, la comptabilité analytique sera introduite dès le second semestre de cette année.

Il est vrai, monsieur Jegou, que le Gouvernement, très attentif à la réalisation du redressement de l'AFPA, a engagé une révision des statuts qui, pour l'essentiel, datent de 1954 et de 1968 et qui se révèlent aujourd'hui inadaptés. Mon prédécesseur avait ouvert la négociation. Je me suis efforcé de la faire aboutir. Je dois dire qu'elle a failli réussir.

M. Christian Bataille. Ça vous résume !

M. le ministre du travail et des affaires sociales. Malheureusement, au dernier moment, certains syndicats n'ont pas signé. Néanmoins, j'ai demandé au directeur et au président de l'AFPA de reprendre ce projet d'accord afin de pouvoir faire évoluer les textes régissant l'association. C'est ainsi que nous pourrions appliquer de nouvelles règles qui, tout en répondant mieux aux attentes des salariés, permettront une gestion plus souple et plus adaptée de l'AFPA.

J'ajoute que l'AFPA connaîtra – comme il est naturel – des accords d'entreprise pour fixer ses rémunérations salariales au lieu d'appliquer, comme aujourd'hui, un alignement sur les salaires des arsenaux ; cela paraît plus logique et plus conforme à une situation proche du droit commun.

Nous pensons que l'AFPA – mais nous aurons l'occasion d'en débattre ici – pourra évoluer et préserver l'avenir qui doit être le sien en acceptant ces adaptations inévitables sur lesquelles vous aviez utilement attiré notre attention. (*Applaudissements sur plusieurs bancs du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre.*)

M. le président. Nous en venons aux questions du groupe République et Liberté.

TGV RHIN-RHÔNE

M. le président. La parole est à M. Jean-Pierre Chevènement.

M. Jean-Pierre Chevènement. Monsieur le ministre de l'équipement, du logement, des transports et du tourisme, la desserte ferroviaire à grande vitesse du Grand Est de la France, à laquelle je sais que vous n'êtes pas insensible, s'articule autour de deux projets : le projet de TGV Est et le projet de TGV Rhin-Rhône.

Le TGV Est ne remplira sa vocation européenne que le jour où l'Allemagne l'aura prolongé vers Munich, puis Vienne, ce qui n'est pas pour demain !

A l'inverse, en termes tant d'aménagement du territoire que de synergie européenne, le TGV Rhin-Rhône constitue une réponse adaptée et rapidement opérationnelle.

Ce projet bénéficiera à toutes les régions françaises inscrites sur l'axe Rhin-Rhône-Méditerranée.

Il sera, par ailleurs, un atout majeur pour Strasbourg, comme l'a reconnu récemment le nouveau président de la région Alsace, notre collègue Adrien Zeller. L'Alsace se définit, en effet, sur un axe nord-sud autant que par sa relation avec Paris.

Pour que la desserte ferroviaire à grande vitesse du Grand Est soit efficace, il faut la penser de manière globale, afin de mettre en œuvre une véritable stratégie de réseaux au niveau des cinq régions concernées. C'est une question d'équité entre tous les citoyens et de bon usage des deniers publics. Il conviendrait donc d'orienter les investissements vers les sections de ligne qui présentent la meilleure efficacité, pour une mise en fonctionnement la plus rapide possible. C'est ce principe de phasage qui a été retenu pour concevoir le projet de TGV Rhin-Rhône, découpé en trois phases. C'est un atout déterminant pour sa mise en œuvre avec la possibilité de le réaliser par étapes et de limiter son coût initial par étalement des investissements.

La première phase, la ligne nouvelle Mulhouse-Dijon, assurerait une bonne rentabilité financière, une excellente rentabilité sociale et économique, une très forte augmentation du trafic, de l'ordre de 60 p. 100, et des gains de temps très attractifs aussi bien sur l'axe Strasbourg-Lyon, deux heures, que sur l'axe Mulhouse-Paris, une heure et demie.

M. Patrick Ollier. La question !

M. le président. Il faudrait poser la question !

M. Jean-Pierre Chevènement. Voici mes questions.

Monsieur le ministre, le Gouvernement entend-il confirmer la vocation de maillon clé de l'axe TGV européen du projet Rhin-Rhône reconnu par la Commission européenne ?

Entend-il en faire une priorité au niveau européen en l'inscrivant à l'ordre du jour du sommet franco-allemand de Dijon de juin prochain et en le rendant éligible à l'initiative européenne de croissance ?

Enfin, l'Etat entend-il participer à la structure de financement de ce TGV, qui est actuellement, comme vous le savez, en cours de constitution ?

M. le président. La parole est à M. le ministre de l'équipement, du logement, des transports et du tourisme. Je l'invite à répondre brièvement à cette longue question.

M. Bernard Pons, ministre de l'équipement, du logement, des transports et du tourisme. Monsieur le député, pour répondre au désir du président, je vais essayer d'être précis et bref.

Le TGV Rhin-Rhône est inscrit tant au schéma national qu'au schéma européen.

Vous avez évoqué le principe du phasage, qui est un élément important et dont – je n'en doute pas – M. Rouvillois, qui doit me remettre son rapport sur l'ensemble des programmes TGV dans quelques jours, ne manquera pas de tenir compte.

Je souhaite, pour ma part, que le problème soit évoqué au sommet de Dijon et que les autorités allemandes nous précisent leurs intentions en matière de réalisation d'infrastructures sur leur territoire pour assurer la connexion avec le réseau français à grande vitesse.

Vous savez que, pour le moment, la priorité des priorités a été donnée, au niveau aussi bien national qu'euro-péen, au TGV Est. Le projet de TGV Rhin-Rhône fait

partie aussi des grandes priorités et j'attends le rapport de M. Rouvillois pour pouvoir vous apporter plus de précision. (*Applaudissements sur quelques bancs du groupe du Rassemblement pour la République et du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre.*)

IMMIGRATION CLANDESTINE

M. le président. La parole est à M. Pierre Bernard.

M. Pierre Bernard. Monsieur le ministre de l'intérieur, la commission chargée par l'Assemblée nationale d'étudier l'immigration clandestine a rendu son rapport : le rapport Philibert-Sauvaigo.

On peut regretter que les médias en général l'aient critiqué avant même d'avoir eu le temps d'en prendre connaissance. (*Applaudissements sur quelques bancs du groupe du Rassemblement pour la République et du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre.*)

On peut regretter aussi certaines prises de position réservées, émises par quelques hommes politiques, voire par des membres du Gouvernement, avant d'avoir, eux aussi, pris le temps d'analyser ce rapport. (*Applaudissements sur les mêmes bancs.*)

Ce qui est sûr – je l'ai entendu dire sur les ondes par l'un de nos collègues de votre formation politique, monsieur le ministre – c'est que 400 députés au moins sont favorables à ce rapport, d'où l'on peut en conclure que 80 p. 100 du peuple de France en approuvent l'esprit ! (*Exclamations sur les bancs du groupe socialiste et du groupe communiste.*)

M. Christian Bataille. Vous sollicitez les chiffres !

Je connais, monsieur le ministre, votre détermination plusieurs fois exprimée, mais je crains, avec cette majorité de Français, que vous ne cédiez aux groupes de pression, à la puissance des médias ou encore à des opinions politiques nettement minoritaires, et que nous n'hésitez à concrétiser par une loi les mesures très raisonnables du rapport de notre commission.

C'est pourquoi je vous demande quelles sont vos intentions pour concrétiser ce rapport et, par là même, rassurer la France. (*Applaudissements sur plusieurs bancs du groupe du Rassemblement pour la République et du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre. – Exclamations sur les bancs du groupe socialiste.*)

M. le président. La parole est à M. le ministre de l'intérieur.

M. Jean-Louis Debré, ministre de l'intérieur. Monsieur le député, vous le savez, le Gouvernement étudie les moyens techniques et juridiques permettant d'améliorer la lutte contre l'immigration clandestine. Le Premier ministre procédera prochainement aux arbitrages nécessaires.

Depuis un an, le Gouvernement a appliqué plus efficacement le dispositif législatif. Je vous en donne quelques exemples.

Dix-sept opérations de renvois groupés ont été exécutées. (« Très bien ! » sur divers bancs du groupe du Rassemblement pour la République.)

Au cours des quatre premiers mois de 1996, 4 425 étrangers ont été éloignés contre 3 540 pour la même période de l'année précédente.

Le nombre de reconduites pour séjour irrégulier, effectivement exécutées au premier trimestre de l'année 1996, est en augmentation de 36 p. 100 par rapport à la même période de l'année précédente.

Très prochainement, sera créé un office central de lutte contre l'immigration clandestine au sein de la DICCI-LEC.

Mme Suzanne Sauvaigo. Très bien !

M. le ministre de l'intérieur. Monsieur le député, le Gouvernement laisse aux autres les slogans, les excommunications ou les incantations. Il agit, c'est ce qui est important ! (*Applaudissements sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République et du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre.*)

M. le président. Nous en revenons à une question du groupe socialiste.

SERVICE PUBLIC

M. le président. La parole est à M. Christian Bataille.

M. Christian Bataille. Monsieur le Premier ministre, monsieur le ministre du service public, la France se singularise, en comparaison avec les autres pays développés, par un service public fort.

Ce service public est une caractéristique de l'Etat républicain et reste une réponse moderne et démocratique à nos problèmes. Il est l'expression de la solidarité entre les citoyens.

Par le mécanisme de la péréquation des tarifs, il assure l'égalité des usagers et remplit, plus que tous les discours, une fonction d'aménagement du territoire dans des domaines aussi divers que les communications téléphoniques, le timbre poste, les consommations de gaz et d'électricité, pour ne citer que ces exemples.

Ce qui semblait inouï il y a quelques années encore est en train de se réaliser en quelques semaines, brutalement, sournoisement, par la volonté de votre majorité de droite. (*Exclamations sur plusieurs bancs du groupe du Rassemblement pour la République et du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre.*)

C'est une erreur politique dont les usagers et les salariés feront les frais.

M. Yves Nicolin. Démagogue !

M. Christian Bataille. Cette inquiétude s'exprime à travers la manifestation nationale de défense du service public prévue demain et à laquelle mon groupe apporte son total soutien.

M. Yves Nicolin. Agitateur !

M. Guy Teissier. Mauvaise bataille !

M. Christian Bataille. Monsieur le Premier ministre, entendez-vous persister dans le démantèlement du service public, acquis fondamental de la République ? Dans ce cas, pouvez-vous préciser à la représentation nationale votre calendrier de privatisation des services publics dans les mois qui viennent ? (*Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste. – Exclamations sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République et du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre.*)

M. Alain Juppé, Premier ministre. C'est absurde ! C'est de la mauvaise propagande !

M. le président. La parole est à M. le ministre de la fonction publique, de la réforme de l'Etat et de la décentralisation.

M. Dominique Perben, ministre de la fonction publique, de la réforme de l'Etat et de la décentralisation. Monsieur le député, halte aux fantasmes ! Je ne sais pas où vous

allez chercher tout cela ! (*Rires sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République. – Exclamations sur les bancs du groupe socialiste.*)

M. André Fanton. Rue de Solférino !

M. le ministre de la fonction publique, de la réforme de l'Etat et de la décentralisation. Le Gouvernement a, dans ce domaine, une attitude strictement pragmatique.

M. Jean-Claude Lefort. Ce n'est pas rassurant !

M. le ministre de la fonction publique, de la réforme de l'Etat et de la décentralisation. Vous en savez trop sur l'évolution de l'économie mondiale et des technologies modernes pour ne pas savoir qu'il était, par exemple, indispensable de modifier les règles de fonctionnement en matière de télécommunications. (*« Non ! » sur plusieurs bancs du groupe socialiste.*)

Vous le savez aussi, l'essentiel de la notion de service public, que vous avez rappelé, a été préservé dans le projet qui a été discuté entre le Gouvernement et les organisations syndicales.

Mme Frédérique Bredin. Trois millions de Français dans la rue !

M. le ministre de la fonction publique, de la réforme de l'Etat et de la décentralisation. Vous êtes trop averti de l'actualité pour ne pas savoir que mon collègue le ministre de l'industrie défend avec fermeté dans les débats européens nos positions s'agissant de l'électricité.

M. Jean-Claude Lefort. Il recule !

M. le ministre de la fonction publique, de la réforme de l'Etat et de la décentralisation. Monsieur le député, restons sages !

Il faut adapter les choses lorsque les évolutions technologiques rendent cette adaptation indispensable.

M. Pierre Mazeaud. Très bien !

M. le ministre de la fonction publique, de la réforme de l'Etat et de la décentralisation. C'est vrai, la France a une certaine conception du service public, une certaine tradition de l'Etat et de son rôle dans le fonctionnement de la société.

M. Pierre Mazeaud. Nous faisons confiance à M. Borotra !

M. le ministre de la fonction publique, de la réforme de l'Etat et de la décentralisation. Lorsque c'est nécessaire et possible, nous les défendons. (*Applaudissements sur plusieurs bancs du groupe du Rassemblement pour la République et du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre.*)

M. le président. Nous avons terminé les questions au Gouvernement.

Suspension et reprise de la séance

M. le président. La séance est suspendue.

(*La séance, suspendue à seize heures, est reprise à seize heures quinze.*)

M. le président. La séance est reprise.

SITUATION EN CORSE

Déclaration du Gouvernement et débat sur cette déclaration

M. le président. L'ordre du jour appelle la déclaration du Gouvernement sur la situation en Corse et le débat sur cette déclaration.

La parole est à M. le Premier ministre.

M. Alain Juppé, Premier ministre. Monsieur le président, mesdames et messieurs les députés, depuis une vingtaine d'années, c'est-à-dire depuis le drame d'Aleria, la République est confrontée au problème corse dont les composantes sont bien connues de tous.

L'opinion publique insulaire est fortement attachée au respect de son particularisme, mais elle est très largement et très profondément hostile à toute idée d'indépendance. Les revendications du mouvement nationaliste, quelles qu'en soient les motivations, touchent aux fondements de la République et sont trop souvent soutenues, hélas, par la violence et par l'attentat.

Dans ce contexte, l'Etat se doit de tout faire pour maintenir les principes dont il est le garant, notamment l'unité de la République et le respect de la loi,...

M. André Fanton. Très bien !

M. le Premier ministre. ... et d'œuvrer pour le développement économique et social de la Corse.

Les gouvernements socialistes ont cru trouver dans des réformes institutionnelles une solution durable au problème de la Corse. Tel a été le sens des statuts particuliers adoptés en 1982 et 1991 par la représentation nationale sous l'impulsion des ministres de l'intérieur de l'époque, M. Defferre et M. Joxe.

Ces réformes n'ont pas réussi, tant s'en faut, à résoudre le problème corse. Elles n'ont permis de mettre un terme, ni à la propagation de la violence, ni à l'oubli du civisme le plus élémentaire dans de nombreuses couches de la société corse. Ce double échec, hélas ! ne semble pas avoir dissuadé l'opposition d'aujourd'hui de retomber dans les erreurs d'hier. (*Murmures sur les bancs du groupe socialiste.*)

Le Gouvernement que je dirige n'entend pas vous proposer d'autres réformes institutionnelles. (*Applaudissements sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République et du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre.*) Je l'ai dit dès le 16 janvier dernier en recevant à l'Hôtel Matignon tous les parlementaires corses, les problèmes institutionnels ne sont pas à l'ordre du jour.

M. Pierre Mazeaud. Très bien !

M. le Premier ministre. J'ai, comme beaucoup d'entre vous dans cette assemblée, combattu les réformes institutionnelles proposées en leur temps, et je n'entends pas me laisser à nouveau attirer sur un terrain dont l'histoire a montré, hélas, le caractère stérile.

Plusieurs députés du groupe du Rassemblement pour la République. Très bien !

M. le Premier ministre. Depuis 1982, la moyenne annuelle du nombre d'actions violentes – pour l'essentiel des attentats par explosif – commises en Corse s'est élevée à 500, soit plus d'un attentat par jour.

Cette situation, je le reconnais avec lucidité, ne s'est pas véritablement améliorée depuis le début de l'année.

Dans le même temps, les acteurs de l'économie corse voient celle-ci à partir à la dérive puisque le tourisme, source essentielle de la prospérité de l'île, est chaque jour découragé par la recrudescence de la violence ou par des grèves irresponsables.

Pourtant réclamées avec insistance par les représentants des mouvements nationalistes, les réformes institutionnelles n'ont, de ce point de vue, servi à rien. Je le redis donc avec solennité : le Gouvernement n'entend ni modifier le statut de l'assemblée territoriale, ni supprimer les conseils généraux de Haute-Corse et de Corse du Sud, ni traiter la Corse comme un département ou territoire d'outre-mer. (*Applaudissements sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République et du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre.*) Il n'est pas question non plus d'une reconnaissance du « peuple corse », concept déjà censuré par le Conseil constitutionnel. (*Applaudissements sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République et du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre.*)

En Corse, ma priorité est donc double : sécurité et développement économique.

Le retour à la paix publique est une absolue nécessité. Le Gouvernement ne saurait accepter les termes d'un prétendu « ultimatum » émanant d'une organisation...

M. Jacques Myard. Séditieuse !

M. le Premier ministre. ... qui semblait avoir fait le choix de renoncer à la violence et qui prétend aujourd'hui poser ses conditions, ce qui montre qu'elle n'a pas parfaitement compris ce que sont les fondements de la démocratie et de l'ordre républicain. (*Applaudissements sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République et du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre.*)

Dès la constitution du Gouvernement, j'avais donné aux ministres concernés, et singulièrement au garde des sceaux et au ministre de l'intérieur, des consignes de fermeté.

M. Louis Mexandeau. On en a vu le résultat !

M. le Premier ministre. J'ai renouvelé ces consignes au mois de janvier et j'ai notamment demandé que la police nationale et la gendarmerie, à l'action desquelles je tiens à rendre un hommage solennel, soient très présentes sur le terrain et veillent à exploiter systématiquement les renseignements dont elles sont destinataires.

Cette attitude commence, commence seulement, à porter ses fruits. Dans le courant des mois de mars et d'avril notamment, plusieurs arrestations combinées avec des découvertes de caches d'armes ont montré que l'action de l'Etat, lorsqu'elle est résolue et déterminée, obtient des résultats dans la lutte contre toutes les formes de criminalité, au premier rang desquelles, bien sûr, le terrorisme.

La recrudescence, depuis deux semaines maintenant, d'actions terroristes ou de commandos en Corse ne saurait me conduire à dévier de cette ligne, pas plus d'ailleurs que les menaces, formulées par voie de presse, de tel ou tel dirigeant nationaliste.

Je le dis avec force : aucune organisation, aucun responsable ne saurait bénéficier de quelque impunité que ce soit dès lors que la loi aura été violée. (*Applaudissements*)

sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République et du groupe de l'Union pour la démocratie française et du centre.) Il faut que les choses soient bien claires : tous ceux qui commettent en Corse des crimes ou des délits, quelle qu'en soit la nature, doivent être interpellés et traduits devant la justice. (*Applaudissements sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République et du groupe de l'Union pour la démocratie française et du centre.*)

Le Gouvernement entend tout faire pour prévenir et réprimer les atteintes à l'ordre public en Corse comme sur n'importe quel autre point du territoire national.

C'est dans cet esprit qu'ont été engagées des procédures permettant de faire traiter par la quatorzième section du parquet de Paris des infractions à caractère terroriste, dont il est apparu qu'elles pourraient être instruites avec davantage de diligence à Paris, compte tenu de la charge de travail déjà écrasante qui pèse sur les magistrats affectés en Corse.

J'ai enfin demandé au ministre de l'intérieur et au ministre de la défense de me faire connaître leurs propositions pour renforcer encore l'efficacité des services de police et de gendarmerie en Corse et assurer la protection de leurs personnels.

Le principal atout dont doivent disposer ces services est la confiance du Gouvernement et, si vous me permettez de l'ajouter, de la représentation nationale.

M. Xavier de Roux. Bien sûr !

M. le Premier ministre. Elle ne leur sera pas comptée. S'agissant du Gouvernement, elle leur est acquise, je l'ai réaffirmé à plusieurs reprises depuis ma nomination.

Je le dis sans ambiguïté et sans précaution : j'admire le courage de toutes celles et de tous ceux, policiers, gendarmes ou douaniers, qui sont affectés en Corse et assument dans des conditions souvent très difficiles leur mission.

Je les encourage aujourd'hui à poursuivre leurs efforts. Les résultats obtenus en mars et en avril doivent sans cesse inspirer leurs actions et nous montrer la voie.

Je n'oublie pas qu'un policier a trouvé la mort il y a quelques semaines alors qu'il poursuivait des terroristes. Notre fidélité à sa mémoire et, de façon plus générale, à la mémoire de tous ceux, policiers ou gendarmes, qui sont morts en Corse au cours des dernières années, victimes de leur devoir, suffirait à elle seule à nous dicter notre conduite : « force doit rester à la loi ». (*Applaudissements sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République et du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre.*)

Le rétablissement de la paix publique doit plus que jamais être un objectif pour tous : pour l'Etat, qui doit se mobiliser et mobiliser tous ses serviteurs afin d'agir dans la durée, sans complexe et sans compromission, et j'y veillerai personnellement ; pour les nationalistes, qui se sont trop souvent placés dans une situation inacceptable au regard des règles de la démocratie et dont certains ont pris de détestables habitudes relevant ni plus ni moins du droit commun ; pour l'opinion publique locale, enfin, qui peut, et elle le sait, faciliter l'action de la police et de la justice pour bannir la violence, même si c'est en abandonnant parfois des solidarités de groupe ou de famille.

Le rétablissement de l'ordre public qui est donc ma première priorité, la première priorité du Gouvernement, doit aller de pair avec la relance de l'économie locale.

L'étroitesse du marché intérieur de l'île, la paralysie périodique des transports maritimes ou aériens, les troubles à l'ordre public, la concurrence, notamment dans le secteur touristique, d'autres pays méditerranéens, ont beaucoup affaibli depuis plusieurs années l'économie corse.

Je regrette à cet égard que les gouvernements socialistes, qui n'étaient préoccupés que de réformes institutionnelles (*Protestations sur les bancs du groupe socialiste*)...

M. Louis Mexandeau. C'est facile !

M. le Premier ministre. ...aient été incapables de prendre à bras-le-corps les problèmes de l'économie corse. (*Applaudissements sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République et du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre. – Exclamations sur les bancs du groupe socialiste.*) Depuis quinze ans, que de temps perdu dans ce domaine ! (*Mêmes mouvements.*)

M. Henri Emmanuelli. Vous ne pouvez pas vous empêcher de dérapier ! C'est une maladie chez vous, il faut toujours que vous vous comportiez en chef de parti et non en chef du gouvernement !

M. le Premier ministre. Même si l'inverse est vrai, comment imaginer que la paix publique puisse être durablement restaurée dans une région dont l'économie est à la dérive, voire complètement asphyxiée ?

C'est pour remédier à cette dégradation que, dès le début du mois de janvier, j'ai demandé aux ministres compétents d'organiser une concertation étroite avec les représentants des milieux socio-professionnels en Corse. Cette concertation, dont je persiste à penser qu'elle est un atout pour la Corse, a permis au Gouvernement, dès la fin du mois de mars, d'arrêter une série de mesures d'urgence qui ont concerné la modernisation de l'agriculture, la relance de l'activité touristique, l'assainissement de la situation financière des petites et moyennes entreprises corses. Sur tous ces points, des mesures ont déjà été prises.

Parallèlement, il m'a semblé nécessaire d'améliorer les conditions du dialogue social en Corse en permettant la reconnaissance des syndicats représentatifs à l'échelon local.

Enfin, diverses mesures destinées à faciliter l'enseignement de la langue corse et à étendre le rayonnement de l'université de Corse ont été prises.

Ce premier train de mesures, bien accueilli, ne pouvait à lui seul résoudre sans délai tous les problèmes : il manifeste cependant la volonté du Gouvernement de s'attaquer à toutes les facettes de la crise économique et sociale qui secoue la Corse.

Dans le même temps, le Gouvernement a fait le pari de la zone franche. L'économie de l'île bénéficie déjà, à bien des égards, d'un statut dérogatoire qui remonte, dans certains domaines, au Directoire.

M. Henri Emmanuelli. Ce n'étaient pas les socialistes alors !

M. le Premier ministre. Mais, pour relancer l'investissement et permettre le maintien de l'emploi en Corse, j'ai décidé d'aller plus loin et j'ai proposé que la Corse tout entière soit érigée en zone franche. La mise en œuvre de cette décision fait actuellement l'objet de discussions avec les élus de l'assemblée territoriale et les milieux socio-professionnels concernés.

Le ministre de l'aménagement du territoire, de la ville et de l'intégration et le ministre délégué au budget doivent se rendre demain et après-demain en Corse pour

poursuivre les discussions engagées par le préfet de région et j'ai bon espoir que la création de cette zone franche puisse faire l'objet d'une décision définitive avant la fin du mois de juin. Je souhaite que l'ensemble des entreprises de l'île en bénéficient et que confiance en leur avenir soit ainsi rendue à tous les Corses.

Je sais que la décision de principe arrêtée le 27 mars a été bien accueillie. Je ferai tout pour ne pas décevoir l'espoir que, pour la première fois depuis longtemps, les Corses ont commencé de nourrir quant à la reprise des activités économiques sur l'île. Comme je l'ai annoncé, je me rendrai sur place pour annoncer, le moment venu, les modalités détaillées de cette innovation décisive.

J'aurais garde, enfin, d'oublier les problèmes de transports. Un projet de loi est en cours de préparation pour donner à ce secteur essentiel de l'économie sur l'île une stabilité qui lui a trop souvent hélas ! fait défaut dans le passé.

Je le dis cependant sans ambages : si la paix publique n'était pas rétablie en Corse, la création d'une zone franche apparaîtrait tôt ou tard comme une fausse bonne idée.

M. Henri Emmanuelli. C'est déjà le cas !

M. le Premier ministre. C'est peut-être déjà le cas, mais ce qui me frappe, messieurs les socialistes, c'est le vide sidéral de tous vos propos sur la Corse. Vous n'avez rien à dire et rien à proposer ! (*Exclamations sur les bancs du groupe socialiste. – Applaudissements sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République et du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre.*)

M. Henri Emmanuelli. Nous n'avons pas encore parlé ! Vous êtes un provocateur !

M. le Premier ministre. De façon plus générale, les mesures de soutien à l'activité économique se révéleraient inefficaces.

Si j'ai le projet d'ériger la Corse en zone franche, je n'accepterai pas qu'elle devienne une zone de non-droit ! J'en appelle donc à la responsabilité et à la loyauté de tous les Corses. J'en appelle à leur fidélité à la nation française.

Je le sais, dans leur immense majorité, ils sont attachés à la République et à la France. Je n'ai pas besoin de rappeler ici devant vous le rôle joué par la Corse dans notre histoire et, pour s'en tenir à la période contemporaine, dans la libération de notre pays à la fin de la seconde Guerre mondiale. (*Applaudissements sur de nombreux bancs du groupe du Rassemblement pour la République.*)

Chacune et chacun d'entre vous, mesdames et messieurs les députés, l'a présent à l'esprit.

Je ne partage donc pas la réaction, que je veux espérer d'humeur, de celles et de ceux qui, sur le continent, font mine de vouloir renvoyer les Corses à un destin d'indépendance.

La Corse fait partie de la France (*Applaudissements sur de nombreux bancs du groupe du Rassemblement pour la République et du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre.*) A ses heures les plus glorieuses, elle a été l'honneur de la France. Elle est capable, nous le savons, du meilleur, mais encore faut-il que les Corses le veuillent.

La Corse est aujourd'hui à un tournant.

J'en appelle donc à un sursaut de tous ses responsables, élus, chefs d'entreprise, syndicalistes, présidents d'association, forces vives, autorités morales.

Les élections prévues en 1998, et singulièrement le renouvellement de l'assemblée territoriale, donneront à tous les Corses qui veulent peser sur le destin de l'île l'occasion de s'exprimer dans le seul vrai cadre qui compte en démocratie : celui des élections.

M. Henri Emmanuelli. Il faut les avancer !

M. le Premier ministre. D'ici là, beaucoup de travail reste à accomplir. Nous le ferons avec l'immense majorité des Corses, qui sont attachés à la France et qui sauront, je le sais, prendre leurs responsabilités. C'est sans faiblesse par contre que nous combattons ceux qui défient la loi, ceux qui profèrent des menaces, des ultimatums ou des bons conseils, mais n'ont hélas ! pour programme que le malheur de la Corse.

La Corse, c'est la France. Tous ensemble nous croyons à son avenir. Tous ensemble, nous bâtirons pour elle un avenir digne de son histoire et digne de la République. (*Applaudissements sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République et du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre.*)

M. le président. La parole est à M. le garde des sceaux, ministre de la justice.

M. Jacques Toubon, garde des sceaux, ministre de la justice. Monsieur le président, mesdames, messieurs les députés, alors que l'immense majorité des habitants de l'île réaffirme son attachement au débat démocratique, le seul légitime, je tiens à exprimer une nouvelle fois, après le chef du Gouvernement, que la justice entend bien contribuer pleinement à ce débat démocratique et à la paix publique.

Son action, ferme, équilibrée, humaine, doit permettre de conforter tous ceux qui souhaitent sincèrement s'inscrire dans la légalité et œuvrer dans l'intérêt général.

C'est bien là le rôle et l'action de l'autorité judiciaire, dont les résultats en matière de lutte contre le banditisme et la grande criminalité méritent d'être particulièrement soulignés, dès lors que l'on veut bien analyser objectivement les faits.

Ainsi, le nombre de crimes et de délits constatés a connu une importante diminution en 1995 par rapport à 1994, de 40 p. 100 pour les vols et tentatives de vol à main armée.

M. Louis Mexandeau. Tout va bien !

M. le garde des sceaux. Dans la première période de cette année, il y a eu deux fois moins d'attentats à l'explosif que dans la période comparable de 1995 et de 1994.

Plusieurs députés du groupe socialiste. Tout va bien !

M. le garde des sceaux. Cela signifie que, contrairement à ce que l'on dit, on avance sur la voie du rétablissement de l'ordre : 151 attentats dans les premiers mois de cette année, 350 dans la même période comparable de l'année 1995. Ce sont là des chiffres qui parlent !

M. Jean-Marc Salinier. C'était Pasqua !

M. le garde des sceaux. Le taux d'élucidation des infractions a également connu une évolution variable mais généralement positive.

Les unités de gendarmerie de la Corse, par exemple, ont élucidé près de la moitié des faits qu'elles ont été amenées à constater. La police judiciaire d'Ajaccio a réalisé des résultats supérieurs à la moyenne nationale : près des deux tiers des affaires qui lui ont été confiées ont abouti.

Il en est de même de plus en plus des crimes, dont on prétend volontiers qu'ils ne sont pas poursuivis de la même manière que les autres. Je ne prendrai que quelques exemples.

Les auteurs de la fusillade du palais de justice d'Ajaccio au mois de novembre dernier, immédiatement poursuivis par les forces de police, ont été interpellés. Ils devraient très prochainement être jugés à Paris.

Le meurtrier du président du tribunal administratif de Bastia, rapidement identifié, a été déféré à la justice et l'instruction se poursuit activement.

Enfin, je voudrais donner un exemple peut-être moins connu, qui est tout récent. Le 13 mai dernier, à Bastia, un véhicule suspect était signalé aux services de police. Lors du contrôle qui a immédiatement suivi, les deux passagers ont cherché à s'enfuir en faisant usage de leurs armes. L'un d'eux a été blessé et interpellé, avant d'être présenté à la justice. L'enquête poursuit actuellement son cours. C'est un exemple de violence, parmi d'autres, qui n'est pas resté sans réponse. Il en est de plus en plus ainsi dans les deux départements de Corse.

N'oublions pas que le champ d'intervention de l'institution judiciaire ne se limite pas à la répression du grand banditisme et du terrorisme mais s'étend à bien d'autres situations qui peuvent être également très douloureuses.

Je pense bien sûr au drame de Furiani, qui a bouleversé toute la communauté nationale, et dont la procédure judiciaire a pu être conduite dans les meilleures conditions de sérénité possibles grâce aux efforts et à la dignité de tous, et en particulier des victimes auxquelles je rends une nouvelle fois hommage ici.

La justice et la police ont par ailleurs relancé la répression de la délinquance économique et financière.

Je saisis également l'occasion qui m'est donnée aujourd'hui pour exprimer ma profonde considération et ma reconnaissance à tous ceux qui concourent à l'œuvre de justice avec dévouement et parfois au prix de dénigrements ou d'actes inacceptables exercés sur leur propre personne ou sur leur famille. Ce week-end encore, le comportement professionnel d'un haut magistrat en fonction dans l'île a été mis en cause, par voie de presse, dans des conditions que je ne peux admettre, car elles sont sans aucun fondement.

Je ne resterai pas sans réaction devant de tels comportements, sans préjudice des suites judiciaires susceptibles de leur être réservées. Il est de mon devoir de garde des sceaux d'assurer le respect de l'institution judiciaire et des hommes et des femmes qui la servent. Je l'assumerai pleinement, en toutes circonstances, et sans me laisser influencer par des polémiques lancées à des fins purement politiciennes,...

M. Louis Mexandeau. C'est vous qui êtes polémique ! C'est vous le provocateur ! (*Exclamations sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République et du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre.*)

M. le garde des sceaux... parfois avec irresponsabilité.

M. Louis Mexandeau. C'est honteux !

M. le président. Monsieur Mexandeau, un peu de calme.

M. le garde des sceaux. Je redis de même fortement aux magistrats, officiers de police judiciaire, fonctionnaires de justice, agents de l'administration pénitentiaire, mais bien évidemment d'abord aux députés, qu'il n'y a pas de délinquant intouchable. J'indique de même qu'en

ce qui concerne certaines déclarations faites dans une période récente, invitant à transgresser la loi pour faire obstacle, par la violence, au bon déroulement des investigations, je n'exclus aucune suite judiciaire éventuelle. (*Applaudissements sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République et du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre.*)

J'ai pour ma part, avant tout, le sens de l'Etat, et je crois savoir, après une assez longue carrière à la fois administrative et publique, discerner l'exigence du devoir et l'intérêt général.

C'est dans cet esprit que la justice doit permettre à chacun d'agir, de s'exprimer ouvertement et librement, dans le cadre des lois de la République.

En effet, je rappelle qu'il n'y a nulle part de violence justifiée, qu'il n'y a que des violations de la liberté de chacun, qu'il n'y a pas non plus de violence banale ou de seuil de tolérance dans ce domaine et que la moindre dérive vers ce qui pourrait apparaître comme une accoutumance à la violence ordinaire doit être dénoncée. Il n'y a pas de violence réservée, et il va de soi que les lois s'appliquent également sur l'ensemble du territoire de la République.

M. Louis Mexandeau. Et il ne doit pas y avoir d'accusations sans fondement ! (*Exclamations sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République.*)

M. le président. Monsieur Mexandeau, je vous en prie !

M. le garde des sceaux. C'est ainsi que, lorsque sont réunies les conditions fixées par la loi, les procédures qui en découlent sont mises en œuvre sous le contrôle souverain et naturel des instances judiciaires, jusqu'au degré le plus élevé : la Cour de cassation.

C'est dans cet esprit et conformément aux dispositions de l'article 706-18 du code de procédure pénale, que le Parquet a requis le dessaisissement de huit procédures relatives à des assassinats et tentatives d'assassinat.

Ces requêtes, fondées, comme il se doit en matière judiciaire, sur une analyse au cas par cas, tendent à assurer le meilleur déroulement possible des procédures et à leur donner leur pleine efficacité, en application des textes en vigueur et eu égard à l'expérience et aux moyens dont dispose la juridiction spécialisée parisienne. L'application de la loi pénale est un élément incontournable dans le processus de retour à une situation durablement stable.

J'ajoute, pour qu'il n'y ait pas d'ambiguïté et pour que l'on ne dise pas qu'il y a des choix, qu'il y a deux poids et deux mesures, que ces huit demandes de dessaisissement seront bientôt suivies de onze autres, qui démontreront amplement qu'il s'agit là de bien administrer la justice, de faire poursuivre par les magistrats compétents les affaires pour lesquelles ils ont compétence, et non pas de je ne sais quelle manœuvre politique trop complaisamment et injustement dénoncée.

Gardons toujours à l'esprit que l'Etat, c'est avant tout la loi et la justice. N'utilisons jamais celle-ci à des fins partisans. Evitons de critiquer aujourd'hui des options que l'on réclamait hier. Laissons la justice, telle qu'elle est organisée par nos lois, jouer pleinement et sereinement son rôle.

Ne perdons pas de vue non plus que la justice n'est pas uniquement celle qui punit. Elle est aussi celle qui répare et qui réintègre chacun dans l'exercice de ses droits.

M. Alain Marsaud. Et qui protège !

M. le garde des sceaux. La justice, c'est donc l'impartialité, la neutralité, l'égalité entre tous. La justice, c'est enfin et surtout la paix, la paix civile, la paix sociale.

Son action doit permettre de répondre à tous ceux, de tous bords, qui entendent inscrire au grand jour, et dans le respect de nos lois, les actes de leur vie dans la voie apaisée que les Corses, comme l'ensemble de nos concitoyens, souhaitent et que le Gouvernement propose.

Cette justice, ai-je besoin de le souligner, est au cœur de mon action. J'entends mener celle-ci dans le respect des règles de notre constitution et de nos lois qui sont les valeurs de la République. Seules, elles peuvent nous rassembler, ici comme ailleurs. (*Applaudissements sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République et du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre.*)

M. le président. La parole est à M. le ministre de l'intérieur.

M. Jean-Louis Debré, ministre de l'intérieur. Mesdames, messieurs les députés, depuis mon arrivée place Beauvau, il n'est pas de jour, en tout cas de semaine, sans que la Corse soit revenue, d'une façon ou d'une autre, au cœur de mes préoccupations, parce que j'éprouve très profondément pour ce morceau de France un attachement particulier, presque charnel.

M. Louis Mexandeau. N'en faites pas trop ! (*Exclamations sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République.*)

M. le ministre de l'intérieur. Mais surtout parce que je ressens chaque jour davantage l'angoisse qui monte de l'île et de ses habitants, qui ne se reconnaissent plus dans une évolution qui, si elle devait se poursuivre, les conduirait inexorablement à l'impasse politique, à la ruine économique, à l'anéantissement culturel, dans la délinquance, la drogue, la destruction sociale et la violence.

Et comment ne pas percevoir, dans le même temps, l'incompréhension et le désarroi croissant de l'opinion publique nationale face à cette dérive, tandis que l'effort de solidarité vers la Corse, jugé toujours insuffisant d'un côté, est déjà considéré comme exorbitant de l'autre ?

Et comment refuser de voir dans la situation actuelle le terme de vingt années où les réponses successives et parfois contradictoires qui furent apportées aux problèmes corses, qu'elles soient policières, institutionnelles ou économiques, quel qu'en ait été le bien-fondé, se sont révélées incapables de produire les résultats attendus ?

C'est ce constat que j'ai fait publiquement à Ajaccio le 12 janvier dernier.

C'est ce même constat qui m'a conduit à cette inébranlable conviction que le rétablissement du respect des lois de la République, parce qu'il en serait à la fois la condition autant que la conséquence, était indissociable des solutions qu'appellent les vrais problèmes de l'île.

Cette conviction, c'est aussi celle que la recherche de ces solutions passe tout aussi nécessairement par l'instauration d'un véritable dialogue entre Corses eux-mêmes autant qu'avec l'Etat.

Non pas le dialogue pour lui-même, dans l'espoir illusoire d'un consensus général. Mais un dialogue pour ouvrir l'espace à une vie institutionnelle normale, et pour permettre d'identifier en commun les moyens de réduire les blocages actuels, à l'abri des anathèmes, des incantations ou de l'inadmissible violence.

C'est à ce cheminement parallèle d'une fermeté résolue et comprise, parce que mieux expliquée, avec un travail méthodique et imaginatif sur toutes les questions de l'île, que le Gouvernement a appelé l'ensemble des personnes qui s'intéressent à la Corse.

C'est cette double démarche que j'ai souhaitée. J'en mesure la difficulté puisqu'elle suppose du temps et qu'elle est constamment menacée par tous ceux que la poursuite de la situation actuelle avantage dans le maintien des facilités acquises comme des illégalités.

Mesdames, messieurs les députés, depuis janvier dernier, j'ai, sous l'autorité du Premier ministre, multiplié toutes les initiatives pour que, en tête-à-tête avec mes collègues, entre les services, les leurs et les miens, le travail interministériel progresse sur tous les plans et associe étroitement le monde économique et le monde politique dans la confiance réciproque.

J'ai moi-même reçu à deux reprises, et la dernière fois il y a un peu plus d'un mois, l'ensemble des représentants élus de l'assemblée territoriale. J'ai reçu de la même façon les parlementaires de l'île.

M. le Premier ministre a présenté un premier bilan de cette première étape.

Il a rappelé les décisions prises sur le plan économique et social, et il a tracé les perspectives des prochains mois, en particulier autour de cet outil de développement que doit représenter la zone franche.

Mais permettez-moi d'évoquer plus longuement et avec gravité ce qui constitue plus directement ma responsabilité ministérielle, c'est-à-dire l'ordre public.

L'année 1995 a été jalonnée de meurtres entre nationalistes et s'est terminée par une vague d'attentats.

Contrairement à l'opinion complaisamment répandue, cette violence n'est, hélas ! nullement exceptionnelle par son niveau.

C'est presque le contraire si l'on examine attentivement les chiffres. La violence de droit commun a même régressé très sensiblement puisque les crimes et délits constatés ont diminué de 22 p. 100 l'année dernière en Corse, contre 6 p. 100 au plan national. (*Exclamations sur les bancs du groupe socialiste.*)

La violence nationaliste – attentats par explosifs, par armes à feu ou par incendies – a, pour sa part, représenté cette même année 540 actes criminels, contre 559 en 1994, 573 en 1993 et 621 en 1992.

Mais le problème n'est pas dans cette comptabilité sans grande signification. (*Exclamations sur les bancs du groupe socialiste.*)

Ceux qui connaissent bien la Corse, et les Corses eux-mêmes, ont compris le changement fondamental intervenu en 1995. Désormais, la violence ouverte s'exerce, d'une part, entre les nationalistes, et souvent dans un contexte loin de toute considération politique, et, d'autre part, à l'égard non plus seulement de l'Etat, mais aussi de nombreuses collectivités publiques insulaires.

Peut-être est-ce dans ce bouleversement des choses que, paradoxalement, s'est ouvert l'espoir de les faire évoluer : la peur désormais affichée chez certains, la crainte de l'immense majorité devant l'abîme économique et social qui menace, les propositions de dialogue faites d'autre part sur tous les grands problèmes du développement de l'île, ont permis que s'amorce une autre voie.

Le silence des explosions durant ces derniers mois s'est conjugué à une efficacité policière nouvelle.

J'en donne des exemples, mêmes s'ils sont de natures différentes.

En quelques semaines, l'assassinat du président du tribunal administratif a été élucidé et l'auteur interpellé,...

M. Jean-Marc Salinier. Tout va bien !

M. le ministre de l'intérieur. ... une cache d'armes à Bastia découverte, des nationalistes de toutes tendances,...

M. Jean-Marc Salinier. Vraiment, tout va bien !

M. le ministre de l'intérieur. ... je dis bien de toutes tendances, ont été appréhendés, les poseurs de bombes devant la chambre de commerce et d'industrie d'Ajaccio ont été arrêtés, les auteurs d'un mitraillage de la préfecture et du conseil général identifiés et arrêtés.

Au cours des quatre derniers mois ont été déférés à la justice et écroués plus d'auteurs ou de complices d'attentats qu'au cours de la moitié de l'année dernière.

M. Jean-Marc Salinier. Décidément, tout va bien !

M. le ministre de l'intérieur. Cela a été compris, car, dans cette détermination à faire respecter la loi, aucune tendance n'est privilégiée et personne n'est oublié.

Je continuerai dans la voie de la fermeté. Le RAID retournera prochainement en Corse remplacer les fonctionnaires de l'Office central de répression du banditisme, qui l'avait lui-même remplacé. Tous les moyens nécessaires seront accordés. Des résultats ont été obtenus.

M. Henri Emmanuelli. Ça s'arrange !

M. le ministre de l'intérieur. Et vous verrez, mesdames, messieurs les députés, que d'autres interviendront rapidement.

Nous connaissons tous les difficultés d'intervention de la police et de la gendarmerie dans l'île. Je veux leur dire ici toute ma gratitude et ma confiance. Et je n'oublie pas non plus qu'un policier a trouvé la mort au cours d'une récente opération d'interpellation.

Le directeur général de la police nationale et le directeur central de la police judiciaire, qui s'étaient rendus récemment sur place, y sont à nouveau aujourd'hui même, à ma demande, pour examiner avec les policiers la manière de rendre plus efficace encore leur action, avec toutes les garanties qu'elle doit comporter.

Je redis cependant ici avec force que ce ne sont pas les idées que l'on met en prison mais les délinquants. Il faut avoir cette règle absolue présente à l'esprit.

Mesdames, messieurs, depuis quelques jours de nouveaux épisodes sont intervenus. L'irrationnel, le grossissement médiatique, l'agitation désordonnée et généralisée, parfois la provocation ont ressurgi pour une de ces périodes de pulsion comme la Corse en a tant connu, et qui pourraient constituer le pire des pièges pour ceux qui ne garderaient pas la tête froide.

Je souhaite – et je le dis gravement – que cela ne remette pas en cause le processus engagé, car cela donnerait raison aux extrémistes de toute nature.

Si, malheureusement, tel devait être le cas, qui ne pressent les conséquences d'un tel échec ?

L'efficacité policière et judiciaire appellerait d'autres moyens, matériels, mais surtout administratifs et juridiques. Sommes-nous prêts à les accepter ?

La solidarité insulaire traditionnelle offrirait une nouvelle chance à ceux qui, enfermés dans leurs fantasmes, apparaîtraient comme les victimes d'une répression dont certains exemples proches de nous montrent qu'à elle seule elle ne réussit guère, quels que soient les efforts consentis, à rétablir complètement l'ordre public.

Le courage comme le discernement doivent nous conduire à maintenir la logique que nous avons tenté d'ouvrir en début d'année.

Oui ! si trop d'obstacles devaient nous imposer d'y renoncer, alors vraiment il faudrait craindre pour la Corse.

Mesdames, messieurs les députés, interrogez-vous au fond de vous-mêmes ! Existe-t-il une autre politique possible ? Qui a proposé une alternative ?

Constater l'échec relatif des autres approches au cours des vingt dernières années n'est pas désobligeant pour nos prédécesseurs. (*Exclamations sur les bancs du groupe socialiste.*)

Ce qu'il faut aujourd'hui, c'est reprendre ce qu'il y avait de meilleur dans chacune de ces approches, les additionner, additionner leurs aspects positifs, en en retranchant les insuffisances.

Cela exige – mais je ne sais pas si vous êtes capables de le faire, messieurs les socialistes – de dépasser nos débats politiques traditionnels. (*Protestations sur les bancs du groupe socialiste.*)

Oui ! Vous êtes, messieurs les socialistes, incapables de vous élever au-dessus de vos querelles personnelles et de vos réflexes partisans. (*Protestations sur les bancs du groupe socialiste. – Applaudissements sur plusieurs bancs du groupe du Rassemblement pour la République et du groupe de l'Union pour la démocratie française.*)

M. Henri Emmanuelli. Nous avons écouté M. Juppé jusqu'au bout !

M. le ministre de l'intérieur. Seul l'effort de toute notre nation comme de l'ensemble de ses représentants pour trouver suffisamment de fraternité, de détermination et d'imagination permettra de redécouvrir pour la Corse les chemins de l'avenir.

J'avais dit à Ajaccio que l'Etat resterait en Corse comme la Corse resterait dans la France. Permettez-moi de le redire en cet instant.

La tentation du grand large n'existe d'ailleurs pratiquement plus.

Il faudra, pour que cette politique réussisse, beaucoup de temps, de la patience, de la ténacité et beaucoup de cœur. Il y faudra peut-être aussi, hélas ! d'autres épreuves.

Si les pressions, les injonctions, les menaces, d'où qu'elles viennent, et quelle qu'en soit la nature, font partie de ces épreuves, elles ne changeront pas notre détermination, et le Gouvernement les assumera. (*Applaudissements sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République et du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre.*)

M. Henri Emmanuelli. Le Premier ministre s'en va ! Nous partons aussi !

M. le président. La parole est à M. Michel Péricard, premier orateur inscrit.

M. Michel Péricard. Monsieur le président, messieurs les ministres, mes chers collègues, un vent de folie destructrice souffle sur la Corse. L'angoisse et la peur sont devenues le lot quotidien des Corses.

Plus d'une quinzaine de mitraillages et d'attentats à l'explosif ont été commis en quinze jours dans l'île.

M. Jean Glavany. On dirait que vous n'avez pas écouté le ministre de l'intérieur !

M. Michel Péricard. Cette spirale de violence a déjà fait quinze morts depuis le début de l'année.

M. Jean Glavany. Le ministre de l'intérieur a dit le contraire !

M. Michel Péricard. La situation est grave. Il serait vain de vouloir le cacher.

Ce qu'il est convenu d'appeler aujourd'hui le problème corse se pose à l'ensemble de la nation.

M. Jean Glavany. C'est vrai !

M. Michel Péricard. Chacun d'entre nous doit faire preuve de responsabilité, car aucun gouvernement, depuis plus de vingt ans, n'a su arrêter cette dérive.

Le principe intangible de l'indivisibilité de la République, fixé par l'article 1^{er} de la Constitution, exclut tout discours démagogique. Les chantages institutionnels ou les menaces n'ont aucune prise sur nous.

M. Jean-Paul de Rocca Serra. Bravo !

M. Michel Péricard. Avec courage et volonté, M. le Premier ministre a répondu à l'appel de la majorité et accueilli favorablement la suggestion d'organiser, dans des délais rapprochés, un débat sur la situation de l'île.

Je tiens à l'en remercier au nom du groupe gaulliste, qui est fier d'entretenir depuis toujours des liens très forts avec la Corse.

Beaucoup de Corses ont occupé ou occupent encore aujourd'hui des responsabilités de premier ordre dans notre mouvement, qu'ils soient élus, ici ou au Sénat, ou qu'ils soient membres du Gouvernement.

Dans d'autres circonstances, moins graves, c'est à l'un d'entre eux que serait revenue la responsabilité de parler en notre nom.

Aussi, chacun comprendra que je veuille en tout premier lieu rendre hommage à nos deux députés élus de Corse, Jean-Paul de Rocca Serra et Jean-Claude Bonaccorsi, qui défendent avec force et conviction les intérêts de leur île. (*Applaudissements sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République.*)

Notre ami Jean-Paul de Rocca Serra, député depuis 1951 et depuis 1984, est le président, respecté par tous, je dis bien par tous, de l'assemblée régionale de Corse.

M. Laurent Dominati. C'est vrai !

M. Michel Péricard. Mais, aujourd'hui, devant tant de dérèglements, tant de violence, notre groupe a voulu dire avec solennité que nous nous sentions tous coresponsables de l'avenir de la Corse.

C'est donc en plein accord avec nos amis que je m'exprime au nom d'un groupe gaulliste unanime dans son soutien à la politique de fermeté et de développement économique que conduit, dans des circonstances difficiles, le gouvernement d'Alain Juppé.

L'heure est en effet venue d'avoir un débat public devant tous les Français. Face à la multiplicité des attentats et à tant de confusion, nos concitoyens ne comprennent plus. Ils attendent avec impatience un message clair et fort.

Vous avez, monsieur le Premier ministre, avec la franchise et la lucidité que l'on vous connaît, dit sans fard les termes de l'alternative : ou bien nous construisons ensemble, sans esprit partisan, une Corse à nouveau pacifiée, ouverte aux autres, respectueuse des règles démocratiques et donc capable de faire prospérer son économie ; ou bien nous nous dérobons à nos responsabilités et la situation n'ira qu'en s'aggravant. Comme le disait un sociologue, « l'anarchie est partout quand la responsabilité n'est nulle part ».

Pour comprendre l'enjeu du débat, il faut rappeler ce qu'a été l'histoire de la Corse. Avant de devenir française, elle a été marquée par une suite de luttes qui constitue sa singularité, à laquelle s'ajoutent l'insularité et ses conséquences.

De cette histoire est née une identité culturelle, l'attachement à une langue, à une tradition, le sentiment de former une communauté humaine particulière, qui n'a, depuis, jamais disparu.

Faute d'avoir su écouter la Corse depuis les incidents dramatiques d'Aleria en 1975, elle s'est inexorablement enfoncée dans une succession de violences, parfois extrêmes.

Depuis, les pouvoirs publics nationaux n'ont su choisir entre un effort supplémentaire de solidarité ou l'affirmation d'une volonté répressive.

Aujourd'hui, c'est bien d'une nouvelle politique que la Corse a besoin pour combattre la logique destructrice du terrorisme, rompre avec le non-développement et lui permettre enfin d'envisager sereinement et avec confiance son avenir.

C'est cette politique qui nous a été présentée par le Premier ministre.

La fermeté est une impérieuse nécessité.

Ce n'est pas l'Etat qui menace l'identité corse, mais, au contraire, son affaiblissement. (*Applaudissements sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République.*)

Il faut que l'ordre républicain soit rétabli en Corse. Cette réalité s'impose maintenant à tous, sur l'île comme sur le continent.

Il y a des groupes armés, divisés, multiformes, extrémistes, qui ont fait de la violence leur seule raison d'exister. Pour eux, le crime, l'intimidation et le racket tiennent lieu d'arguments politiques. Bien plus, ils se cachent derrière le masque du nationalisme pour, en fait, se soustraire aux lois de la République.

Il faut que cela cesse ! (*Applaudissements sur de nombreux bancs du groupe du Rassemblement pour la République.*)

Nous, responsables politiques, ne pouvons le tolérer. Il est temps d'être unis pour défendre l'autorité de l'Etat.

En Corse, comme sur le continent, il ne peut y avoir des zones de droit et des zones de non-droit...

M. Pierre Mazeaud. Très bien !

M. Michel Péricard. ... de bons terroristes et de mauvais terroristes ! (*Applaudissements sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République.*) Le plus faible ne doit pas redouter le plus fort. C'est le cœur de la démocratie, c'est le cœur de notre pacte républicain.

La police, la gendarmerie, la justice – vous l'avez rappelé, messieurs les ministres – ont fait preuve au cours des derniers mois, parfois au péril de la vie de ces fonctionnaires, de leur engagement dans cette politique au service du respect de la loi et de l'Etat de droit.

Je tiens ici, au nom de notre groupe, à leur rendre hommage.

M. le Premier ministre les a assurés de son appui sans faille. Qu'ils sachent qu'ils peuvent aussi compter sur le nôtre.

M. Renaud Muselier. Très bien !

M. Michel Péricard. Mais le rétablissement de l'ordre républicain, auquel nous sommes particulièrement et viscéralement attachés, ne pourra se faire sans le concours de la population elle-même.

C'est vrai que nos compatriotes insulaires en ont assez. Mais qu'ils le disent plus fort, et qu'ils coopèrent plus encore, et plus en confiance, avec la justice !

Comme le disait le général de Gaulle, « l'unité profonde de la nation est aussi le fruit de la valeur morale des citoyens ».

Nous devons appeler les Corses au sursaut moral et politique, seul garant du renouveau économique auquel ils aspirent tous.

C'est le seul moyen de vaincre définitivement la violence.

Mais osons rappeler, comme cela a été fait tout à l'heure, que l'immense majorité des Corses est attachée à la France et à la République. Et quand je dis « l'immense majorité », je devrais dire « la quasi-totalité ».

A chaque élection, depuis celle du Président de la République jusqu'aux élections municipales, les Corses manifestent de la manière la plus claire et la plus massive leur lien, aussi fort que naturel, à la communauté nationale.

Les nationalistes cagoulés ne sont pas tous les Corses. Alors, ne mettons pas la Corse, qui a versé son sang pour la nation, au banc de la France !

Avec près de quarante mille morts, les Corses ont payé un lourd tribut pour la France durant la Première Guerre mondiale. Au cours de la Seconde, comme l'a dit le général de Gaulle, « pas un jour, la Corse n'a cru à la défaite [...], elle a eu la fortune et l'honneur d'être le premier morceau libéré de la France ». (*Applaudissements sur plusieurs bancs du groupe du Rassemblement pour la République.*)

M. Pierre Mazeaud. C'est vrai !

M. Michel Péricard. Premiers Français libérés, les Corses sont venus délivrer le reste du territoire national.

L'histoire nous enseigne qu'ils ont toujours répondu « présent ! ».

Aujourd'hui, plus que jamais, c'est à la République de répondre « présent » en Corse ! (*Applaudissements sur plusieurs bancs du groupe du Rassemblement pour la République.*)

M. Pierre Mazeaud. Très bien !

M. Michel Péricard. Fermeté, a dit M. le Premier ministre ; mais il faut aussi un véritable développement économique.

Pour le mettre en œuvre et pour qu'il réussisse, il faut travailler avec les institutions telles qu'elles sont et avec les hommes que les Corses ont choisis pour les représenter, et avec eux seuls.

En ce qui concerne les institutions, ai-je besoin de rappeler que les bouleversements qu'elles ont connus ces vingt dernières années n'ont, comme l'a dit justement le Premier ministre, rien réglé ? Ils ont même parfois obscurci le débat. Nous le regrettons, même si nous n'avons jamais eu d'illusions à ce sujet. Je relisais tout à l'heure la question préalable défendue lors d'un mémorable débat par notre président, qui avait déjà vu juste à l'époque sur ce problème.

Mais, aujourd'hui, la page est tournée.

Ces institutions sont les lieux naturels du dialogue souhaité : deux conseils généraux, une assemblée de Corse ; autant d'enceintes, autant d'élus, avec les parlementaires, autant d'interlocuteurs qui jouissent de la confiance de leurs concitoyens ; c'est une chance.

Dans ces jours difficiles, il faut rappeler à tous ceux qui, d'une manière intempestive ou inconstitutionnelle, et avec un aveuglement démagogique, réclament une nouvelle réforme, qu'il ne faut pas confondre dialogue et diktat.

M. Renaud Muselier. Très bien !

M. Michel Péricard. En ce qui concerne les hommes, quelles que soient leurs opinions, tous ceux qui acceptent le jeu démocratique, les règles du débat public, doivent être consultés sur l'avenir de la Corse. Les autres, non !

Cette consultation a déjà été engagée en recevant les élus de Corse et les responsables socioprofessionnels, afin de les associer étroitement et de les rendre responsables du redressement économique de l'île.

Seul le dialogue avec les Corses, entre eux et avec l'Etat, permettra de trouver une solution durable au problème corse.

Seule une activité économique autonome et en expansion sera le moteur puissant permettant une normalisation de la vie de la région.

Je parle bien d'une véritable politique de développement économique, et non d'une politique d'assistance.

Les missions parlementaires ou administratives et les acteurs de la vie économique corse ont tous conclu que les moyens transférés vers la Corse étaient suffisants.

Les chiffres parlent d'eux-mêmes : 11,4 milliards de francs d'aide nationale et 400 millions d'aide européenne.

Plutôt que de moyens financiers supplémentaires, c'est d'un nouveau cadre de développement que la Corse a besoin.

C'est bien cette logique que le Gouvernement a choisi de suivre. Elle permettra à la Corse de saisir la chance d'une relance de son économie, et d'être aussi plus autonome. M. le Premier ministre en a tracé, tout à l'heure, les contours dans tous les domaines.

Le principe d'une zone franche pour l'ensemble des deux départements est tout empreint de cette logique.

Avant, beaucoup en avaient parlé, mais ce Gouvernement le fait.

C'est un pari qui sera d'autant moins hasardeux que le cadre sera clair et sans ambiguïté, évitant les zones d'ombre et le hors-la-loi.

L'effort doit aussi porter sur une amélioration de la continuité territoriale, tant au niveau de la circulation des marchandises que du développement touristique, qui est assurément l'un des principaux atouts de l'économie corse.

C'est seulement ainsi que pourront être réduits les deux handicaps dont souffre l'île : l'insularité et la saisonnalité.

Fermeté, audace économique, telle est la seule doctrine possible. C'est celle du Gouvernement. Nous le redisons, c'est aussi la nôtre.

Fermeté, audace économique, ce diptyque conjugue tous les éléments indispensables à la réalisation d'une paix civile durable en Corse.

L'application de la loi est le socle sur lequel se construit le dialogue, condition du développement économique.

Ainsi, l'Etat restera en Corse et la Corse restera dans la République, dont la devise est, ne l'oublions pas, ne l'oublions jamais, « Liberté, égalité, fraternité ».

Le groupe RPR est et restera uni, solidaire et déterminé à soutenir l'action de fermeté, de dialogue et de développement économique enfin entreprise.

Mais qu'il soit clair que l'échec de la politique du Gouvernement conduirait la Corse à l'abîme. Personne, j'en suis sûr, ne veut cela, et le groupe RPR moins que quiconque. Aux Corses de montrer leur volonté et leur détermination ! (*Applaudissements sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République et du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre.*)

M. le président. La parole est à M. Jean Glavany.

M. Jean Glavany. Messieurs les ministres, mes chers collègues, nous sommes invités aujourd'hui à parler du dossier corse. D'entrée de jeu, je veux dire, au nom de notre groupe, que nous nous en réjouissons.

Mieux vaut, en effet, débattre au grand jour que de rechercher je ne sais quel arrangement secret. Mieux vaut dialoguer avec les élus de la République que les exclure systématiquement d'un processus qui provoque ainsi toutes les méfiances. Mieux vaut, enfin, le débat que l'invective, mais j'y reviendrai dans un instant.

Le dossier corse est, comme l'a dit le Premier ministre, pour tout gouvernement depuis vingt ans, un dossier difficile, compliqué, complexe, douloureux, à bien des égards tragique ; un de ces dossiers qui posent tant de questions, qui soulèvent tant de problèmes qu'on ne sait par quel bout le prendre ; un dossier qui a connu depuis vingt ans la lente dégradation d'une spirale infernale, malgré de nombreuses tentatives de toute sorte, de tous les gouvernements ; un de ces dossiers si difficiles qu'ils flattent la vanité de certains qui, perdant toute mesure et toute lucidité, se prennent à rêver qu'ils réussiront là où tant d'autres ont échoué.

Devant une telle difficulté, devant un tel engrenage, devant une telle tragédie, je reviendrai à quelques idées simples, permettant d'avoir une vision un peu plus claire des choses, quelques idées simples qui sont pour nous tous, hommes et femmes responsables, comme des principes fondamentaux, des exigences absolues, bref, notre devoir, et en premier lieu le devoir d'humilité.

Personne ne peut donner de leçons ici, et nous n'abordons pas ce débat en donneurs de leçons, parce que, par deux fois, entre 1981 et 1986, puis entre 1988 et 1993, nous avons eu la responsabilité de traiter ce dossier, que nous avons essayé, presque tout essayé, parfois trop, comme l'a jugé le Conseil constitutionnel, que nous avons entrepris, beaucoup entrepris, et que, il faut bien le dire, nous n'avons pas vraiment réussi puisque nous n'avons pas mis fin au règne de la violence.

Nous n'abordons pas non plus ce débat en donneurs de leçons parce que personne ne peut exclure que vous-mêmes, qui avez déjà échoué avant 1981, entre 1986 et 1988 et depuis 1993 – messieurs les ministres, n'oubliez pas que cela fait trois ans que vous êtes au pouvoir ! –, puissiez échouer à nouveau, et que nous soyons encore confrontés à ce problème dans un futur proche.

C'est à cause de ce passé récent, de ces expériences vécues, de ces difficultés rencontrées, de ces revers essuyés, de ce futur possible, que nous n'abordons pas ce débat en donneurs de leçons. Et, d'ailleurs, nous ne l'avons jamais fait. Depuis des mois, des années, depuis trois ans et, pour le dernier gouvernement, depuis un an, nous posons des questions sur un ton mesuré et responsable. L'intervention de mon ami Charles Josselin, qui a déclenché ce que beaucoup ont considéré comme un dérapage dans la réponse du ministre, témoigne spectaculairement de notre modération et de ce que je considère être notre devoir d'humilité. Relisez ce texte : il est irréprochable ! Mais il tranche singulièrement avec vos interpellations passées.

Les comptes rendus des travaux de notre assemblée et du Sénat – débats que j'ai scrupuleusement relus ces derniers jours – pullulent d'exemples de vos excès, de votre irresponsabilité, de votre agressivité, de votre sectarisme, messieurs. Pour ne remonter qu'à 1991, on a entendu Charles Pasqua parler de « politique suicidaire », François d'Aubert expliquer que le Gouvernement avait « laissé la mafia s'installer en Corse », tandis que Bernard Pons sommat le gouvernement de ne pas « dialoguer avec les assassins ». Avez-vous entendu de tels mots dans la bouche des socialistes ? Et pourtant !

Non, l'humilité n'a jamais été votre règle d'or, et je dois dire que c'est un fameux raccourci de l'histoire que de voir aujourd'hui comme garde des sceaux et comme ministre de l'intérieur les deux champions toutes catégories des déclarations incendiaires et irresponsables sur la Corse ces dix dernières années ! Nous gardons précieusement ces déclarations ! Elles vous seront resservies toutes chaudes, en tant que de besoin !

M. Renaud Muselier. N'importe quoi !

M. Jean Glavany. C'est ce devoir d'humilité qui rend déplacée, choquante, inadmissible même, l'attitude du garde des sceaux la semaine dernière dans cet hémicycle. J'ai dit que nous n'étions pas là pour donner des leçons, mais j'ajoute que nous ne sommes pas là non plus pour en recevoir ; surtout quand ce genre de leçons tourne le dos à la tradition parlementaire, celle de la courtoisie et du respect de l'autre, au moins dans cet hémicycle, quand il tourne le dos à une certaine conception de l'Etat (*Protestations sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République et du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre*) et se fonde sur des rumeurs – j'allais dire des ragots – tellement folles que vous ne pouvez même pas les dater ! Un jour, les faits remonteraient à 1984 ; le pauvre Joseph Franceschi n'est plus là pour défendre son honneur et nous le faisons pour lui ! Un autre jour, ils remontent à 1990, mais Pierre Joxe est empêché de se défendre par le devoir de réserve ; nous le défendons lui aussi !

Enfin, ces leçons tournent le dos à une certaine conception de la moralité. Monsieur le garde des sceaux, vous n'avez trouvé comme témoin de moralité que le chef d'une organisation qui a revendiqué plusieurs assassinats, de nombreux attentats, qui a organisé la scandaleuse conférence de presse de centaines d'hommes cagoulés et en armes, une organisation, soit dit en passant, qui, par la voix d'un autre de ses responsables, celui qui, hier, lançait son ultimatum, réfutait ces allégations et s'élevait avec force contre « ces rumeurs qui n'auraient pour seul objectif que de prouver que les indépendantistes sont corruptibles » ; une organisation qui ose accuser de corruption sans preuves, alors qu'elle pratique quotidiennement l'impôt dit révolutionnaire, quand ce n'est pas le blanchiment de l'argent du racket.

Nous n'avez trouvé comme témoin de moralité, monsieur le ministre, que le chef de cette organisation, qui écrit dans son organe officiel, à propos d'une affaire de droit commun : « Quant à cette pseudo-affaire de viol où des jeunes gens encore immatures n'ont pas su apprécier le déséquilibre d'une jeune fille à l'appétit sexuel largement au-dessus de la moyenne [...] ».

Voilà votre témoin de moralité !

Cet homme, cette organisation sont vos interlocuteurs privilégiés, tout le monde le sait, tout le monde le voit, et ce genre d'incident fâcheux sonne comme un aveu spectaculaire. A trop privilégier, on se retrouve pris au piège, sous la forme d'un ultimatum, ou de la collusion, quand,

incidemment, l'auteur dudit ultimatum expose tranquillement que le dessaisissement des juges n'est pas une mesure de bonne administration de la justice mais bien l'objet d'une nouvelle compromission.

Bref, monsieur le garde des sceaux, vous n'avez pas respecté ce devoir d'humilité, ce qui vous a valu une réprobation unanime, y compris dans les rangs de la majorité, et nous amène à maintenir nos demandes d'excuses. Ce serait digne, et la dignité, dans ce débat, ne serait pas inutile ! (*Exclamations sur plusieurs bancs du groupe du Rassemblement pour la République.*)

M. Philippe Legras. Vous vous égarez ! Il s'agit d'un débat sur la Corse !

M. Jean Glavany. Devoir de lucidité ensuite. Cela va mal en Corse depuis longtemps, très longtemps, et le Premier ministre a eu raison de rappeler que les douloureux événements d'Aleria se sont produits en 1975, c'est-à-dire il y a vingt et un ans ; le gouvernement, alors, n'était pas socialiste.

Depuis, l'histoire de la Corse n'est qu'une longue litanie de drames, de meurtres, d'attentats et, parallèlement, de tentatives répétées et variées des différents gouvernements.

Mais, aujourd'hui, un devoir de lucidité s'impose, et il impose ce constat simple : contrairement à ce que vous nous avez dit, messieurs les ministres, mais M. Péricard l'a démenti d'une certaine manière par la gravité de son propos, contrairement à ce que vous annoncez, la situation n'a jamais été aussi dégradée. Quinze assassinats en un peu moins d'un an, des attentats désormais quotidiens, une ambiance délétère faite de règlements de comptes entre fractions indépendantistes, de dénonciations par voie de tracts anonymes, de démoralisation de la population corse, à mi-distance entre la lassitude et l'écœurement, des élus qui se sentent exclus de tout, et, enfin, des fonctionnaires qui disent tout haut leur révolte. Jamais on n'avait vu des policiers, des gendarmes et des magistrats exprimer ainsi publiquement leur incapacité à faire leur travail pour la République. Et, d'ailleurs, comment voulez-vous qu'ils le fassent quand le même journal des nationalistes fait un jour l'éloge éloquent, embarrassant, il faut le reconnaître, d'un ministre de l'intérieur et, dans le numéro suivant, « met à prix », photos et noms à l'appui, les fonctionnaires suspectés d'intransigeance à l'égard des nationalistes ?

On eût attendu un peu plus de solidarité de la part du Gouvernement à l'égard de ces fonctionnaires, comme on aurait pu attendre au moins quelques mots aimables à l'égard du journaliste de *Libération* dont le domicile avait été lâchement mitraillé ; là encore, c'eût été digne !

Permettez-moi donc, au nom des socialistes, de rendre un hommage appuyé à ces fonctionnaires qui servent loyalement la République et à ces journalistes qui, malgré les menaces, continuent à faire vivre la liberté de la presse en Corse.

Mais on note aussi une ambiance délétère, faite de démoralisation collective et d'une perte de confiance dans l'Etat républicain.

Vous avez entendu les témoignages publics, messieurs les ministres, sur votre slogan « fermeté et dialogue ». Quelqu'un a dit : « Quand on dépasse la limitation de vitesse sur les routes, c'est la fermeté. Quand un terroriste tue, c'est le dialogue ». C'est, hélas ! ce que pensent de plus en plus de Corses. Cela devrait vous rendre modestes, humbles, cela devrait vous amener à ce devoir de lucidité hors duquel il n'y aura pas de solution crédible.

Or je dois dire que vos interventions de tout à l'heure, sur le ton du « tout va très bien, madame la marquise », nous laissent pantois. Tout va si bien que vous avez ressenti le besoin de ce débat, dans l'urgence. Tout va si bien que le Premier ministre a ressenti le besoin d'une mise au point qui sonnait comme un sacré désaveu de certaines méthodes employées ces derniers mois.

Devoir d'humilité, devoir de lucidité, mais aussi devoir de responsabilité, dont je n'exonère personne. Je l'ai dit tout à l'heure, la facilité, pour les opposants que nous sommes, consisterait à jeter de l'huile sur le feu. Vous nous avez, si j'ose dire, donné l'exemple mais nous ne le suivrons pas ; ce serait irresponsable ! Ce serait faire fi de notre vocation à exercer les responsabilités, hier comme demain. Notre devoir d'opposants nous impose aussi de faire des propositions : je le ferai dans un instant.

De ce devoir de responsabilité, je n'exonère pas non plus tous les responsables politiques. Quand j'entends M. Barre dire : « Qu'ils prennent leur indépendance », avec cette incroyable démagogie qui consiste à caresser dans le sens du poil le sentiment d'exaspération qui progresse dans l'opinion, je me dis que notre professeur d'économie lyonnais, si prompt à administrer des leçons, oublie bien vite celles de la responsabilité républicaine.

Et, bien entendu, ce devoir de responsabilité s'impose au premier chef au Gouvernement, qui doit s'engager plus qu'il ne l'a fait depuis un an, beaucoup plus, pour rejeter ce que j'appelle la spirale infernale du pari insensé qui voudrait qu'on laisse les Corses s'entre-tuer, le problème s'éteignant alors de lui-même, progressivement.

Ces hommes qui meurent, semaine après semaine, ces jeunes hommes qui disparaissent du fait de la conjonction de la faiblesse de la République et d'une folie meurtrière, quels que soient leurs engagements, quelles que soient leurs idées et leurs valeurs, sont des jeunes Français victimes de la pire des injustices, celle de la violence. Notre devoir de responsables est clair : il faut à tout prix mettre fin à cette tuerie insupportable.

Devoir de démocratie, ensuite. Ce devoir, ce principe de démocratie, est incontournable et primordial et peut s'énoncer à partir de quelques règles simples. Première règle : le respect du fait majoritaire. Qui peut croire un instant que l'avenir de la Corse puisse être autre que celui voulu par la majorité des Corses ? Y a-t-il d'autre issue, en véritable démocratie, que celle définie, approuvée, exprimée par la majorité ? Et le corollaire de cette règle est, bien entendu, le respect des élus du suffrage universel. Qui peut croire que le destin de la Corse puisse être défini sans l'association étroite et permanente de ceux qui, en Corse, détiennent la légitimité du suffrage ? Et à propos du respect des élus corses, monsieur le président, je déplore l'impossibilité qui est faite à notre collègue Zuccarelli, membre du groupe République et Liberté, de s'exprimer dans ce débat. Il aurait été utile pour celui-ci et pour la démocratie, me semble-t-il, que nous puissions l'entendre. (*Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste.*)

M. le président. Monsieur Glavany, je vous interromps immédiatement. Il est absolument contraire aux usages, auxquels vous paraissez très attaché, de faire des rappels au règlement pendant une intervention à la tribune car, théoriquement, la présidence ne peut y répondre. Mais je vais vous répondre.

M. Jean-Marc Salinier. C'était un commentaire !

M. le président. C'est le groupe République et Liberté qui, par l'intermédiaire de son président, en application des articles 132 et 49 du règlement, a estimé que, compte

tenu de sa diversité, il n'aurait pas la capacité de désigner un seul orateur. (*Exclamations sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République.*) Alors, je vous en prie, prenez-vous en au groupe République et Liberté, si vous le voulez, mais en aucun cas à la présidence de l'Assemblée! (*Applaudissements sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République et du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre.*)

Poursuivez, je vous prie!

M. Jean Glavany. Monsieur le président, je ne vois pas ce qui vous fâche! Vos explications me satisfont et le fait de poser la question aura au moins eu le mérite de provoquer cette explication et nous aura permis de savoir où se trouvent les responsabilités.

Plusieurs députés du groupe du Rassemblement pour la République. Un peu d'humilité!

M. Jean Glavany. J'accepte ces explications avec humilité.

M. le président. Je vous en donne acte!

M. Jean Glavany. Eh bien, vous voyez, il suffisait de s'expliquer. Je vous remercie, monsieur le président.

M. Paul Quilès. C'est cela le dialogue!

M. Jean Glavany. Deuxième règle démocratique, souvent oubliée de ceux qui croient que la démocratie se résume à l'expression simple et brutale du fait majoritaire: le respect scrupuleux des minorités afin qu'elles ne se sentent ni laminées, ni étouffées, ni exclues. Le respect des minorités dans la mesure où, bien entendu, elles respectent scrupuleusement le fait majoritaire. Le respect des minorités quand elles expriment une identité culturelle si riche, si dense, si bouleversante parfois que certains savent si bien exprimer sans passer par la folie des armes.

Troisième et dernière règle démocratique: toute solution, toute construction, tout projet politique pour la Corse ne peut et ne doit procéder que des urnes et du suffrage. Les plus belles constructions théoriques, les accords les plus sophistiqués, qu'ils soient de bout de table ou de fin de nuit, seront toujours chose fragile tant qu'ils n'auront pas l'onction du suffrage. Je vais plus loin: au point où en sont les choses, on peut, on doit imaginer un acte fondateur qui, par le biais du suffrage, permette à la communauté corse d'exprimer un mandat clair pour la résolution du dossier. Un acte fondateur qui, surtout, marque la fin d'une spirale infernale, la fin d'une époque et le début d'une autre.

Enfin, dernier devoir: le devoir de transparence. La démocratie ne peut être que transparente. Le débat ne peut être que public, ouvert à tous, accessible à tous, compréhensible par tous. Les cartes doivent être sur la table, les objectifs affichés. La règle du jeu doit être équitable. Si l'on procède par arrangements, par intermédiaires douteux, par négociations secrètes, on en arrive à ce formidable sentiment de malaise et d'écœurement qui est fait de beaucoup d'ingrédients détestables:

Sentiment d'impunité chez certains et sentiment de crainte du même coup chez leurs frères ennemis, sentiments contradictoires qui exacerbent les tensions;

Perte de confiance des résidents de l'île dans les institutions de la République et sentiment qu'il s'y exerce, quoi que vous en dites, monsieur le garde des sceaux, une justice à deux vitesses selon que l'on est ou non dans les petits papiers du pouvoir, entraînant le développement de réflexes de désobéissance civique préoccupants;

Sentiment d'écœurement chez les policiers, gendarmes ou magistrats mis dans une situation impossible et apparition simultanée des premières fuites organisées vers la presse nationale;

Mise à l'écart de la classe politique traditionnelle – je le disais tout à l'heure – et, en conséquence, perte considérable de crédibilité des institutions;

Démobilisation des cadres de la fonction publique d'Etat, qui ont l'impression de se compromettre chaque jour dans les affaires douteuses qu'on leur demande de régler au mépris des règlements qu'ils sont chargés d'appliquer;

Aggravation de la crise économique compte tenu de l'image donnée par la Corse aujourd'hui, image que la politique actuelle a contribué à brouiller encore davantage.

Oui, tout cela est le fruit naturel de l'opacité de votre action. En 1988-1989, Pierre Joxe avait annoncé, par une lettre à tous les élus de l'île, les grandes lignes de sa politique et il avait engagé un large débat public, ponctué de multiples visites, qui se déroula sur près de deux années et se conclut par un débat au Parlement et les élections régionales de 1992. C'est ce type de méthode qu'il faut retrouver de toute urgence: la transparence comme fondement de la confiance, cette transparence que réclament avec force les « Femmes corses contre la violence », dont le refus courageux du diktat de la violence mérite notre reconnaissance. Et la transparence tout de suite! Le plus vite possible! Car, ne vous y trompez pas, messieurs les ministres, les arrangements douteux, négociés en catimini par quelque personnage de l'ombre qui dit représenter la cohérence de la politique gouvernementale depuis trois ans sous prétexte qu'il est du même village qu'un chef indépendantiste, ces arrangements douteux finiront bien par être publics. On finira bien par tout savoir, peut-être à vos dépens.

Sans parler de l'obligation, que vous aurez tôt ou tard, de venir ici, c'est-à-dire devant le Parlement.

Je veux dire quelques mots d'un sujet tabou dans cet hémicycle: l'amnistie. Ma première réflexion sur ce sujet est la suivante: il y a une amnistie qui est intolérable, c'est l'amnistie qui n'ose pas dire son nom, l'amnistie à la tête du client, l'amnistie des secrets d'alcôve. Quand, sur ordre du ministre, un juge est empêché, de fait, d'interpeller un homme suspecté d'assassinat, c'est une amnistie illégale et condamnable.

Ma seconde réflexion sur ce sujet est très simple: nous avons gardé précieusement vos déclarations, messieurs les ministres, sur ce problème précis. Vous vous êtes engagés publiquement, à de nombreuses reprises, à ne jamais amnistier le moindre terroriste. Ces déclarations, soyez-en sûrs, fixent un cadre précis hors duquel il n'y aurait que reniement ou compromission.

Pour finir j'en viens au fond.

M. le ministre de l'intérieur. Enfin!

M. Jean Glavany. Comment résoudre le problème sur le fond? Et puisque, dans vos rododendres, vous nous reprochez toujours la vacuité de nos propositions, j'en ferai cinq.

Premièrement, il n'y a pas de recette miracle, de solution « clefs en main ». (*Sourires sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République.*) D'où le devoir d'humilité, je le répète, et je vous mets au défi, messieurs, d'en faire autant. Méfiez-vous, l'avenir pourra répondre à votre place!

M. Arthur Paecht. Qu'est-ce que cela veut dire?

M. Jean Glavany. Deuxièmement, la méthode est essentielle, fondamentale même, en particulier la règle de la transparence et de la publicité des actes.

Troisièmement, il faut relégitimer l'action politique en Corse, y compris par un acte démocratique symbolique et refondateur le moment venu. Il faut relégitimer aussi l'action politique en réincluant d'urgence les élus du peuple, tous les élus, dans la négociation.

Quatrièmement, la solution de ce douloureux dossier sera politique, d'abord politique, essentiellement politique, c'est-à-dire globale, crédible, durable. Cela suppose des conditions politiques, et d'abord, l'indispensable, l'incircornable respect de l'Etat de droit. Il faut dire clairement que le débat peut porter sur des questions économiques ou de statut mais pas sur la question de savoir si resteront ou non impunis des actes criminels, en particulier de droit commun. L'action normale de la justice et de la police dans un Etat de droit ne peut, ne doit pas être un sujet de négociation.

Il faut ensuite mettre en place un processus ouvert de travail entre les forces vives de la Corse et l'Etat, en fixant des étapes et un rendez-vous annuel d'évaluation. Prenez exemple de ce qui s'est fait en Nouvelle-Calédonie, toutes choses égales par ailleurs et sans parallèle outrancier, avec la méthode de dialogue, de négociation, de sortie de crise. Cela peut-il conduire à une évolution du statut ? Je voudrais en dire un mot.

Depuis le statut Joxe de 1991 – statut que vous avez tant décrié mais finalement si bien admis puisque vous nous dites aujourd'hui que vous ne voulez pas y toucher – la Corse a fait l'expérience d'une décentralisation avancée. Faut-il débattre d'une nouvelle étape ? A ma connaissance, personne ne le demande en Corse, ce qui est, je le répète, un formidable hommage *a posteriori* au travail de Pierre Joxe.

Cinquièmement, la solution du problème corse implique un nouveau développement économique et culturel. De ce point de vue, permettez-moi de vous dire ce que nous pensons de l'annonce précipitée et intempestive d'une zone franche. Elle a causé l'irritation de Bruxelles car elle n'a pas été négociée au niveau européen. En outre, elle a contribué, en Corse, à un coup de frein des ventes de biens et services, chacun attendant les miraculeux avantages escomptés. Sur le continent, elle a aggravé le réflexe ainti-corse, comme si tous les privilèges fiscaux étaient réservés à ceux qui sortent leurs armes.

Plutôt que d'improviser une zone franche, lourde de dérives potentielles, il importe de travailler en profondeur sur quelques leviers essentiels du développement local, comme vous avez eu le sentiment de le faire tout à l'heure : aide à la restructuration des filières agricoles, organisation du réseau des PME-PMI avec un appui de proximité fiable, revitalisation de l'intérieur de l'île, maîtrise du développement touristique.

Les crédits publics doivent être activés et concentrés sur certains projets et non être éparpillés et saupoudrés comme actuellement. L'intercommunalité et la base régionale unique évitent la dispersion des aides publiques ainsi que le détournement et les fraudes qui nuisent à l'image de la Corse.

Le désenclavement doit être poursuivi. Nous avons fait beaucoup de choses en ce sens, il faut les poursuivre. Le 1^{er} janvier 1997, la libéralisation de l'espace aérien et la possible péréquation des lignes prévue par la loi Pasqua d'aménagement du territoire devraient permettre d'avan-

cer dans cette voie. Il n'est pas normal pour la République qu'il soit moins cher d'aller à Istanbul qu'à Ajaccio.

Un gros effort sur les infrastructures doit être financé par un emprunt affecté. Le retard du réseau routier national est patent. Il faut un programme de quatre voies « écologiques » qui doit commencer par l'axe Bastia - Porto-Vecchio. C'est le programme routier prioritaire que nous réclamons et que beaucoup d'élus réclament en Corse.

Le tourisme a fait vivre la Corse. Les attentats commis de nuit et sans risque ont chassé les touristes. Par ailleurs, les capacités sont insuffisantes ou trop chères. Il faut provoquer le redémarrage par la confiance dans une hôtellerie familiale aidée. Il faut donner la parole aux acteurs culturels qui, défenseurs quotidiens du patrimoine, de l'identité, de la langue et de la culture corses, ont peu de goût pour les dérives guerrières et répugnent aux tentatives mafieuses. Leur contribution à la définition de pistes d'avenir sera féconde.

Telles sont nos analyses et nos propositions. Sur la méthode, cinq devoirs s'imposent à nous tous. Je veux les répéter : devoirs d'humilité, de lucidité, de responsabilité, de démocratie et de transparence. Sur le fond, une seule solution est possible. Elle est politique et globale et tourne autour de deux volets : le respect de l'Etat de droit ; un nouveau développement économique, social et culturel.

Depuis des mois, vous dites : « Fermeté et dialogue. » Mais tout le monde se demande : Fermeté pour qui ? Dialogue avec qui ? Et tout cela pour quel projet politique ? Nous répondons : « Etat de droit, nouveau développement économique, social et culturel. » Vous avez le pouvoir, messieurs, usez-en ! Nous sommes dans l'opposition. Comptez sur nous pour être vigilants. (*Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste.*)

M. le président. La parole est à M. José Rossi.

M. José Rossi. Monsieur le président, messieurs les ministres, mes chers collègues, même si je suis le seul parlementaire insulaire à m'exprimer, compte tenu des conditions normales d'organisation du débat,...

M. Henri Emmanuelli. Non, ce n'est pas normal !

M. José Rossi. ... je tiens à le faire surtout en ma qualité de représentant de la nation, puisque c'est au nom du groupe de l'UDF que j'interviens aujourd'hui. Je traduirai donc aussi fidèlement que possible les sentiments de mes collègues, que j'ai perçus au cours des dernières semaines et ce matin même, puisque j'ai eu l'occasion de m'exprimer devant le bureau du groupe et devant le groupe tout entier. Je remercie d'ailleurs Gilles de Robien d'avoir présidé avec l'autorité qui est la sienne cet échange très constructif. (*« Très bien ! » sur plusieurs bancs du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre.*)

C'est la première fois, dans l'histoire de la République, que le Parlement est appelé à s'exprimer sur l'avenir de la Corse dans le cadre d'un débat organisé. Dans le passé, nous avons voté des textes relatifs à la Corse ; vous avez, messieurs les ministres, répondu à des questions d'actualité la concernant, mais c'est la première fois que nous débattons de son avenir. L'exceptionnelle gravité de la situation dans l'île justifie pleinement cette initiative du Gouvernement.

Et la première question que l'on peut se poser, ici, à l'Assemblée nationale, est la suivante : les valeurs de la République existent-elles encore en Corse ? Les différents

orateurs ont d'ailleurs aussi exprimé cette interrogation à leur manière. Le doute est permis. Ne prenons que les trois mots-phares qui traduisent l'esprit de la République : liberté, égalité, fraternité.

La liberté d'abord. La liberté d'expression n'est-elle pas limitée par les pressions de toutes sortes qui s'exercent en Corse, dans une société désorganisée où l'Etat de droit n'est pas garanti dans des conditions idéales – chacun peut le constater ? La prudence ou la peur limitent la liberté d'expression.

Quant à la liberté d'entreprendre, qui peut garantir aujourd'hui, à un chef d'entreprise qui veut s'installer ou développer ses activités, qu'il sera à l'abri du racket ou d'un plasticage ?

La liberté d'aller et venir est-elle assurée lorsque des grèves interminables paralysent le trafic entre la Corse et le continent de manière régulière et interrompent le service public en conduisant à une sorte de prise d'otage pour l'ensemble de la communauté insulaire ? (*Applaudissements sur les bancs du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre et du groupe du Rassemblement pour la République.*)

L'égalité ensuite. L'Etat et la solidarité nationale ont consenti des efforts considérables en faveur de la Corse, donnant même le sentiment à l'ensemble des Français que ces efforts étaient excessifs. Ce sentiment a d'ailleurs été traduit par Raymond Barre, dont j'ai personnellement regretté les propos. Mais la Corse n'est-elle pas encore la lanterne rouge des régions françaises, avec le revenu par habitant le plus bas de France ?

L'égalité des chances pour les insulaires, monsieur le ministre de l'aménagement du territoire, est-elle assurée en Corse dans les mêmes conditions que dans les autres régions françaises ? Elle ne l'est que très imparfaitement.

La sécurité des personnes et des biens y est-elle garantie dans les mêmes conditions que dans les autres parties du territoire national, à l'exception, bien sûr, de ce que l'on appelle dans les banlieues les zones de non-droit ? Certainement pas !

La fraternité, enfin. Comment ne pas constater l'affaiblissement des valeurs communautaires traditionnelles qui faisaient l'équilibre de la société corse ? Le banditisme, la criminalité, la violence se sont développés brutalement au cours de vingt dernières années, laissant l'Etat et les gouvernements successifs impuissants et désabusés.

Il est essentiel que le Parlement sache tout cela car, au-delà de la situation douloureuse que subissent les insulaires, c'est aujourd'hui l'opinion publique nationale tout entière qui a du mal à comprendre comment, sur une partie du territoire national, un tel constat peut être fait.

Comme l'a souligné le précédent orateur, le problème corse doit être aujourd'hui abordé avec humilité. En effet, depuis plus de vingt ans, les gouvernements et les majorités successives n'ont pas trouvé la bonne réponse. Et ce ne sont certainement pas les formules à l'emporte-pièce ou les solutions simplistes qui suffiront à masquer un échec qui, en définitive, est un échec collectif. Je me réjouis que le Parlement puisse commencer à se pencher sur le dossier corse de manière approfondie. Il s'intéresse naturellement aux situations qui mettent en cause les fondements mêmes de la République. Les députés français vont parfois au bout du monde pour y enraciner la démocratie et les valeurs dont la France est créditée. Il était étonnant que la Corse, si proche, apparaisse comme une terre si lointaine, inaccessible et incompréhensible pour l'immense majorité de ceux qui siègent dans cet hémicycle.

Je souhaite, messieurs les ministres, que ce débat ne soit qu'un premier pas et que, désormais, face à une situation qui interpelle tous les républicains, l'Assemblée nationale soit pleinement informée de la politique voulue par l'exécutif.

M. Jean Glavany. Très bien !

M. José Rossi. Le groupe UDF souhaite apporter au Gouvernement son entier concours pour éclairer ses choix et l'aider à réussir.

Pour s'engager dès à présent dans cette voie, il faut comprendre d'abord que les problèmes de fond que connaît la Corse n'ont reçu que des solutions partielles ou insuffisantes au cours des trente dernières années.

La réintégration de la Corse dans la République suppose, en réalité, un retour très rapide à la confiance, un choix résolu de développement et une recherche spécifique de cohérence et d'efficacité dans la mise en œuvre de l'action publique.

Les problèmes de fond permanents n'ont reçu que des solutions partielles et insuffisantes. La Corse a abordé l'après-guerre avec des handicaps certains, qu'il s'agisse de l'insularité, d'une faible démographie ou d'un développement embryonnaire caractérisant une société rurale peu développée. Elle n'a pu, de ce fait, réussir son intégration dans le monde moderne pendant la période des Trente glorieuses que la France a merveilleusement mise à profit. Néanmoins, pendant cette même période, elle a subi de profondes mutations qui ont déstabilisé son économie traditionnelle et sa cohésion. Les insulaires, c'est vrai, n'ont pas pu s'adapter assez vite et les frustrations, les mécontentements et les inquiétudes additionnés ont débouché sur une crise politique au moment même où, par ailleurs, notre pays entraînait dans une crise économique.

En perdurant, cette crise politique a nourri la violence, violence politique ou violence de droit commun, plus diffuse mais tout aussi redoutable.

Cette situation qui fait, désormais, partie du paysage insulaire, favorise les crispations, décourage les initiatives et affaiblit le sens de l'intérêt général.

C'est dans ce cadre qu'il faut analyser les faiblesses de la Corse, qu'il s'agisse d'un développement limité, contrasté et anarchique, d'une démographie chancelante, de la désertification de l'intérieur des terres, d'un environnement menacé ou d'un sentiment profond de perte d'identité qui existe réellement dans la population. Tout cela s'est conjugué avec l'éclatement du pouvoir local et la montée de la violence ou du banditisme.

Pour ce qui concerne le développement même si les choses ont bougé, l'industrie reste embryonnaire. Le tourisme n'exploite pas toutes les capacités énormes qui n'ont pu être concrétisées. L'agriculture est victime d'un endettement colossal et ne peut plus avancer.

En définitive, la Corse vit pour l'essentiel du secteur public, qui permet de faire vivre de nombreux fonctionnaires, mais surtout, à travers les fonds publics, d'alimenter une grande partie du secteur privé, lequel, si les moyens publics de soutien de l'Etat ou de l'Union européenne n'existaient pas, serait lui-même dans une situation catastrophique de très grande dépendance.

A cela s'ajoutent les difficultés de transport entre la Corse et le continent que j'évoquais tout à l'heure, ainsi que leur cherté, malgré les moyens publics mis en œuvre pour en atténuer le coût. S'ajoute aussi l'insuffisance de la formation, en dépit des efforts considérables qui ont été faits au cours des dernières années.

La démographie ? Les îles Baléares comptent 700 000 habitants ; la Sardaigne – l'île la plus proche de la nôtre –, 1 500 000 ; manifestement, avec ses 250 000 habitants, la Corse ne dispose pas du marché intérieur pour développer son économie dans des conditions convenables. Quant aux menaces qui portent atteinte à l'environnement, il suffit de rappeler les incendies qui, chaque été, ravagent l'île.

L'affaiblissement de l'originalité de l'île et la perte de son identité ont été aussi ressentis comme un risque par beaucoup d'insulaires. La protection de la langue et de la culture a représenté un thème mobilisateur, tant pour les insulaires que pour les Corses du continent, sans doute plus nombreux que ceux qui sont en Corse même.

Tous ces éléments – il faut en être conscient, pour apprécier l'ensemble du problème – ont fourni, dès le début des années soixante-dix, le terreau dans lequel se sont enracinées des forces politiques contestataires qui sont passées des thèmes du régionalisme à ceux de l'autonomisme, puis du nationalisme, la violence en plus.

L'organisation politique – que notre collègue Jean-Paul de Rocca Serra connaît bien –, qui vivait depuis toujours, depuis longtemps en tout cas, sur un schéma bipolaire faisant alterner le centre droit et le centre gauche aux responsabilités tant au plan local qu'au plan national, a complètement éclaté et a conduit à une explosion du pouvoir local. Au point qu'aujourd'hui on peut se demander où se situent en Corse les véritables centres de responsabilités : trop de pouvoirs éclatés ne permettent pas l'unité de décision.

Les deux statuts de 1982 et de 1992 ont une part de responsabilités, mais, en même temps, ils ont accordé à la Corse des compétences considérables. Ils ont transformé profondément les rapports de force, avec la multiplication des structures politiques et administratives. Ils ont conduit à une sorte d'éclatement du pouvoir local. Certes, une nouvelle génération de responsables s'est affirmée, sans toutefois pouvoir introduire, dans l'action locale, la cohérence nécessaire à l'efficacité. C'est dans ce contexte que s'est développée la violence.

Violence politique, d'abord, avec comme point de départ le plus visible les événements d'Aleria, puis la création, dès 1976, d'une première organisation clandestine structurée, le FLNC.

Les tentatives de créations d'officines clandestines, anti-séparatistes, déboucheront, parallèlement, sur des drames. Viendra le temps des « nuits bleues », des assassinats et des périodes de violence, entrecoupés de trêves en 1981, 1988, 1996, qui correspondent aux temps forts de la vie politique nationale que sont les élections présidentielles.

Violences de droit commun, ensuite, avec le développement du grand banditisme au début des années quatre-vingt, l'addition de meurtres en cascades non élucidés, une quarantaine en moyenne chaque année, et un risque mafieux certain. En réalité, la frontière entre la violence de droit commun et la violence politique est apparue de plus en plus floue, les deux se nourrissant l'une l'autre.

Dans un tel climat, chacun comprendra qu'il devenait extrêmement difficile de définir une politique forte fondée sur l'intérêt général, qui, en réalité, était conçue comme la somme des intérêts particuliers. Les différents pouvoirs locaux n'ont pas uni leurs efforts en raison d'un cloisonnement excessif de compétences qui auraient pu s'unir. La démarche contestataire a suscité des oppositions

idéologiques très dures qui n'ont pas permis la mobilisation de la communauté insulaire sur des objectifs simples et concrets.

Tels sont, très résumés, les problèmes de fond essentiels que la Corse a dû affronter sans succès au cours des vingt dernières années.

Force est de constater que les solutions proposées ont été partielles et insuffisantes.

Quelles ont été les réponses de l'Etat ? Les politiques de l'Etat à l'égard de la Corse permettent de constater un mouvement de balancier particulièrement frappant.

Dans les années 1975-1981, l'exécutif et la majorité présidentielle de l'époque ont choisi une politique claire, que je pourrais résumer en deux mots : la fermeté, déjà, et une sorte d'« économisme » avec une intervention forte des pouvoirs publics, une injection considérable de fonds publics d'Etat, ainsi que la mise en œuvre des crédits de la « continuité territoriale », qui étaient censés améliorer considérablement le problème des transports maritimes puis aériens.

C'est en 1975 qu'ont été créés les deux départements, ainsi, par ailleurs, qu'une SAFER. En 1979, sont installés l'institut régional d'administration, puis, progressivement, l'université corse.

En 1981, le blocage est total. De nombreux nationalistes sont en prison, traduits devant la Cour de sûreté de l'Etat. Mais le problème est très loin d'être réglé. La tension est extrême. Le nouveau Président de la République et une autre majorité optent, pendant deux ans, pour une autre politique en renonçant à la fermeté. Il y a une amnistie générale et un premier statut de la Corse, qui constitue, en fait, à y regarder de près, une simple anticipation des lois de décentralisation. La Cour de sûreté de l'Etat est dissoute. Mais, dès 1983, sous la même majorité, sous le même président, l'on revient à la fermeté. C'est l'arrivée de Robert Broussard, qui est toujours là, et qui connaît bien cette situation. Les attentats s'amplifient. En 1986, Charles Pasqua, ministre de l'intérieur, affirme à son tour une volonté de fermeté. Une tension extrême règne jusqu'à l'élection présidentielle de 1988.

1988-1996 : l'orientation générale est à l'ouverture, aussi bien sous la période socialiste que sous la période libérale. La volonté de dialogue est affirmée par les gouvernements successifs sous des formes différentes : dialogue institutionnel, avec Pierre Joxe, et nouveau statut, en 1990-1991, qui érige la Corse en collectivité territoriale spécifique – article 72 de la Constitution : On est très loin des territoires d'outre-mer –, dialogue en matière économique, à l'initiative de Charles Pasqua, en 1993, qui tente à raison, je le crois, d'arrimer la Corse à sa grande ambition nationale d'aménagement du territoire.

Mais, au-delà de ces grandes périodes marquées par la fermeté ou le dialogue, on trouve des remèdes identiques proposés périodiquement. Face à un problème, on nomme un rapporteur, on met en place une commission ou on fait un schéma d'aménagement. Ainsi en est-il, messieurs les ministres, des rapports Oudin sur les transports, Toulemon et Ramon sur l'efficacité des outils institutionnels de développement en 1994, précédés par le rapport Prada établi à la suite de la crise sociale de 1989. Ou alors, on nomme un commissaire au développement. C'est le mythe de l'homme providentiel. Ainsi en est-il, en 1974, de la nomination de M. Liber Bou, chargé de l'élaboration d'une charte de développement de la Corse. Sa mission prend fin avec les événements d'Aleria. Elle aura été de courte durée : un an. Ainsi en est-il de la nomination de M. Aurélien Garcia comme commissaire

au développement économique de la Corse, en 1990. C'est un nouvel échec. Il est obligé de partir dans des conditions qui ne sont pas dignes de la démocratie et de la République : des agriculteurs le déposent avec les bagages dans le hall de départ de l'aéroport d'Ajaccio.

Chaque fois, on met en route une mécanique de concertation, on suscite des espoirs, mais on ne peut aboutir car, en définitive, le développement ne se décrète pas.

Il arrive aussi qu'on élabore un schéma d'aménagement. Ainsi peut-on additionner le schéma de 1971 et le schéma de 1988 confié à la région de Corse, qui se voit dessaisie par l'Etat en 1989. Le dernier schéma est aujourd'hui confié à la collectivité territoriale de Corse. Il est en cours d'élaboration.

Tous ces échecs traduisent, en réalité, si l'on veut être honnête, des efforts méritoires des uns et des autres, car la bonne foi est souvent présente chez les divers responsables. Méritoires, les efforts l'étaient, notamment en matière de planification. Ils se sont concrétisés par trois contrats de plan successifs associant l'Etat et la région puis l'Union européenne. Mais si la mobilisation des crédits a été importante, la définition des priorités est restée insuffisante, et le sentiment le plus répandu est celui de la dilution, de la dispersion des moyens publics.

Je voudrais enfin souligner des réponses imparfaites ou ambiguës des gouvernements sur deux demandes exprimées avec force au plan local. En dépit d'ajustements successifs, notamment la loi du 27 décembre 1994 portant statut fiscal de la Corse, un statut fiscal adapté au développement d'une économie insulaire productive reste à concrétiser, en tenant compte, il est vrai, de la négociation à conduire avec l'Union européenne. De même, les mesures concernant le développement de la langue et de la culture ont été nombreuses. Reste à leur donner la cohérence nécessaire pour obtenir des résultats significatifs.

Il apparaît ainsi que, malgré la diversité des politiques conduites par les gouvernements successifs, la Corse s'est enlisée dans le désordre et le non-développement pour déboucher aujourd'hui sur une situation qui constitue une véritable déchirure pour la communauté nationale. Et sans repartir de zéro, il faut néanmoins aujourd'hui tirer la leçon de ces échecs répétés.

Comment faire ? Je voudrais très rapidement ébaucher à mon tour quelques pistes. Le choix du développement reste l'objectif majeur, mais il doit être fondé politiquement sur un retour à la confiance et accompagné techniquement par la recherche de la cohérence et de l'efficacité dans l'action publique.

Il est clair que le retour à la confiance doit résulter de l'effort de tous, Gouvernement, Parlement, mais aussi responsables insulaires. Le Gouvernement a défini sa politique en deux mots : fermeté et dialogue. J'y reviendrai à mon tour. Il est apparu, au cours des périodes que je viens de citer, que les gouvernements ont constamment balancé entre ces deux attitudes.

La fermeté ? Personne n'imagine, messieurs les ministres, que, après vingt années de dérive, la Corse puisse retrouver la sérénité en quelques mois. Le groupe UDF soutient donc vos efforts, et vous nous trouverez à vos côtés pour le démontrer concrètement. Permettez-nous néanmoins d'exprimer le sentiment d'inquiétude que nous avons ressenti ce matin en réunion de groupe, et Gilles de Robien, ici présent, peut en témoigner. Ce sentiment, j'imagine, est partagé par le RPR et les autres groupes. Nos collègues pensent que pour contribuer au

retour à la confiance dans les meilleurs délais, cette politique de fermeté doit être conduite avec détermination et persévérance – et nous savons que vous n'en manquez pas – mais aussi dans la transparence, pour éviter toute interprétation fantaisiste relativement à la démarche « discriminatoire » de la politique de sécurité publique ou de justice : si des propos si divers ont été entendus ces derniers jours, c'est peut-être faute d'informations suffisantes, et ces informations, il nous appartient de les faire circuler.

Quant au dialogue, qui peut contester sa nécessité pour préparer un effort collectif de reconstruction de l'île ? Les responsables insulaires sont prêts à y prendre part, et ils ont déjà commencé à le faire. Mais il faut fixer un objectif à ce dialogue, et le fixer ensemble, définir clairement les frontières que nous ne pouvons pas franchir les uns et les autres, et rester, en définitive, dans une démarche républicaine. Le dialogue ne peut pas être organisé sous la pression ou sous la menace. Il ne peut pas aboutir dans un climat de violence. Il faut donc que nous soyons clairs, les uns et les autres, en ce qui concerne les marges d'action, de concession. Le dialogue doit être organisé dans un cadre qui n'ôte pas sa crédibilité à une politique de fermeté. Il doit éviter l'ambiguïté, les discours qui suscitent des double lectures. Vous avez pu constater, monsieur le ministre de l'intérieur, lorsque vous êtes venu en Corse, que vos propos, que vous jugez parfaitement clairs, ont, à tort ou à raison, peut-être avec des intentions malicieuses, fait l'objet d'interprétations divergentes.

M. Jean Glavany. Que c'est joliment dit !

M. José Rossi. Il faut éviter ce type de situations qui peuvent affaiblir notre démarche à un moment où l'unité est nécessaire.

Prenez donc appui sur le Parlement de manière forte, comme vous commencez à le faire aujourd'hui, car le problème corse ne peut plus être traité dans le secret. Face à une opinion publique nationale qui s'interroge sur la réalité insulaire et sur les aspirations réelles des Corses, il faut que le Parlement puisse apprécier et relayer la politique de l'Etat dans l'île.

Le groupe UDF a évoqué récemment l'idée d'une mission d'information parlementaire. Nous y renonçons aujourd'hui puisque vous avez organisé ce débat, mais elle peut être utile dans l'avenir. N'abandonnons pas l'idée pour compléter notre débat de ce jour et approfondir le dossier corse, surtout si des mesures législatives étaient envisagées par le Gouvernement à l'issue des travaux du comité interministériel sur l'économie corse.

Je suis frappé, je le disais en commençant, que nos collègues aient une vision très imparfaite du problème corse. Pourtant, ils ont envie de s'informer. Trouvons donc les moyens pour que cette information soit complète.

Quant aux responsables insulaires que nous sommes, ils participeront aussi au retour à la confiance.

Evitez de transformer les élus de l'île en boucs émissaires. Ils ont manifestement la confiance de leurs concitoyens et sont prêts à apporter leur contribution à l'effort collectif. N'acceptez pas le cliché éculé d'une classe politique discréditée qui est évidemment véhiculé par tous ceux qui y trouvent avantage.

M. Gilles de Robien et **M. Arnaud Cazin** d'Honinchtun. Très bien !

M. José Rossi. Le choix du développement poura ainsi, avec la confiance retrouvée, apparaître réellement comme une priorité.

Il est clair, en effet, que seul le développement économique permettra de sortir la Corse de l'isolement et du repli.

L'enjeu est capital, dans la mesure où il s'agit de réussir l'insertion de la Corse dans l'espace démocratique et économique européen.

La politique de la France et de l'Europe doivent, ensemble, conduire la Corse à un niveau de développement compatible avec l'ouverture dont celle-ci a besoin.

Cela suppose que les Corses eux-mêmes définissent un modèle de développement en maîtrisant et en identifiant les secteurs économiques les plus porteurs.

Je rends, à cet égard, hommage au travail effectué par les deux chambres de commerce et par les socioprofessionnels qui vous ont soumis des propositions.

Mais il appartient aussi à l'Etat, notamment dans la politique contractuelle, de faire des choix plus sélectifs pour assurer une plus grande efficacité des moyens mis en œuvre.

C'est la voie, semble-t-il, qu'a choisie le Gouvernement, dans le cadre des mesures qui seront annoncées avant l'été prochain.

Il faut d'abord apurer la crise et permettre aux entreprises existantes de survivre. Après le choc qu'elles ont subi, dans un climat de désagrégation de la société insulaire et de l'Etat républicain, une remise à flot est nécessaire.

Des mesures conjoncturelles dans le domaine de l'endettement, destinées à éviter une cascade de dépôts de bilan, permettront d'éviter une situation de blocage total, propice à toutes les aventures. Des actions ciblées de relance de la commande publique, notamment dans le domaine des routes, monsieur le ministre de l'aménagement du territoire, et dans celui du logement social devraient également avoir un effet de levier rapide. Je pense que M. le Premier ministre sera sensible à ces propositions.

Mais il faut aussi, de manière plus ambitieuse, mettre en œuvre des moyens d'incitation plus adaptés à une modernisation des structures de l'économie insulaire, en donnant à différentes filières d'activité la possibilité d'être viables et compétitives à l'extérieur.

La création de ce qu'on appelle une « zone franche » ou plutôt – car l'expression est peut-être ambitieuse et prête à toutes les interprétations – l'institution d'un ensemble de mesures visant au développement de l'économie et garantissant aux entreprises un cadre d'exonération ou d'allègement des charges fiscales et sociales va incontestablement dans la bonne direction. Dans une économie insulaire tirée par les activités touristiques, la compétition devient en effet de plus en plus difficile lorsque l'on est entouré par des pays méditerranéens à bas salaires comme l'Italie, l'Espagne ou le Portugal, pour ne parler que des Etats membres de l'Union européenne.

Enfin, il est impératif d'assurer la cohérence et l'efficacité de l'action publique. Les efforts renforcés de solidarité de l'Etat et de l'Union européenne en faveur de la Corse doivent avoir pour contrepartie une utilisation optimale des moyens. Il faut que le Gouvernement favorise tout ce qui peut aller dans le sens de l'unité d'action ou de la coopération intelligente des pouvoirs publics locaux.

Une réforme institutionnelle spécifique à la Corse n'étant pas à l'ordre du jour – le Premier ministre l'a clairement indiqué tout à l'heure – il convient de tirer le

meilleur parti de l'actuel statut à travers toute adaptation utile. Deux démarches nationales peuvent concourir à cette adaptation.

Je pense d'abord à la loi d'orientation relative à l'aménagement du territoire qui, dans son article 65, annonce une loi de clarification des compétences entre les collectivités territoriales et l'Etat. Faisons en sorte qu'en Corse, cette loi de clarification permette, comme le suggère la loi d'orientation, de définir une collectivité pilote, chef de file, et d'assurer une plus grande unité grâce à une coopération renforcée des différentes collectivités locales. Cela ne pose pas de problème dans le cadre du statut existant.

Dans les mêmes conditions, la réforme de l'Etat pourrait trouver un point d'application privilégié en Corse. Face à un pouvoir local que l'on souhaite plus uni, plus fort et plus efficace, les représentants de l'Etat en Corse devraient, dans les mêmes conditions, affirmer leur présence dans le cadre d'une déconcentration réelle. En Corse, comme dans les autres régions françaises, ce n'est pas depuis Paris que s'effectueront les bonnes synthèses entre les exigences de la démocratie locale et celles de l'autorité de l'Etat.

J'ai le sentiment, pour conclure, que le dossier corse est devenu une « affaire d'Etat » – j'utilise l'expression avec toute la prudence requise – et que son traitement doit être, par conséquent, une priorité nationale.

Priorité nationale pour les Corses eux-mêmes, qui ont manifesté, en toutes circonstances, leur profond attachement à la nation française et qui ne comprennent pas qu'on puisse évoquer aujourd'hui l'idée même d'un référendum sur l'avenir de la Corse. Les Corses sont français. Toute autre analyse est ressentie comme injurieuse par leur immense majorité.

Priorité nationale aussi pour l'ensemble de la communauté nationale, qui ne peut accepter durablement ce qui se passe en Corse. C'est la confiance de tous les Français qui est en cause à travers leur attachement aux valeurs de la République, valeurs qui, aujourd'hui, ne sont manifestement pas respectées.

Je souhaite, dès lors, au nom du groupe UDF, que, face à cette crise qui interpelle toutes les familles politiques de notre pays, l'Assemblée nationale veuille bien affirmer un esprit républicain pour traiter, dans l'unité, un problème qui transcende les clivages politiques. Alors peut-être ne ferait-on plus aux Corses le reproche d'être trop repliés sur eux-mêmes. Et vous pourriez leur dire, comme moi, messieurs les ministres : « Ne pensez pas toujours à ce que la République peut faire pour vous, mais à ce que vous pouvez faire pour la République. » Ce mot est de Kennedy : il n'est pas mauvais, parfois, d'aller chercher ses exemples à l'étranger. (*Applaudissements sur les bancs du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre et du groupe du Rassemblement pour la République.*)

M. le président. La parole est à M. Alain Bocquet.

M. Alain Bocquet. Monsieur le président, messieurs les ministres, mes chers collègues, le débat sur la Corse répond à une urgente nécessité, comme il répond à l'attente de l'opinion publique française tout entière, qui s'interroge sur les raisons profondes de cet engrenage de violence : qui les commet, qui en tire profit ?

Ce débat, que nous avons demandé et qui doit être un débat de clarification, nous l'abordons sans esprit polémique, mais avec le souci déterminé d'aller au fond des problèmes et avec un objectif : faire vivre les droits du peuple corse dans une France solidaire.

(M. Claude Gaillard remplace M. Philippe Séguin au fauteuil de la présidence.)

PRÉSIDENTE DE M. CLAUDE GAILLARD, vice-président

M. Alain Bocquet. Tout doit être fait pour empêcher que la « voyoucratie » ne l'emporte sur la démocratie. Aujourd'hui, la légalité républicaine est violée quotidiennement en Corse, les attentats et les crimes restent impunis. Rien ne serait pire, après ce débat, que de perpétuer le grand écart entre de solennelles déclarations de fermeté et la permanence des atteintes aux droits et à l'ordre public.

J'aurai pour première référence l'identité du peuple corse, partie intégrante de la nation française, comme il l'a montré aux heures dramatiques de la Résistance, en combattant pour une Corse française et pour la libération antifasciste, à travers les belles figures que sont Danielle Casanova, Gabriel Péri ou Jean Nicoli.

C'est dans la grande Révolution de 1789 que la Résistance a puisé son inspiration et ses espérances pour des luttes qui en firent le premier département français libéré par ses propres forces. La Corse, alors, trouvait des repères dans les enseignements de son héros, Pascal Paoli, qui, au retour d'exil, fut accueilli par ces mots de Robespierre : « Vous avez défendu la liberté en un temps où nous n'osions l'espérer encore. »

Comment, après l'élan patriotique de septembre 1943 qui souleva l'île tout entière contre l'occupant fasciste, oublier les paroles du général de Gaulle à Ajaccio, le 8 octobre 1943 : « Les Corses auraient pu attendre d'être délivrés par nos armées, mais ils ont voulu être eux-mêmes des vainqueurs. »

C'est au peuple corse, composante vivante de la communauté nationale que va notre confiance. Il est la première victime de la situation actuelle. Nous sommes partisans du plus haut niveau d'autonomie et de responsabilité pour la Corse.

En second lieu, ma pensée va à tous ceux qui ont pour mission d'assurer la paix publique et de faire vivre l'État de droit en Corse, élus et agents des services publics, que leurs responsabilités mettent aujourd'hui en danger et qui sont en droit d'attendre et d'exiger des responsables nationaux, notamment au niveau gouvernemental, la même détermination de faire respecter scrupuleusement la loi.

Vous êtes au pouvoir depuis plus de trois ans. Les violences à répétition qui frappent la Corse mettent directement en cause la responsabilité du Gouvernement qui, en légitimant de fait – et c'est grave – des organisations terroristes, a conforté leur impunité et leur soif de surenchère dans la provocation.

Aujourd'hui, c'est le désordre sur le terrain et dans les esprits après une année sanglante, marquée de meurtres en série, de destructions massives, d'attentats contre des bâtiments publics et des municipalités, singulièrement Sartène, sur qui s'acharnent les plastiqueurs.

Inutile de le nier, le Gouvernement s'est montré très complaisant à l'égard de la branche extrême du mouvement nationaliste, qui n'a jamais fait mystère de ses senti-

ments antifrançais et indépendantistes. Le Gouvernement, par l'intermédiaire de deux de ses ministres, a conféré au FLNC dit « historique » le statut d'interlocuteur privilégié.

M. Jean Glavany. C'est vrai !

M. Alain Bocquet. On voit où cela conduit de vouloir jouer sur un climat de violence et de confusion !

Cette attitude n'a rien à voir avec la prise en compte des authentiques spécificités insulaires. Sous l'apparence ennoblée de mobiles politiques, il s'agit bien d'une mafia, commettant de sordides crimes et délits de droit commun. Sous les gouvernements successifs, il y a eu une véritable dérive à la sicilienne qu'il est urgent d'enrayer.

A cet égard, le comportement digne des femmes et des hommes de l'île ne donne que plus de poids au rejet de la violence sous toutes ses formes. Le mouvement des femmes, qui manifesteront le 8 juin contre la loi des armes, est particulièrement significatif de cette volonté que la Corse reste terre d'accueil, de fierté et de dignité, et ne devienne pas une terre de peur et d'abandon. Au couple incertain dialogue-fermeté, nous proposons de substituer le couple citoyenneté-modernité, qui nous paraît plus adapté à la situation.

Les entraves mises au travail d'un juge d'instruction, on a déjà connu cela au Pays basque avec les activités du GAL et les complicités dont il a bénéficié ! Pour les communistes, un ordre républicain à géométrie variable n'est pas admissible ! A qui fera-t-on croire que les hommes cagoulés qui paradedent devant les caméras de télévision ne sont pas connus ? Comment les citoyens pourraient-ils avoir confiance dans la justice, si la raison d'État et les intérêts partisans mettaient le droit entre parenthèses ?

La paix publique ne se négocie pas. Toute la vérité doit être faite. La priorité des priorités, c'est de mettre un terme à la loi des armes et de renoncer au double langage comme à la négociation avec les tireurs armés. La Corse fait partie de la République française. On ne peut donc que condamner des attitudes qui valorisent ceux qui violent les lois de la République. Il est impératif que les autorités judiciaires et policières élucident les crimes et disposent de tous les moyens que leur donne la loi.

A plusieurs reprises, et seuls dans cette assemblée, les députés communistes ont demandé des commissions d'enquête sur la Corse, récemment encore en 1993 et 1995. Pourquoi cet acharnement à refuser ce qui relève de la transparence et de la démocratie ? Et pourquoi refuser encore la création d'un observatoire sur les activités mafieuses en France ?

Le drame actuel ne doit surtout pas occulter les causes réelles du mal. Ce sont elles qu'il faut combattre.

Pourquoi en est-on arrivé là ? Pourquoi les différents gouvernements ont-ils composé avec les terroristes ? Ce choix n'est-il pas intervenu directement après les événements de 1989 pour faire diversion à ce grand mouvement social ? De même, c'est après le récent mouvement de décembre 1995 que les attentats se sont intensifiés et que l'on a favorisé les forces les plus rétrogrades.

La légitimité républicaine se trouve dans l'alternative démocratique à ces attermoissements.

Depuis des années, la politique suivie en Corse s'éloigne délibérément des réalités. Son objectif n'est pas d'améliorer la décentralisation ou de développer la démocratie, c'est une remise en cause brutale des droits acquis.

Il faut partir de la réalité. La Corse se caractérise par un taux de chômage parmi les plus forts des régions françaises. Elle importe quinze fois plus qu'elle n'exporte. La densité d'emplois précaires y est des plus importantes. Les salaires y sont les plus bas de France et le coût de la vie le plus élevé. L'observatoire régional des prix vient de le confirmer.

La greffe de l'ultralibéralisme européen sur une Corse fragilisée, cela s'appelle aujourd'hui « zone franche », ce qui veut dire priorité au « tout-tourisme » et acharnement à briser les droits, les aides, les statuts démocratiques issus de la solidarité nationale et qui ont été imposés par les luttes de l'ensemble des salariés de notre pays.

Cela s'appelle aussi faire gérer la pénurie et la crise par la région et renvoyer toujours plus sur les collectivités territoriales les difficultés et le mécontentement populaire. En Corse – je le dis en pesant mes mots – les conséquences sont et seront désastreuses.

Les récentes expériences en matière de desserte maritime montrent que la déréglementation et la casse du service public ne répondent pas aux intérêts de la Corse.

Aujourd'hui, réaliser une zone franche avec restriction du droit de grève, comme le veulent la droite et le patronat de l'île, serait la pire des choses, car ce serait placer la Corse en marge de la communauté nationale. Rien ne serait pire que de transformer la Corse en une zone de non-droit, dans tous les domaines, notamment du point de vue économique, et en un paradis fiscal où tout serait permis au patronat. Ce serait livrer la Corse à tous les vents, et notamment au vent des marchés financiers. Ce serait laisser l'argent sale faire main basse sur l'île.

Que les terroristes soutiennent aussi cette option doit pousser tous les démocrates à s'interroger.

La politique de la zone franche est entièrement dictée par le traité de Maastricht, auquel les Corses – il n'est pas inutile de le rappeler – ont majoritairement dit « non ».

La carence centrale de l'économie corse est qu'elle dépend de l'assistance. Une économie ne peut reposer uniquement sur quelques semaines de tourisme. L'expérience des dernières années montre que le tourisme saisonnier ne peut faire diminuer le chômage et accentue la précarité.

La réalité, ce sont aussi les villages abandonnés, la dégradation des paysages par l'agression des incendies et des inondations, les routes non entretenues.

Cette situation n'est pas acceptée par les Corses, qui expriment avec force une aspiration sociale et une aspiration à l'identité, déjà au cœur des grands mouvements sociaux de 1989 et de 1995, comme de la lutte pour le maintien du chemin de fer.

Les forces vives existent. Elles ont à cœur de faire vivre les valeurs de la République. C'est sur elles qu'il faut s'appuyer.

Le Gouvernement se doit aujourd'hui d'abandonner le projet de transformer une région entière en zone franche.

M. Jean-Claude Lefort. Très bien !

M. Alain Bocquet. Autre problème essentiel, celui des gaspillages. Actuellement, certains patrons disposent de fait de milliards de fonds publics, sans rendre de comptes sur leur utilisation. Le scandale de la CADEC suffirait à le confirmer.

Fonds structurels européens, enveloppe destinée à assurer la continuité territoriale, fonds d'intervention pour l'aménagement du territoire, primes d'aménagement du territoire, subventions de la DATAR, crédits de la mis-

sion interministérielle d'aménagement de la Corse, fonds publics destinés à l'emploi et à la formation, la liste est longue. Pourtant, plus le patronat insulaire reçoit de fonds, plus les droits sociaux sont attaqués et plus le chômage augmente.

M. Laurent Dominati. Il n'y a pas de patronat en Corse puisqu'il n'y a pas de grandes entreprises !

M. Alain Bocquet. Il est donc urgent de faire le point sur le scandale des fonds publics en Corse, de contrôler comment les entreprises ont utilisé ces crédits et de permettre aux élus et aux organisations syndicales représentatives de participer à leur affectation, pour orienter effectivement l'argent public en faveur de l'emploi et du développement de la Corse.

Nous sommes conscients de la spécificité du tissu économique, constitué de 23 000 entreprises privées, dont une seule dépasse les 130 salariés.

M. Laurent Dominati. C'est ce que je disais !

M. Alain Bocquet. L'essentiel est constitué d'entreprises familiales durement touchées par la crise. Il faut les aider, mais dans la transparence.

Cela implique le droit d'intervention des salariés dans les institutions du service public. De même, un droit d'information doit être reconnu aux comités d'entreprise des compagnies et sociétés qui émergent à l'enveloppe de la continuité territoriale.

C'est l'alternative que nous proposons : plutôt que de temporiser avec les terroristes, appuyons-nous en confiance sur les Corses eux-mêmes et leurs élus pour lancer le défi de la démocratie contre la régression sociale.

L'assemblée de Corse doit être un lieu de coopération et de concertation ; elle doit être dotée des fonds nécessaires pour orienter les financements vers la production, l'emploi, la formation et la recherche.

Il n'y a pas non plus de développement sans solidarité nationale. Cela commence par l'arrêt du transfert des charges, des moyens accrus pour les collectivités locales, le respect en Corse du plein engagement financier de l'Etat dans ses responsabilités nationales pour assurer la croissance, comme le droit pour tous à la santé, à l'éducation et à la culture.

Pour s'attaquer aux problèmes de l'emploi, seul un développement économique par la création d'un véritable secteur industriel peut fournir une réponse. A la précipitation qui entoure le projet de zone franche, nous préférons l'utilisation du seul outil existant : le comité de coordination pour le développement industriel de la Corse.

La Corse doit bénéficier d'une politique d'industrialisation moderne, conduite avec la participation et le soutien des grandes entreprises. Les entreprises publiques et nationales ont une responsabilité particulière dans le développement de la Corse. Une part de leur investissement doit se faire dans l'île. Cela implique, par exemple, la modernisation du réseau de télécommunications, l'implantation en Corse d'unités de recherche et d'innovation technologiques. Pourquoi ne pas favoriser la maîtrise des biotechnologies ?

La Corse a adressé au Gouvernement sa candidature comme site d'installation de la future source de rayonnement synchrotron à énergie intermédiaire. Si la candidature corse, déjà validée par un conseil scientifique, était choisie par le Gouvernement, les retombées économiques et universitaires seraient importantes.

M. Jean-Claude Lefort. Absolument !

M. Jean-Paul de Rocca Serra. Exactement !

M. Alain Bocquet. Autre exemple : il faut accélérer la réalisation de la centrale au gaz de pétrole liquéfié prévue par EDF, reprendre les contacts avec l'Italie pour faire le point sur le gazoduc.

M. Jean-Paul de Rocca Serra. Très bien !

M. Alain Bocquet. Le secteur bancaire pourrait aussi jouer un rôle actif dans le développement industriel et permettre à l'artisanat et aux PME de constituer un véritable tissu économique.

Des financements d'Etat doivent également contribuer à la réhabilitation des logements devenus vétustes, ce qui favoriserait le développement du BTP. C'est d'autant plus nécessaire qu'une part non négligeable des fonds publics destinés au logement social est inutilisée.

En matière agricole, il est impératif de refuser la coupure entre le littoral et l'intérieur, traité comme une sorte de réserve naturelle.

M. Jean-Claude Lefort. Bien !

M. Alain Bocquet. On pourrait envisager la création d'une société corse de l'agro-alimentaire en liaison avec le mouvement coopératif et mutualiste, qui serait un véritable opérateur agro-industriel en matière de transformation des produits agricoles.

M. Jean-Claude Lefort. Très bien ! Il y a de bons produits en Corse !

M. Alain Bocquet. La protection de l'environnement doit également être un souci permanent. On doit donc s'attaquer à la spéculation foncière et immobilière et maîtriser la part du tourisme dans l'économie sur la base du choix du tourisme social.

En matière de transports, priorité doit être donnée au service public. Les besoins nouveaux doivent être assurés par des entreprises à capital public.

Les ressources de la Corse doivent être conjointement constituées par des crédits d'Etat affectés et des recettes fiscales propres. Je pense notamment à une taxe de fonctionnement sur les établissements administratifs, industriels, financiers et commerciaux de la région, assise sur la masse salariale et modulée selon la nature de leur activité.

Par ailleurs, les Corses sont attachés aux dispositions fiscales particulières en vigueur sur l'île. Cet attachement est légitime.

L'identité de la Corse, c'est l'attachement à une culture, à une terre, à un village. Elle ne renvoie pas seulement à la qualité des paysages et à la spécificité linguistique. Pour tous les Corses, qu'ils vivent sur l'île ou ailleurs, cette question est primordiale et d'autant plus justifiée que le marché unique européen engendre une tendance lourde à l'uniformité.

C'est sur tous ces problèmes que les Françaises et les Français attendent du Gouvernement des engagements précis et des moyens pour en assurer la réalisation.

La Corse vit des moments d'une extrême gravité. C'est sur cette réalité dramatique de non-développement, de désertification, d'absence d'emplois pour la jeunesse, que se greffe une action criminelle structurée et organisée d'une façon mafieuse.

Mais aujourd'hui, la France est en récession. Si le Gouvernement et sa majorité s'en satisfont et proposent un budget pour 1997 qui aggrave les inégalités, le chômage et la mal-vie, en Corse comme ailleurs, les mêmes causes produiront les mêmes effets, et les gangsters y trouveront aussi les moyens accrus de prospérer.

C'est une politique alternative qu'il faut engager, donnant la priorité à la création d'emplois, à l'efficacité économique, arbitrant les besoins sociaux contre la rentabilité financière.

Il est possible d'aller dans ce sens, à la condition impérative de prendre appui sur les femmes, les hommes et les jeunes qui, dans la diversité et les différences de leur sensibilité, veulent pour l'île un présent et un avenir de justice et de liberté.

Les communistes, pour leur part, ont à cœur d'y contribuer. (*Applaudissements sur les bancs du groupe communiste.*)

M. le président. Mes chers collègues, en ce moment même, des responsables politiques et syndicaux, des représentants des principales composantes religieuses de notre pays et des citoyens anonymes se rassemblent sur le parvis des Droits-de-l'Homme au Trocadéro pour manifester l'émotion qu'a suscitée la fin tragique des sept moines trappistes du monastère de Tibehirine.

Puisqu'un certain nombre d'entre nous sont empêchés par la nécessité de poursuivre les travaux de l'Assemblée de participer à ce rassemblement, je vous propose, en signe de solidarité, de suspendre la séance pour quelques instants.

Suspension et reprise de la séance

M. le président. La séance est suspendue.

(*La séance, suspendue à dix-huit heures trente, est reprise à dix-huit heures trente-cinq.*)

M. le président. La séance est reprise.

La parole est à M. le ministre de l'aménagement du territoire, de la ville et de l'intégration.

M. Jean-Claude Gaudin, ministre de l'aménagement du territoire, de la ville et de l'intégration. Le débat a été digne et bien des choses intéressantes ont été dites. Du reste, les quelques observations que je voulais faire devant la représentation nationale avant de me rendre en Corse demain et après-demain en compagnie du ministre chargé du budget ont d'ores et déjà été largement formulées.

Nos compatriotes corses, dans leur immense majorité, veulent et entendent rester unis au sein de la République, la République une et indivisible. Ce sont là de grands mots, j'en conviens, mais il n'est pas inutile de s'y référer de temps à autre. S'il y avait des doutes, rappelons après le président Michel Péricard que, à chaque consultation démocratique, l'immense majorité des Corses témoignent de leur attachement indéfectible à la République. A côté des propos de quelques-uns, il y a la démonstration apportée par la majorité des Corses. Et s'il était utile de faire référence à un scrutin, prenons celui de l'élection présidentielle, puisque c'est la Corse qui a donné le plus de voix à celui qui est aujourd'hui le président de la République.

Pour autant, la République et son Gouvernement savent reconnaître à la Corse sa spécificité. Le Gouvernement soutient les Corses dans la défense de leur langue, de leur culture, de leur université et de leurs traditions. Les Corses, nos compatriotes, ont été largement aidés. Avec quelque ironie, M. Bocquet semblait dire qu'ils sont aidés par tout le monde : le Gouvernement, l'Europe, l'Assemblée régionale corse – dieu merci –, et les conseils généraux. Certes, mais comme cela se fait ailleurs, monsieur Bocquet, même s'il est vrai que la Corse, qui en avait largement besoin, a obtenu des crédits européens.

L'année dernière, aux termes des dispositions prévues initialement dans le texte sur l'aménagement et le développement du territoire, la quasi-totalité de la Corse s'était retrouvée classée en zone de revitalisation rurale. Mais, après une modification des critères voulue par le Parlement,...

M. Jean Glavany. Par votre majorité, monsieur le ministre !

M. le ministre de l'aménagement du territoire, de la ville et de l'intégration. ... et pas par le Gouvernement, il s'est avéré que l'agglomération d'Ajaccio, dont M. Rossi est le député, la ville de Bastia et les cinq cantons qui l'entourent étaient exclus des zones de revitalisation rurale.

C'est la raison pour laquelle le Premier ministre et le Gouvernement ont décidé de consentir un effort supplémentaire compatible avec nos possibilités financières et les exigences européennes. Si nos compatriotes corses réclamaient en effet un POSEL – programme d'options spécifiques à l'éloignement et l'insularité, –, l'administration bruxelloise considère, quant à elle, qu'un tel programme est réservé aux îles lointaines, aux départements et territoires d'outre-mer. En fait, quand je suis allé à Bruxelles pour défendre le dossier, on m'a élégamment fait comprendre que les Corses n'obtiendraient pas de POSEL, ce dont j'ai rendu compte au Premier ministre. Voilà pourquoi il a décidé de faire de la Corse une zone franche, en s'inspirant des zones franches urbaines que nous créons en France hexagonale, adaptées bien évidemment à la situation de l'insularité.

Je vous vois sourire, monsieur Glavany,...

M. Henri Emmanuelli. Il en a le droit.

M. le ministre de l'aménagement du territoire, de la ville et de l'intégration. ... alors que j'allais vous faire un compliment ! (*Sourires.*) En effet, pour une fois, pour la première fois, vous avez fait des propositions, mais vous enfoncez des portes ouvertes...

M. Jean Glavany. Ce n'est pas vraiment un compliment !

M. le ministre de l'aménagement du territoire, de la ville et de l'intégration. ... puisque, pour la quasi-totalité d'entre elles, la majorité y a d'ores et déjà adhéré ! Par conséquent, il nous sera facile de prendre en compte certaines des propositions que vous venez de formuler.

M. Henri Emmanuelli. Vous êtes trop bon !

M. Jean Glavany. Tout va bien !

M. le ministre de l'aménagement du territoire, de la ville et de l'intégration. Bien entendu, il faut que nous les confortions et c'est la volonté du Gouvernement.

Les ministres régalien, ici présents, accomplissent leur mission.

M. Henri Emmanuelli. Il ne se régale pas aujourd'hui ! (*Sourires.*)

M. le ministre de l'aménagement du territoire, de la ville et de l'intégration. N'ironisez pas ! Ils ont eu la délicatesse de ne pas dresser la liste des attentats et des nuits bleues...

M. Jean Glavany. Ils l'ont fait !

M. le ministre de l'aménagement du territoire, de la ville et de l'intégration. ... quand Gaston Defferre ou M. Joxe était ministre de l'intérieur !

M. Henri Emmanuelli. Ne réglez pas vos comptes avec un mort, ce n'est pas digne !

M. le ministre de l'aménagement du territoire, de la ville et de l'intégration. Monsieur Emmanuelli, gardons au débat la dignité que le Gouvernement a souhaitée et que vous-même, jusqu'à cette heure tardive de l'après-midi, avez acceptée.

C'est cet effort que nous allons faire.

Demain – le président Rocca Serra le sait – nous allons voir l'exécutif corse. Ensuite, M. Lamassoure et moi-même recevrons les présidents des conseils généraux de Corse du Nord, de Corse du Sud et les personnalités qui les accompagneront. Nous irons à la mairie d'Ajaccio.

Mme Frédérique Bredin et M. Henri Emmanuelli. Et à Bastia ?

M. le ministre de l'aménagement du territoire, de la ville et de l'intégration. A Bastia, nous irons une autre fois ! Je vous en prie, trouvez de meilleurs arguments !

Le lendemain matin, M. Lamassoure et moi-même aurons de nouveau une réunion de travail avec l'exécutif de l'assemblée corse au siège du conseil régional.

On va voir ce qui est réalisable, ce qui est compatible. La volonté du Gouvernement, d'Alain Juppé et des ministres ici présents, est d'apporter un « plus » substantiel.

Je dirai à M. Bocquet – monsieur Hage, j'ai trop de respect, trop d'amitié et de considération pour vous le dire – qu'on ne nous fasse pas trop le « numéro » du service public ! Le service public, nous y sommes attachés et nous l'avons démontré, mais il doit être aussi au service du public et ne doit pas toujours être bloqué au point de durcir et d'encourager le mécontentement.

Nous avons pris note, monsieur Rossi, monsieur le président Péricard, de ce que vous avez dit. Nous allons écouter, nous allons dialoguer et nous allons essayer de répondre positivement. Ce qui compte c'est que, dans leur quasi-totalité, nos compatriotes corses veulent rester dans la République. C'est pour cela que nous allons les défendre. (*Applaudissements sur les bancs du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre et du groupe du Rassemblement pour la République.*)

M. le président. La parole est à M. le ministre de l'intérieur.

M. le ministre de l'intérieur. Respect de la loi, actions déterminées en faveur de l'économie corse : deux exigences à mener de front, qui conditionnent l'avenir de cette île.

Personne, sur ces bancs, n'a contesté le bien-fondé de la politique suivie par le Gouvernement. Ce fut peut-être la valeur exemplaire de ce débat.

La police, en Corse, continuera à agir dans le cadre de la loi républicaine.

M. Henri Emmanuelli. Les policiers manifestent !

M. le ministre de l'intérieur. Les fonctionnaires de police bénéficieront des moyens nécessaires pour mener à bien leurs missions.

La fermeté de la police reposera sur la recherche des éléments matériels indiscutables, afin de traduire les auteurs de violences devant les juridictions : une police et une gendarmerie fermes à l'égard de tous, quels qu'ils soient.

Je souhaiterais, en terminant ce débat, rendre hommage aux fonctionnaires de police et aux fonctionnaires de gendarmerie, qui, en Corse, œuvrent avec détermination.

Je souhaite aussi rendre hommage aux fonctionnaires, notamment des préfetures, qui incarnent l'Etat. Les uns et les autres sont des serviteurs non seulement de l'Etat, mais aussi de la République. Ils ont droit à la même gratitude.

Au cours de ce débat, certains ont affirmé que le Gouvernement ne réussirait pas plus en Corse que n'ont réussi ses prédécesseurs. Certains ont prédit l'échec...

M. Michel Péricard. Ils le souhaitent ! (*Protestations sur les bancs du groupe socialiste.*)

M. Henri Emmanuelli. Qui a dit cela ?

M. le ministre de l'intérieur. ... et l'ont même secrètement souhaité. Pour ma part, je n'accepte pas l'expression de ce renoncement. La politique, ce n'est pas accepter la fatalité. Il n'y a pas de fatalité en Corse, car les Corses veulent que leur île s'oriente vers le développement économique. Certes, il faudra beaucoup de temps, beaucoup de patience, du cœur, de la générosité, comme de la fermeté. Il faut surtout une volonté politique.

La majorité a la volonté politique de régler non pas les faux problèmes, mais les vrais problèmes de la Corse, notamment les problèmes économiques, et ainsi assurer les fondements du développement économique sans lequel il n'y a pas de progrès social, pas de développement culturel, pas d'attachement à la communauté nationale. (*Applaudissements sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République et du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre.*)

M. le président. La parole est à M. le garde des sceaux.

M. le garde des sceaux. Après mes collègues Jean-Claude Gaudin et Jean-Louis Debré, je répondrai en quelques mots sur les principaux points qui ont été évoqués par les orateurs des quatre groupes qui se sont exprimés.

Monsieur Péricard, président du groupe du RPR, j'ai le sentiment que les propos qui ont été tenus par le Premier ministre à cette tribune ont répondu, par avance en quelque sorte, à la volonté de ceux au nom desquels vous parliez et à leur analyse de la situation en Corse.

J'ai noté dans vos propos, comme l'avait parfaitement exprimé avant vous Alain Juppé, que le groupe RPR ne voulait pas que l'Etat, à travers ses fonctionnaires, à travers ses magistrats, puisse être mis en cause en Corse en paroles ou en actes. De ce point de vue, cet après-midi, le Gouvernement, en particulier le Premier ministre, a très clairement indiqué le sens de sa politique et des actes quotidiens qu'il ferait pour faire respecter cet engagement.

J'ai été frappé de l'identité de vue entre le Gouvernement et votre groupe, monsieur le président, sur un point très important : les institutions.

Comme le Gouvernement, vous ne pensez pas que la fuite en avant institutionnelle apporterait dans l'immédiat quoi que ce soit à la solution des problèmes de la Corse. Les institutions actuelles donnent aux élus de la Corse une large autonomie et des pouvoirs de décision dans des domaines essentiels, à travers des offices, à travers des administrations régionales qui disposent de crédits très importants ; c'est le cas, en particulier, des transports. A l'intérieur de ces institutions, les élus de la Corse peuvent conduire cette politique de développement économique, social et culturel, qui est la première priorité.

Sur ce point, monsieur le président, le Gouvernement est très clair : nous devons d'abord rétablir la loi républicaine, c'est-à-dire faire en sorte que la loi commune s'ap-

plique en Corse comme ailleurs. Nous devons ensuite assurer les instruments – Jean-Claude Gaudin vient d'en parler – du développement économique, social et culturel. Les réformes institutionnelles n'apporteraient rien ni sur un plan, ni sur l'autre.

M. Michel Péricard. Très bien !

M. le garde des sceaux. Le début de l'intervention de M. Glavany, qui a parlé au nom du parti socialiste,...

M. Jean Glavany. Du groupe !

M. le garde des sceaux. ... était intéressant. Il nous a rappelé qu'il ne fallait pas donner de leçons, que les devoirs essentiels étaient l'humilité et la lucidité. Chacun dans cet hémicycle a pu constater que M. Glavany n'a pas pu s'appliquer à lui-même les conseils qu'il a donnés aux autres !

M. Alain Danilet. Très bien !

Mme Frédérique Bredin. Attention au dérapage !

M. le garde des sceaux. Je suis désolé de devoir, encore une fois, le constater !

M. Henri Emmanuelli. Nous avons écouté le Premier ministre !

M. le garde des sceaux. Selon l'orateur du groupe socialiste, les interventions du Gouvernement relèveraient de la fameuse chanson *Tout va très bien, madame la marquise*.

Mme Frédérique Bredin. Il va déraiper !

M. le garde des sceaux. Il se trompe. Nous avons, Jean-Louis Debré et moi, rappelé, après le Premier ministre, les faits concrets, positifs qui montrent le chemin parcouru grâce à la politique que nous conduisons depuis un an.

M. Henri Emmanuelli. Tout va bien !

M. le garde des sceaux. Par ailleurs – nous l'avons dit – nous sommes parfaitement conscients de tout ce qui reste à faire et des difficultés que nous avons devant nous.

Sur un seul point, l'ordre public et les infractions au droit pénal, je me permets simplement de constater, monsieur Glavany, que beaucoup de ceux que nous recherchons aujourd'hui, que quelquefois nous arrêtons,...

M. Henri Emmanuelli. Vous allez re-déraiper !

M. le garde des sceaux. ... sont malheureusement ceux que vous n'avez pas réussi à arrêter quand vous étiez au gouvernement ! (*Protestations sur les bancs du groupe socialiste.*)

M. Jean Glavany. Et Pasqua, il y est arrivé ? M. Péricard a été beaucoup plus sévère que moi !

M. le garde des sceaux. Encore une fois, votre attitude n'était pas à la hauteur de vos intentions.

Mme Frédérique Bredin. Vous n'êtes pas à la hauteur de votre fonction de ministre de la justice !

M. le garde des sceaux. Vous avez souhaité ne pas donner de leçons, malheureusement vous n'admettez pas la critique – vous en faites encore une fois la démonstration – et vous n'arrêtez pas de distribuer des leçons aux uns et aux autres, y compris sur des sujets où vous ne pouvez pas en donner ! (*Applaudissements sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République et du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre.* – *Protestation sur les bancs du groupe socialiste.*)

José Rossi, au nom du groupe UDF, a mis en valeur un point qui me paraît très important. Il a souligné tout ce qui, depuis vingt-cinq ans maintenant, avait été fait par l'Etat pour affronter les problèmes spécifiques de la Corse. Comme lui-même, il y a vingt-cinq ans dans le gouvernement de Pierre Messmer, j'ai, à divers postes, suivi ces dossiers et constaté les immenses progrès qui, dans ce pays, n'ont été faits que pour la Corse, au nom de la continuité territoriale, qu'il s'agisse des transports, de fiscalité ou d'équipement administratif.

Il faut très clairement mettre en valeur cet apport qui est parfaitement juste car il traduit un effort de solidarité pour la Corse, mais il faut tout aussi clairement rappeler que, depuis vingt-cinq ans, la Corse a été l'une des priorités des gouvernements.

M. Laurent Dominati. C'était un rattrapage !

M. le garde des sceaux. Aujourd'hui, la priorité donnée par ce gouvernement à la Corse est la suite des efforts qui ont été faits depuis vingt-cinq ans et qui, encore une fois, ont souvent été d'une nature exceptionnelle,...

Mme Frédérique Bredin. C'est normal !

M. le garde des sceaux. ... c'est-à-dire accomplis par la nation pour les seuls départements de Corse.

Il est ainsi, – comme José Rossi l'a souligné – un peu paradoxal que ces efforts n'aient pas abouti à résoudre les problèmes redoutables auxquels, depuis la tragique nuit d'Aleria, la Corse est confrontée y compris en matière d'ordre public. Je remercie José Rossi d'avoir reconnu que ce n'est pas en quelques mois que l'on peut redresser une situation qui remonte maintenant à deux décennies.

A une interrogation de José Rossi je répondrai par quelques exemples.

En matière de police, de justice et de retour à l'ordre public, il a demandé d'éviter de donner le sentiment que l'on pourrait faire telle ou telle discrimination entre les uns ou les autres.

Mme Frédérique Bredin. Bonne question !

M. le garde des sceaux. Les procès d'intention, les imputations calomnieuses – j'en ai fait justice à la tribune – ne servent à rien dans ce débat.

Mme Frédérique Bredin. Vous en avez fait vous-même !

M. le garde des sceaux. L'essentiel, pour moi, ce sont les faits et je rappellerai deux événements qui se sont produits récemment.

Il y a une quinzaine de jours, deux personnes, qui sont tenues pour faire partie d'une organisation qui s'appelle la Cuncolta, ont été arrêtées dans le cadre d'une procédure judiciaire, ont été mises en examen, puis remises en liberté.

Il y a trois jours, une personne, qui – dit-on – aurait participé à l'assassinat de membres de cette même organisation, a été elle-même d'abord condamnée pour port d'arme par le tribunal correctionnel, ensuite mise en examen dans le cadre de cette affaire, puis remise en liberté.

Je vous le demande : où est la discrimination ? (*Rires sur les bancs du groupe socialiste.*) Les magistrats ont fait, à Bastia comme à Ajaccio, leur travail. C'est la seule chose que nous devons en dire.

Mme Frédérique Bredin. Pourquoi alors dessaisissez-vous les juges ?

M. le garde des sceaux. Après Jean-Louis Debré qui l'a demandé à l'instant pour la police et la gendarmerie, je souhaite, pour les magistrats, pour les fonctionnaires de

justice et pour les agents de l'administration pénitentiaires, que l'on cesse de faire de tous ceux qui servent l'Etat en Corse dans des conditions difficiles des instruments de luttes partisans et politiques.

Mme Frédérique Bredin. C'est vous qui les désavouez ! (*Protestations sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République.*)

M. Michel Péricard. Elle parle pour ne rien dire !

M. le garde des sceaux. Enfin, monsieur Hage, qui le représentez ici, il n'y a pas, contrairement aux propos de M. Bocquet, que j'ai trouvés franchement un peu excessifs,...

Mme Frédérique Bredin. Ce n'est pas comme les vôtres !

M. le garde des sceaux. ... de politique à géométrie variable.

En disant que la politique actuelle consiste à composer avec les terroristes, votre président de groupe, monsieur Hage, est, selon moi, allé un peu loin.

Quant à son allusion à la mafia, pourquoi, monsieur Hage, le groupe communiste n'a-t-il pas récemment voté avec la majorité de cette assemblée le projet de loi qui a établi le délit général de blanchiment ?

Mme Frédérique Bredin. Il s'énerve !

M. le garde des sceaux. S'il est un délit qui permette précisément de poursuivre ce genre d'activité, c'est bien celui-là.

Telles sont les remarques que je souhaitais formuler à la fin de ce débat qui a été utile. Il nous conforte dans la voie que nous suivons depuis un an.

Il faut maintenant poursuivre sur cette voie et réussir cette politique. Cela dépend du gouvernement, de l'Etat mais également des Corses et de l'ensemble des Français.

Il est essentiel que, cet après-midi, l'Assemblée nationale tout entière ait pris la mesure du chemin parcouru et de celui qui est encore devant nous. Elle peut compter sur le courage et la détermination du Gouvernement. (*Applaudissements sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République et du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre.*)

Mme Frédérique Bredin. La Corse méritait mieux !

M. le président. Le débat est clos.

4

OPPOSITION A LA DEMANDE DE CONSTITUTION D'UNE COMMISSION SPÉCIALE

M. le président. M. le président de l'Assemblée a reçu ce matin, 28 mai, une demande de constitution d'une commission spéciale présentée par le président du groupe socialiste pour l'examen du projet de loi relatif à la mise en œuvre du pacte de relance pour la ville.

Cette demande a été communiquée à l'Assemblée et affichée.

Mais une opposition déposée par le président de la commission des affaires culturelles, familiales et sociales est parvenue à la présidence avant la deuxième séance suivant cet affichage.

En application de l'article 31, alinéa 4, du règlement, l'Assemblée sera appelée à statuer sur la demande, à la fin de la prochaine séance.

5

LOYAUTÉ ET ÉQUILIBRE DES RELATIONS COMMERCIALES

Discussion, en deuxième lecture, d'un projet de loi

M. le président. L'ordre du jour appelle la discussion, en deuxième lecture, du projet de loi sur la loyauté et l'équilibre des relations commerciales (nos 2764, 2801).

La parole est à M. le ministre délégué aux finances et au commerce extérieur.

M. Yves Galland, ministre délégué aux finances et au commerce extérieur. Monsieur le président, mesdames et messieurs les députés, vous pardonnerai ma tenue un peu originale, qui s'explique par mes engagements pour la soirée, consacrée au commerce extérieur. J'en profite pour remercier mon collègue, M. Buchacz, ministre polonais de la coopération économique avec l'étranger, avec qui j'avais rendez-vous et qui est présent dans les tribunes. (*Mmes et MM. les députés applaudissent.*) L'accélération de nos travaux me vaut la chance d'être avec vous plus tôt que prévu.

M. Georges Hage. Mais vous êtes très chic, monsieur le ministre !

M. le ministre délégué aux finances et au commerce extérieur. Merci, monsieur Hage ! Je ne doute pas que vous le seriez tout autant en des circonstances identiques !

Mesdames et messieurs les députés, je suis heureux de vous retrouver pour examiner en deuxième lecture ce projet de loi dont nous pensons tous qu'il va rééquilibrer les relations commerciales et renforcer la loyauté de la concurrence.

Je remercie à nouveau pour leur travail Jean-Paul Charié, l'excellent rapporteur au fond de la commission de la production et des échanges, avec qui nous avons beaucoup travaillé, Marc Le Fur, rapporteur pour avis de la commission des finances, et Jean-Pierre Philibert, rapporteur pour avis de la commission des lois.

Le texte qui est issu de nos débats en première lecture représente un équilibre satisfaisant. Il maintient le principe fondamental de la liberté des prix et de la liberté contractuelle qui est au cœur de notre processus économique et il ne sanctionne que les abus, ce que nous souhaitons.

Ainsi, monsieur le rapporteur, afin de préserver la liberté des prix, le Gouvernement, comme vous-même, entend lutter seulement contre les pratiques de prix de prédation.

M. Jean-Paul Charié, rapporteur de la commission de la production et des échanges. C'est très vrai !

M. le ministre délégué aux finances et au commerce extérieur. Il ne s'agit évidemment pas de restaurer un quelconque contrôle des prix par le bas.

De même, soucieux de respecter la liberté contractuelle, le Gouvernement ne souhaite pas intervenir dans les délais de paiement, à quelques exceptions près.

M. Jean-Paul Charié, rapporteur. Je partage moins cet avis !

M. le ministre délégué aux finances et au commerce extérieur. Dans l'ensemble, ce texte clarifie très utilement la législation sur des points essentiels, comme la facturation. Il va enfin rendre pleinement effective l'interdiction de la vente à perte dont le défaut actuel d'application déstructure certaines filières de production, comme nous l'avons tous analysé.

Il renforce aussi les producteurs avec la libéralisation maîtrisée du refus de vente. Il met un terme à certaines pratiques abusives de la grande distribution : je fais allusion aux primes de référencement, au déréférencement abusif, aux prix abusivement bas.

Enfin, ce projet de loi renforcera la lutte contre le paracommercialisme qui constitue une concurrence déloyale vis-à-vis des commerçants.

Comme je m'y étais engagé en première lecture, le Gouvernement a traité tous les problèmes soulevés par la représentation nationale. A chaque fois, j'ai largement consulté, comme le rapporteur, les professionnels et, naturellement, les rapporteurs de votre assemblée.

Je souhaiterais revenir sur plusieurs thèmes abordés au cours des débats, l'agriculture, les carburants, les transports routiers, le disque et la dépénalisation du droit de la concurrence.

M. Jean-Pierre Philibert, rapporteur pour avis de la commission des lois constitutionnelles, de la législation et de l'administration générale de la République. Vous n'êtes pas allé jusqu'au bout !

M. Jean-Paul Charié, rapporteur. Sa civilisation !

M. le ministre délégué aux finances et au commerce extérieur. Civilisation, monsieur le rapporteur, si vous le souhaitez !

M. Jean-Pierre Philibert, rapporteur pour avis. A moins que vos propos n'annoncent une bonne nouvelle !

M. le ministre délégué aux finances et au commerce extérieur. Non, mais je veux aborder tous les débats !

Sur l'agriculture, l'Assemblée nationale avait, tout comme le Gouvernement, souhaité exempter certains accords agricoles de l'interdiction générale des ententes. Il n'y a aucune divergence quant aux objectifs politiques entre le Gouvernement et l'Assemblée nationale, et nos objectifs communs rejoignent les souhaits des organisations professionnelles agricoles. L'intervention du Premier ministre devant la conférence agricole en février dernier l'atteste pleinement.

Le Gouvernement a estimé que le recours à des dispositions législatives qui étaient séduisantes *a priori* ne conférerait pas la sécurité juridique qui était demandée par les professionnels agricoles, alors que les décrets d'exemption déjà prévus par la loi, mais jamais mis en pratique depuis dix ans le permettent. Je puis vous dire aujourd'hui que la démarche du Gouvernement me paraît clairement couronnée de succès. La procédure de décret d'exemption, comme je m'y étais engagé devant vous en première lecture, a abouti.

M. Jean-Pierre Philibert, rapporteur pour avis. C'est vrai !

M. le ministre délégué aux finances et au commerce extérieur. Le Conseil de la concurrence a jugé conforme au droit actuel les décrets proposés par le Gouvernement,

sous réserve de quelques modifications de forme qui donnent justement la garantie juridique et dont je vais vous parler. Par là, se trouvent donc légitimés les objectifs et la méthode du Gouvernement et du Parlement.

Je me félicite que le Conseil ait ainsi délivré la sécurité juridique tant recherchée par nos agriculteurs. Dans son avis, que j'ai transmis aux rapporteurs du texte, le conseil de la concurrence approuve les décrets dans leur ensemble. Les modifications apportées ne modifient pas l'équilibre général et n'altèrent en rien les objectifs que le Gouvernement et votre assemblée se sont assignés. Le conseil a amélioré les textes de manière à les mettre en conformité avec les textes et la jurisprudence communautaires, risque principal de déstabilisation du système, encore qu'il faille être très rigoureux pour la défense de nos producteurs en la matière.

Le premier décret autorise des ententes destinées à promouvoir la qualité, notamment au sein des labels ou des appellations d'origine contrôlée. C'est une excellente nouvelle pour l'ensemble de la politique de qualité de l'agriculture française à laquelle nous sommes très attachés. Seule modification : ces ententes ne pourront inclure de parties détentrices de position dominante, ce qui ne gênera en rien nos petits producteurs agricoles.

Le Conseil a aussi estimé que de tels accords ne pourront inclure le prix de vente conseillé aux consommateurs précisément pour ne pas enfreindre le droit communautaire, mais les prix de filière demeurent admis.

De même, ces accords ne pourront pas excéder trois ans, ce qui ne pose pas de problème, car ils sont reconductibles.

Enfin, le conseil de la concurrence a exclu des accords de qualité les vins et spiritueux. Il a accédé, ainsi, au souhait des professionnels concernés qui s'estiment pleinement couverts par ailleurs.

Le deuxième décret autorise des ententes pour faire face à des crises sectorielles structurelles. Le Conseil de la concurrence a amélioré la définition de la crise et de la période de référence. Conformément à l'ordonnance de 1986 et aux textes européens, le Conseil a souligné que ces accords devront inclure des réductions durables des capacités de production, afin de résorber les surcapacités structurelles de l'offre qui sont à l'origine de la crise. C'est tout à fait dans l'esprit de ce que nous entendons tous par « cartel de crise ».

Enfin, le Conseil de la concurrence a estimé que les accords d'entente devraient être notifiés à l'administration. Nous n'avons pas encore reçu les réactions des professionnels agricoles. Toutefois, ces décrets modifiés par le Conseil de la concurrence remplissent incontestablement les objectifs qui nous sont communs et je souhaite faire sortir ces décrets dans les tout prochains jours.

Quant au carburant, je m'étais engagé en première lecture auprès de vous à approfondir ce débat. Nous partageons le même objectif : éviter la disparition des petits pompistes afin de lutter contre la désertification des zones rurales et promouvoir, dans notre pays, l'aménagement du territoire.

M. Jean-Paul Charié, rapporteur. Très bien !

M. le ministre délégué aux finances et au commerce extérieur. C'est un sujet que je connais bien en tant qu'ancien ministre de l'industrie et actuel ministre en charge de la concurrence et de la consommation.

En première lecture, l'Assemblée nationale a souhaité traiter ce problème en incluant les carburants dans les dispositions relatives aux prix abusivement bas. Je conti-

nue à avoir des doutes, avec le Gouvernement, sur l'efficacité de cette mesure qui crée un précédent, d'une part, et s'avère redondante avec l'interdiction de la revente à perte, d'autre part.

M. Jean-Paul Charié, rapporteur. Mais non !

M. le ministre délégué aux finances et au commerce extérieur. Je voudrais vous donner quelques chiffres sur ce sujet. La grande distribution réalise, en moyenne, une marge de 20 centimes par litre, contre 50 centimes dans les petites stations-service. Le problème, c'est plutôt que les petits pompistes ne récupèrent que 15 centimes sur les 50 centimes, les compagnies pétrolières récupérant en moyenne 35 centimes pour financer les activités déficitaires de raffinage, ce qui crée – par cette ventilation – un état de concurrence déloyal pour les petits pompistes.

M. Gérard Voisin. C'est faux !

M. le ministre délégué aux finances et au commerce extérieur. Ces chiffres sont parfaitement exacts. On le voit, dans ces conditions, ce n'est pas en réglementant les prix que nous allons trouver une solution à un problème sur lequel l'Assemblée hésitait encore, la marge de la grande distribution – 20 centimes – constituant une information. Je crois au contraire que le problème des carburants ressortit d'une autre logique.

D'abord, il faut appréhender les problèmes de l'ensemble de la filière, du raffinage à la distribution. Il faudra réfléchir sans doute aussi aux normes de sécurité et à l'emploi dans les stations à gros débits, afin de rétablir les bases d'une concurrence saine et loyale pour les pompistes. Mais ce point ne recueille pas encore, il faut être franc à cet égard, de consensus. Nous devons donc poursuivre la concertation et nous devons réfléchir aussi activement au développement de la pluriactivité de ces petits pompistes – ce qui serait une solution constructive et très positive au problème d'aménagement du territoire et de défense des petits pompistes.

Aussi, à la lumière de ces arguments et au vu des risques de dérive vers un contrôle des prix par le bas, le Gouvernement ne souhaite pas le maintien des carburants dans l'article sur les prix abusivement bas et il vous propose de travailler et d'agir dans les directions que je viens d'évoquer.

Sur les transports routiers de marchandises, sujet sur lequel votre attention a également été attirée, avec Bernard Pons et Anne-Marie Idrac, je crois qu'il importe de mettre un terme à certaines pratiques prédatrices qui accroissent l'insécurité sur les routes et mettent en danger la profession.

M. Jean-Paul Charié, rapporteur. Très bien !

M. le ministre délégué aux finances et au commerce extérieur. Comme je l'avais indiqué au Sénat, une disposition sur les prix abusivement bas dans les transports routiers n'avait pas sa place dans l'ordonnance de 1986. En effet, cette notion suppose la péréquation de profit entre produits, la technique de l'îlot de perte dans un océan de profit. Je ne ferai pas ici l'assimilation à la baguette qui relève d'une autre logique mais qui est de même nature.

Je m'étais engagé, en revanche, comme M. Pons et Mme Idrac, à ce que ce vrai problème puisse être traité par voie législative et le Gouvernement, en pleine concertation avec les organisations professionnelles, a décidé de ne pas modifier l'ordonnance de 1986, mais a introduit un amendement dans le projet de loi sur le commerce et l'artisanat qui a été présenté par mon collègue et ami

Jean-Pierre Raffarin, à cette même tribune, il y a quelques jours. Cet amendement a modifié, non pas l'ordonnance de 1986, mais la loi de 1995, sur les clauses léonines dans les contrats en étendant et en renforçant l'interdiction pénale des prix et offres de prix qui ne couvrent pas les charges légales et réglementaires pas plus que certains coûts.

Cet amendement, adopté par votre assemblée à l'unanimité, est satisfaisant et rend inutile toute modification de l'ordonnance.

S'agissant du disque, votre attention, ainsi que celle du Gouvernement, a été attirée par l'ensemble des professionnels de la filière. Et le Sénat a ajouté le disque aux produits couverts par le dispositif relatif aux prix abusivement bas.

Cette disposition va-t-elle remédier au problème identifié ? Et, d'abord, quel est-il ? Fondamentalement, c'est de favoriser la création musicale française. Pour ce faire, il importe de densifier les réseaux de vente de disques afin de mettre la musique française à la disposition de tous.

Toutefois, la lutte contre les prix abusivement bas en la circonstance pose un certain nombre d'interrogations.

Comme je l'ai indiqué au Sénat, les disques en France sont chers, par rapport à une grande majorité de pays. Dès lors, réprimer les prix abusivement bas ne doit pas être mal perçu par la jeunesse de notre pays. Il faut explorer parallèlement d'autres pistes. Avec mon collègue Philippe Douste-Blazy, ministre de la culture, et en concertation avec les professionnels, j'ai convenu de créer des groupes de travail autour de quelques réformes possibles.

Vous me permettez à ce moment de rendre hommage à Yves Duteil, représentant de la filière de production, qui s'est beaucoup investi et impliqué dans ce dossier et qui a attiré notre attention à tous sur les enjeux importants que représentent le disque et de la création française.

M. Jean-Paul Charié, rapporteur. Très bien !

M. le ministre délégué aux finances et au commerce extérieur. Nous devons faire le bilan de la présente loi dans quelques mois. Le renforcement de la revente à perte mettra un terme aux quelques pratiques abusives constatées dans certaines grandes surfaces. La fin de l'interdiction des ventes liées permettra aux distributeurs de vendre en même temps des disques faiblement connus aux côtés de « tubes » du moment. Cette nouvelle disposition encore peu connue de nos éditeurs phonographiques devrait renforcer la diversification de la création. Ce sera la première réforme.

Deuxième réforme, le Gouvernement va travailler, avec les professionnels avec qui nous avons eu une concertation approfondie – ce dont je vous fais part sont des décisions d'action – à la modernisation de la distribution du disque. Ainsi, on peut inciter les disquaires indépendants à se regrouper – et les y aider – en centrales d'achat pour négocier des conditions plus favorables de vente.

Les producteurs – troisième réforme –, quant à eux, ont lancé pour 1996 une charte d'engagement sur la chanson française par laquelle ils s'engagent à promouvoir la nouvelle création francophone tant par le nombre d'albums nouveaux que par leur politique de marketing. C'est une initiative bienvenue que nous allons encourager avec le ministre de la culture.

Quatrième orientation, il faut certainement réformer ou envisager de réformer certaines réglementations sur la télévision publique. On peut s'interroger sur l'ampleur de

la publicité dans ce secteur. Certains professionnels estiment que cet accès sans limite à la publicité favorise quelques titres seulement au détriment du reste de la création. La publicité est de l'ordre de 1,2 milliard - 1,3 milliard à la télévision, près de 2 milliards au total. Ils pensent aussi qu'il conviendrait d'encadrer la publicité télévisuelle des disques, selon une formule à déterminer, pour lui permettre de favoriser la création française.

Cinquièmement, ne conviendrait-il pas aussi, par exemple, que les chaînes publiques soient astreintes à diffuser plus de chansons françaises et européennes aux heures de grande écoute ?

Bien sûr, il est trop tôt pour légiférer en la matière sans avoir procédé à une large concertation avec l'ensemble de la filière et sans qu'un large consensus se soit dégagé sur les décisions d'action. Pour donner toutes les chances à la création française et au nom de l'exception culturelle à laquelle nous sommes tous attachés, le Gouvernement, malgré les réserves que je vous ai indiquées, se range à l'avis du Parlement quant à l'inclusion des disques dans le dispositif sur les prix abusivement bas.

Bien entendu, le Gouvernement mènera aussi dans les prochaines semaines la concertation nécessaire pour mener les réformes que je viens d'esquisser, avec Yves Duteil et les syndicats professionnels qui en sont tous d'accord.

Sur la civilisation du droit de la concurrence, qui a été aussi l'objet d'un intense débat lors de la première lecture, j'ai engagé la concertation. J'ai pu constater que le débat n'était pas terminé...

M. Jean-Pierre Philibert, rapporteur pour avis. C'est comme les bonnes choses, monsieur le ministre, il faut toujours y revenir !

M. le ministre délégué aux finances et au commerce extérieur. ... puisque plusieurs amendements ont été déposés depuis le début de l'après-midi.

Monsieur le rapporteur pour avis, j'ai engagé la concertation approfondie avec les députés intéressés, que j'avais promise et je crois que nous avons progressé.

Je souhaite vous donner un exemple de la nécessité du maintien de la pénalisation de la facturation. Dans la crise dite de la « vache folle », les contrôles de « traçabilité » destinés à repérer l'origine des produits et à respecter l'embargo communautaire sur le bœuf britannique ne sont possibles que grâce à la législation sur la facturation. Celle-ci permet de vérifier l'origine des produits et de constater qu'il n'y a pas de tromperie sur cette origine. Sans cet article pénal, la DGCCRF – je sais que vous êtes sensibles à cet argument – aurait beaucoup plus de mal à mener ses actuelles missions de contrôle.

Quant à l'interdiction de la revente à perte, sa dépénalisation reviendrait à la vider en grande partie de sa substance, ce que ni le Gouvernement ni l'Assemblée nationale, je le sais, ne souhaitent.

J'en arrive à la conclusion. A chaque fois que la représentation nationale a abordé un problème spécifique, le Gouvernement y a longuement réfléchi avec les professionnels, avec les consommateurs, avec les rapporteurs et avec les parlementaires intéressés.

Dans ce débat, s'il est légitime de se pencher sur certains secteurs, nous devons toujours préserver la caractéristique générale du droit de la concurrence. Gardons toujours à l'esprit que le droit de la concurrence, ce n'est pas le droit des concurrents. Si nous sommes attachés à développer et à renforcer le droit de la concurrence, c'est

avant tout pour défendre les intérêts des consommateurs, renforcer la compétitivité de notre économie, qui est gage de croissance et de création d'emplois.

Et nous devons toujours veiller à ne pas y introduire de mesures restrictives ou malthusiennes, qui pourraient donner l'impression de protéger certains secteurs au détriment du pouvoir d'achat du consommateur et de la création d'emploi dans d'autres secteurs.

Nous sommes engagés dans une lutte contre la fracture sociale, qui est au cœur de la politique du Gouvernement et au cœur de vos préoccupations. Il faut éviter les mesures qui pourraient renchérir le panier de la ménagère, notamment pour les ménages les plus démunis. Nous ne devons pas adopter une législation contre les prix bas. Nous sommes à la recherche d'une législation seulement contre les quelques prix abusivement bas, responsables d'une distorsion de concurrence, prédateurs, qui tuent des emplois.

De même, nous devons éviter toute mesure qui freinerait les évolutions économiques naturelles entre secteurs.

Il est normal que certains secteurs économiques déclinent, permettant à d'autres, plus productifs, d'apparaître sous l'effet du progrès technique et des gains de productivité. Encore faut-il, naturellement, que ce soit dans le cadre d'une concurrence saine et loyale. C'est ce qu'on pourrait appeler la « destruction créatrice », chère à l'économiste autrichien Joseph Schumpeter, qui est importante, c'est-à-dire la destruction de certains métiers et processus de production et leur remplacement par d'autres, plus productifs, sous l'effet de l'innovation et de la concurrence. Refuser cela reviendrait à entraver le mouvement naturel de la croissance économique et l'apparition de très nombreux nouveaux emplois.

C'est ce mouvement incessant qui a permis, lors des Trente glorieuses, d'accroître massivement le pouvoir d'achat, de créer de nombreux emplois dans les secteurs en expansion et de moderniser notre appareil productif. Nous devons tout faire pour continuer ainsi, car nos concitoyens nous jugent avant tout selon deux critères : la réduction du chômage et la hausse de leur pouvoir d'achat.

Je suis persuadé que le texte voté par l'Assemblée nationale restaurera la loyauté de la concurrence, renforcera la compétitivité de notre économie et je suis sûr que votre assemblée œuvrera pour remplir ces deux objectifs essentiels.

Contrairement à ce que d'aucuns prévoyaient, je regrette moins que jamais d'avoir choisi la voie législative pour réformer le droit de la concurrence au lieu de procéder par ordonnance. Que n'avons-nous entendu sur ce choix ! Comme les travaux de notre assemblée et du Sénat le prouvent, c'est la première fois, depuis soixante ans, que la concurrence n'est pas traitée par ordonnance mais par un projet de loi et je sais que nous aurons toutes les raisons de nous en féliciter, pour les consommateurs, pour la modernisation de notre économie et pour la défense de leur pouvoir d'achat. (*Applaudissements sur les bancs du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre et du groupe du Rassemblement pour la République.*)

(Mme Nicole Catala remplace M. Claude Gaillard au fauteuil de la présidence.)

PRÉSIDENTE DE Mme NICOLE CATALA, vice-président

Mme le président. La parole est à M. le rapporteur de la commission de la production et des échanges.

M. Jean-Paul Charié, rapporteur. Madame le président, monsieur le ministre, mesdames et messieurs, en introduction à cette deuxième lecture du projet de loi sur la loyauté et l'équilibre des relations commerciales, je souhaite faire trois mises au point : la première sur l'adhésion des grandes surfaces, la deuxième sur les déclarations inadmissibles de certains patrons de grandes surfaces, et la troisième sur la fermeté de notre volonté politique.

Première mise au point : il est faux d'affirmer que les grandes surfaces sont contre nos objectifs et je vais expliquer pourquoi.

Certains patrons de grandes surfaces ont eux-mêmes dénoncé le non-respect de l'éthique du commerce. Ainsi, en février 1989, trois années seulement après l'ordonnance de 1986, comme le montrent les documents reproduits dans mon rapport, Jean-Jacques Fougerat, directeur général de Paridoc-Mammouth, dénonçait les dérives, dénonçait la non-application de la loi de 1986 et demandait, pour qu'elle soit appliquée, une modification de la loi, comme celle que nous sommes en train de réaliser.

Aujourd'hui, Gérard Mulliez, PDG d'Auchan, Paul-Louis Halley, PDG de Promodès, Antoine Guichard, PDG de Casino, Jean-Claude Jaunait, PDG de Système U et président de l'Union fédérale des coopératives de commerçants, trouvent, premièrement, immoral et déloyal que certains de leurs concurrents aient pu se développer sans jamais payer le coût des délais de paiement qu'ils ont obtenus, deuxièmement, déloyal et injuste que certains de leurs concurrents aient pu acheter moins cher, parce que, sans engagement sur des volumes ou des prestations, ils utilisent le chantage au déréfèremment, troisièmement, déloyal et anticoncurrentiel que certains de leurs concurrents aient revendu à perte pour se donner l'image d'une enseigne qui défendrait le mieux les intérêts des consommateurs.

M. Philippe Legras. Ce n'est pas eux qu'on interviewe !

M. Jean-Paul Charié, rapporteur. Les directeurs d'hyper et supermarchés partagent aussi ces analyses, mais il y a bien d'autres raisons du consensus global des grandes surfaces.

Dans le monde de la jardinerie, du bricolage et de l'équipement de la maison, Castorama, Monsieur Bricolage, jardineries Clause – et je pourrais en citer d'autres –, à qui sont remis chaque année les Graines d'Or de la loyauté et du comportement exemplaire, savent très bien que, si les prix ne répondent plus à la réalité des services, la spirale du « coûte que coûte moins cher » mettra en danger la sécurité même des consommateurs et utilisateurs de matériels.

Dans le secteur de l'équipement de la personne, c'est le même phénomène. Le groupe André, qui fêtera le 24 juin son centenaire, dispose de magasins de chaussures André en centre-ville, et de magasins « la Halle aux chaussures » en périphérie. Jamais les seconds n'ont pratiqué les prix d'appel, les fausses remises et les prix déloyaux.

Enfin, qui peut nier que les grands magasins, le Printemps, les Galeries Lafayette, La Samaritaine et le BHV, sont victimes des prix abusifs de certains de leur concurrents ? Ils ne peuvent concurrencer les prix abusivement bas et la politique du « coûte que coûte moins cher ».

Le consensus sur l'objectif politique – plus de loyauté de la concurrence – est donc très large.

Cessons donc de dire que les grandes surfaces sont contre la loi. Ce n'est pas parce que Leclerc et Intermarché disent le contraire qu'ils représentent à eux seuls toutes les grandes surfaces. C'est même, comme l'a souligné M. Villain dans son rapport, en partie à cause d'eux qu'il faut remettre sur le chantier législatif l'ordonnance de 1986.

Nous dénonçons les pratiques prédatrices initiées par certains et l'absence de règles claires et de volonté politique qui a poussé les concurrents à pratiquer les mêmes comportements déloyaux, mais nous ne condamnons pas les grandes surfaces, et les grandes surfaces ne condamnent pas nos objectifs.

Deuxième mise au point : dans une société de droit, il est inadmissible que certains dirigeants aient développé une démarche publicitaire sur le dos des élus du peuple, et je vais répondre, point par point, à leurs déclarations outrancières et mensongères.

Ils ont déclaré : « La loi va faire augmenter les prix ! ». C'est faux. Oui, la loi veut faire appliquer l'interdiction de revendre à perte, oui, elle fera augmenter les prix prédateurs, source de chômage, mais elle ne fera jamais globalement augmenter les prix pour au moins deux raisons majeures.

Premièrement, aujourd'hui, les entreprises qui pratiquent les prix d'appel ne le font que sur 500 références. Elles augmentent leurs marges et les prix sur les 190 000 autres produits. Demain, avec la règle sur les prix abusivement bas et celle sur la revente à perte, pour être concurrentielles, ces grandes surfaces devront baisser tous leurs prix.

Deuxièmement, dans un monde de concurrence internationale, aucune loi, aucune règle n'empêchera la concurrence entre entreprises, et cette concurrence se développera toujours sur les prix.

Il n'y a donc aucun risque que les prix augmentent à cause de la loi.

Il a été aussi déclaré : « Nous ne pourrions répercuter les remises ». C'est faux !

Demain, comme aujourd'hui, les ristournes, rabais et remises acquis loyalement par les commerçants et donc mentionnés sur la facture pourront être directement répercutés sur les prix de revente aux consommateurs.

Ceux qui, aujourd'hui, en affirmant le contraire, cherchent à se faire passer pour les meilleurs défenseurs des consommateurs, devraient avoir un peu plus de pudeur. Ils ne devraient pas oublier qu'ils ont été condamnés pour avoir gardé ces remises au niveau de leurs centrales d'achat.

Autre affirmation : « Cette loi est le retour aux prix imposés ! » Là encore, c'est faux.

Encadrer les prix, cela signifierait un retour à la fixation administrative des prix. Or aucune des propositions contenues dans le projet de loi, aucun des amendements de la commission de la production et des échanges, aucune modification votée par le Sénat n'y concourt.

La loi fixe des règles, mais ce sont les entreprises, au sein de la concurrence, qui fixent et fixeront leurs prix. Ce n'est pas parce que certains distributeurs ne pourront plus exercer de concurrence déloyale qu'ils peuvent accuser les pouvoirs politiques de revenir aux prix imposés.

Il a été dit : « La loi va pénaliser les entreprises françaises ». C'est faux.

Grâce aux grandes surfaces, de nombreuses petites et moyennes entreprises ont pu se développer, mais un grand nombre d'entre elles ont déposé leurs bilans à cause des pratiques immorales de certains de leurs gros clients. C'est la concurrence déloyale qui pénalise les entreprises, c'est la loi qui les aide.

Il est encore dit : « La loi va inciter à la délocalisation ». C'est faux.

La délocalisation est aujourd'hui un phénomène grave pour notre nation, mais à qui la faute ?

Si l'éthique de la grande distribution française, avait conduit, comme en Allemagne, comme en Angleterre, comme dans bien d'autres pays, à chercher le vrai partenariat avec les fournisseurs nationaux, il n'y aurait pas eu autant de délocalisations.

C'est la pression inadmissible sur les prix d'achat, et non le bon fonctionnement de l'économie de marché, qui casse les outils de production en France.

Autre déclaration : « Les politiques feraient mieux de baisser les prélèvements fiscaux. » C'est ce que j'appelle l'argument boomerang.

La TVA est une taxe sur la valeur ajoutée et pas sur le chiffre d'affaires. Or la valeur ajoutée fiscale du libre-service est par nature très inférieure à celle des commerçants ou des artisans.

Le système des grandes surfaces est caractérisé par deux fois moins de valeur ajoutée que le commerce traditionnel. Il a fait perdre plus de 100 milliards par an de bases de TVA à la nation française.

Il est inadmissible de donner des leçons, quand on abuse soi-même du système.

M. Philippe Legras. Bravo !

M. Jean-Paul Charié, rapporteur. Et l'argument : « Nous, grandes surfaces, avons créé des emplois » ? C'est une véritable escroquerie intellectuelle !

La raison est inscrite dans la nature même des grandes surfaces. Comment, en effet, peut-on créer des emplois avec une technique de vente, le libre-service, dont la spécificité est l'absence de vendeurs ? Comment peut-on créer des emplois dans la vente quand il n'y a pas de vendeurs ?

En conclusion de ce deuxième point, une certitude : ces déclarations que je viens de dénoncer renforcent notre détermination. En constatant comment ils agissent, avec aussi peu de respect, contre la loi républicaine et contre les élus du peuple, il vous est plus facile d'imaginer comment ils agissent vis-à-vis de leurs fournisseurs et de leurs clients.

Et ce sera la troisième et dernière mise au point de mon intervention : le Président de la République et la majorité ont, dans l'intérêt de la nation et des consommateurs, fixé des objectifs clairs ; ils doivent être tenus, quoi qu'en pensent les conseillers adeptes du tout libéral.

Il en est ainsi des coûts additionnels indissociables à incorporer dans le seuil des prix anormalement bas.

Un long débat s'est instauré en première lecture sur la nécessité d'inclure les coûts additionnels indissociables dans le seuil de revente à perte. Au nom de la loyauté de concurrence, notre volonté politique est de prohiber les prix de revente inférieurs aux coûts facturés et aux coûts spécifiques significatifs obligatoires pour revendre le produit.

Vous venez, monsieur le ministre, d'y faire allusion, M. Bernard Pons et Mme Idrac l'ont montré la semaine dernière, à l'occasion de la loi sur le commerce et sur

l'artisanat, quand on veut on peut. La modification législative qu'ils ont proposée, et que nous avons votée, répond, pour le secteur des transports routiers, à notre volonté politique de tenir compte des coûts additionnels indissociables. Nous devons suivre cette voie.

En revanche, votre intention d'exclure la revente des carburants du dispositif des prix abusivement bas est radicalement à l'opposé, premièrement, des objectifs de la loi...

M. Marc Le Fur, rapporteur pour avis de la commission des finances, de l'économie générale et du Plan. Très bien.

M. Jean-Paul Charié, rapporteur... deuxièmement, des positions unanimes de notre commission, et, troisièmement, des intérêts des PME, de l'aménagement du territoire et de l'ordre économique.

Tous les revendeurs traditionnels, quels que soient leur litrage et leur lieu d'implantation, disparaissent les uns après les autres, et en plus grand nombre au fur et à mesure que le débit baisse inexorablement.

Les coûts au litre auxquels vous avez fait référence et les marges indiquées relèvent de l'imagination. Je ne prendrai qu'un seul exemple : la marge moyenne brute pour les traditionnels est actuellement de quinze centimes pour 500 à 800 mètres cubes, pour un coût de cinquante centimes, selon vos déclarations.

De plus, les prix pratiqués par la majorité des détaillants traditionnels, qui sont propriétaires, acheteurs fermes, qui décident de leurs prix à l'affichage, sont fonction du prix d'achat, avec une marge pour tenter de survivre face aux grandes et moyennes surfaces. Cela n'a rien à voir avec les marges de raffinage ou les propres marges des fournisseurs.

Je n'ai pas le temps de développer ce point, j'y reviendrai, mais quand on voit la faiblesse des amendes infligées notamment aux centres Leclerc, qui ont vendu l'essence moins cher que le montant de la taxe intérieure sur les produits pétroliers, qui, je vous le rappelle, représente 82 p. 100 du prix de l'essence, quand on voit comment les grandes surfaces utilisent, exploitent et prennent en otage l'essence pour tromper les consommateurs et aller à l'encontre de l'aménagement du territoire, nous ne pourrions qu'exprimer les plus grandes réserves et nous opposer fermement à votre proposition.

M. Marc Le Fur, rapporteur pour avis. Catégoriquement.

M. Gérard Voisin. Totalement !

M. Jean-Paul Charié, rapporteur. Autre volonté politique : réduire le crédit interentreprises.

Aujourd'hui encore, pour de grosses entreprises, les produits financiers sont plus importants que les marges d'exploitation. Deux mois gratuits de délai de paiement pour un chiffre d'affaires de 140 milliards, c'est 20 milliards de trésorerie.

Toutes les analyses le montrent, le crédit interentreprises, qui est déjà de plus de 1 000 milliards de francs, augmente en France, affaiblissant à chaque fois la pérennité de nos entreprises, fragilisant la bonne santé de notre économie et créant une concurrence déloyale.

Si la solution passe par l'impossibilité de négocier les délais, sans en payer le coût, il faut imposer cette solution, ou alors on ne rééquilibrera pas totalement la concurrence.

Troisième sujet en discussion : la nécessité d'éviter les refus de vente abusifs au dépens des PME.

Soyons francs : le refus de vente à un gros client ne sera utilisé que dans des cas rares et jamais de façon abusive car aucune entreprise ne peut se passer de ses gros clients. A l'inverse, quel est le poids d'un petit client, surtout si un concurrent plus important que lui exige une exclusivité de la revente ? La libéralisation du refus de vente ne doit pas se retourner contre les petites et moyennes entreprises, ou alors cette loi aura sur les PME des conséquences graves.

Quatrième sujet en discussion : l'autorisation des ententes souhaitables.

Vous avez répondu sur ce point en faisant référence au décret que vous venez de prendre. Il faudra en prendre d'autres, mais cette voie est déjà particulièrement positive et significative.

Face à la concurrence devenue internationale, qui utilise des moyens financiers sans commune mesure avec ceux des PME, ou nous permettons à celles-ci de s'entendre, et elles animeront la concurrence, ou, au nom d'une vision théorique de la libre concurrence, nous leur refusons ce droit, et soit elles disparaîtront, soit elles se feront absorber.

Notre volonté politique, guidée par la défense de l'intérêt général, guidée par le souci de l'ordre économique, est d'assurer le développement des PME. Nous n'avons pas le droit de tergiverser sur cet enjeu capital.

Humbles face à un débat complexe, mais exigeants et fermes sur un débat capital pour notre nation, et sans nous laisser entraîner dans les faux débats que j'ai tenu à dénoncer, nous avons l'intention, monsieur le ministre, au cours de cette deuxième lecture, d'apporter les modifications sans lesquelles la loi laisserait trop d'occasions de concurrence déloyale.

Cette loi clarifiera le droit de la concurrence pour le rendre plus facilement applicable. Elle assurera le retour à une concurrence plus juste, plus loyale, et à dimension humaine. Telle est la volonté politique, tel est l'indiscutable enjeu. (*Applaudissements sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République et du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre.*)

Mme le président. La parole est à M. le rapporteur pour avis de la commission des finances, de l'économie générale et du Plan.

M. Marc Le Fur, rapporteur pour avis de la commission des finances, de l'économie générale et du Plan. Madame le président, monsieur le ministre, mes chers collègues, nous sommes en deuxième lecture et nous voyons se dessiner l'architecture de la nouvelle maison.

Cette architecture résultera de deux textes majeurs : celui dont nous débattions la semaine dernière, le texte présenté par votre collègue Jean-Pierre Raffarin, monsieur le ministre, et votre texte.

A cette étape de notre discussion, nous devons avoir quelques lignes de conduite pour orienter nos travaux.

D'abord, toujours rechercher un meilleur équilibre entre les différentes formes de distribution, comme l'a explicitement demandé le Président de la République.

Ensuite, éviter que notre débat ne diverge. Des points d'accord se sont dégagés en première lecture entre l'Assemblée nationale et le Sénat. N'ouvrons pas de nouveau le débat sur ces points. Je pense en particulier au problème du délai de paiement.

Enfin, toujours respecter l'équilibre entre la nécessaire prudence et le volontarisme, plus nécessaire encore.

J'insisterai pour ma part sur les points de divergence entre les deux assemblées et éventuellement entre les deux assemblées et le Gouvernement.

Premier point, les ententes. Dans ce domaine, vous avez fait preuve de célérité. Nous attendions un certain nombre de décrets depuis dix ans, depuis l'ordonnance de 1986. Ils sont désormais prêts. Vous avez donc parfaitement respecté vos engagements.

Le débat n'est pas tellement institutionnel : est-ce la loi, est-ce le décret ? L'essentiel, c'est le fond des choses. Que met-on dans les textes ? Et là, il subsiste, me semble-t-il, un point de divergence entre l'Assemblée et le Gouvernement : les professions qui font des efforts de qualité pourront-elles oui ou non préconiser un prix de sortie, un prix conseillé à l'égard du consommateur ? C'est là un point majeur. Le grand problème de ces signes de qualité, c'est d'éviter la banalisation. Parfois, on constate à des prix inversés. Les produits de qualité sont moins chers que des produits plus banals. C'est un point sur lequel il y aura évidemment débat.

Deuxième point : la notion de prix abusivement bas. C'est une notion nouvelle de notre texte, notion très efficace, qui sera contrôlée par le Conseil de la concurrence et définie de manière précise : il faut que le prix soit si bas qu'il mette en cause l'existence de concurrents sur le marché.

Cette notion est limitée aux produits transformés, tels que le pain ou la viande. Notre assemblée l'a étendue, en première lecture, aux produits pétroliers. Dans notre immense majorité, nous souhaitons que cesse l'hémorragie actuelle du monde de la distribution d'essence : chaque année, plus de mille pompes disparaissent. Il est vital que nous conservions un réseau de distribution qui est, à bien des égards, assimilable à un service public.

Le Sénat a, par ailleurs, étendu aux disques les dispositions relatives aux prix abusivement bas. Je m'interroge sur ce point, car il faut éviter de banaliser cette notion. Elle doit avoir un effet de dissuasion. Ne la banalisons pas ! Il faut la réserver à des secteurs qui sont essentiels pour la vie de nos concitoyens, tels, je le répète, que le pain, la viande, l'essence.

Troisième point : les délais de paiement. Comment le problème se pose-t-il ? En première lecture, l'Assemblée avait adopté un amendement, d'une portée relativement limitée mais malgré tout réelle, sur les viandes congelées ou surgelées et les poissons surgelés.

La loi n° 92-1442 du 31 décembre 1992 avait prévu des délais spécifiques pour les produits frais, ce qui est indispensable, notamment pour les PME. Le Sénat n'a pas tout à fait suivi les dispositions qui avaient été adoptées par l'Assemblée nationale, mais, pour l'essentiel, les deux assemblées sont d'accord : nous entendons que les produits congelés soient, tout comme les produits frais, payés à trente jours après la fin de la décade de livraison, ce qui constituera un progrès considérable pour les PME. La commission des finances ne souhaite pas qu'il y ait, à cet égard, de recul par rapport aux dispositions adoptées par notre assemblée en première lecture.

Dernier point de divergence : le refus de vente. Je partage, dans ce domaine, l'opinion de M. Charié : attention aux excès de libéralisme ! Il importe que le petit distributeur continue à pouvoir arguer de l'interdiction du refus de vente, faute de quoi on courrait le risque que de grands producteurs ne passent des accords d'exclusivité avec de grands distributeurs, interdisant par là même la

diffusion et la vente de certains produits dans des surfaces de dimension modeste et chez des commerçants de proximité.

Tels sont les points de divergence entre l'Assemblée nationale et le Sénat, ou entre les assemblées et le Gouvernement.

Mais je saisisrai l'occasion de cette deuxième lecture pour aborder plusieurs problèmes connexes qui me semblent pourtant d'importance majeure et que nous avons quelque peu négligés au cours de la première lecture.

Premier problème : les commerces de type *cash and carry*. Certains professionnels achètent dans des « *cash and carry* » des matières premières et concurrencent ainsi des entreprises de gros ou de demi-gros, lesquelles jouent un rôle essentiel dans les villes moyennes.

Cela soulève en outre des questions d'hygiène, en raison de ruptures de la chaîne du froid, sur lesquelles le ministre doit s'interroger.

Il conviendrait de renforcer les contrôles, afin d'éviter que ne s'instaure cette concurrence déloyale et qu'on ne fasse peser des risques sur la santé des consommateurs.

Deuxième problème connexe...

M. Georges Hage. Il y en a beaucoup comme cela ?

M. Marc Le Fur, rapporteur pour avis. ... que nous pourrions évoquer lors de cette deuxième lecture : le transport routier.

Les entreprises de ce secteur connaissent actuellement des difficultés liées à l'augmentation du prix du gazole, qui les inquiète, et aux contrats de progrès, qui touchent à des problèmes majeurs, notamment de sécurité routière, et de temps de travail, qu'elles doivent accepter et, en quelque sorte, « digérer ». Plusieurs avancées ont été annoncées par Mme Idrac dans ce domaine. Pourriez-vous, monsieur le ministre, les préciser et, éventuellement les compléter, de façon que soit prise en compte l'inquiétude des transporteurs. Eux aussi sont soumis à des pratiques concurrentielles déloyales de la part de leurs donneurs d'ordres ou, plus encore, de leurs donneurs d'ordres indirects, qui, bien souvent, sont de grands distributeurs.

Dernier problème connexe : les délais de paiement des administrations. Je dois dire que, entre nos deux lectures, nombre d'éléments m'ont été fournis sur ce sujet. Les administrations, en particulier les administrations hospitalières, ne respectent pas les délais de paiement fixés par la loi de 1992 dans le domaine du frais. Pourtant, l'ordonnance elle-même, dans son article 53, exige des administrations qu'elles respectent ces délais de paiement. Or ce n'est pas le cas. On constate, à cet égard, une divergence entre la direction de la concurrence et de la consommation, qui fait son travail, et la direction de la comptabilité publique, qui est moins scrupuleuse sur le respect des délais de paiement et qui s'inscrit dans une autre logique.

L'Etat et les administrations se doivent de respecter les contraintes qu'ils imposent au secteur privé. Cela me paraît la moindre des choses, et j'aimerais, pour une saine concurrence, monsieur le ministre, vous entendre réaffirmer ce principe de bon sens. Tous les acteurs économiques, qu'ils soient publics ou privés, doivent respecter les règles les plus élémentaires de la concurrence.

Telles sont les quelques remarques que je voulais faire. Nous n'allons pas, en deuxième lecture, remettre tout à plat. Nous devons, ainsi que vous nous y avez invités, monsieur le ministre, dans votre propos liminaire, nous montrer prudents. Mais nous devons aussi être volon-

taires. Nous devons, au cours de cette législature, avoir pour objectif de faire évoluer les règles de la concurrence et de l'organisation de la distribution. Il faut que notre pays retrouve le point d'équilibre, rompu durant les années quatre-vingt, entre la distribution de proximité et la grande distribution. Voilà, je crois, ce qu'attend de nous l'opinion.

Dans ce domaine, la plus grande imprudence serait l'immobilisme. (*Applaudissements sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République et du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre.*)

Mme le président. La parole est à M. le rapporteur pour avis de la commission des lois constitutionnelles, de la législation et de l'administration générale de la République.

M. Jean-Pierre Philibert, rapporteur pour avis de la commission des lois constitutionnelles, de la législation et de l'administration générale de la République. Madame le président, monsieur le ministre, mes chers collègues, le projet de loi sur la loyauté et l'équilibre des relations commerciales, qui comprenait initialement cinq articles, en compte désormais vingt-quatre. Cela a fait dire à un humoriste qu'il y avait bien un effet d'inflation, non pas sur les prix, mais sur la longueur du projet de loi.

Ce projet ne se borne plus à modifier le titre IV de l'ordonnance du 1^{er} décembre 1986 relative à la liberté des prix et de la concurrence, titre consacré à la transparence et aux pratiques restrictives, mais aussi le titre II, qui concerne le Conseil de la concurrence, dont l'organisation et le fonctionnement ont été modernisés à l'initiative de notre collègue Raoul Béteille, le titre III, qui combat les pratiques anticoncurrentielles, ententes et abus de position dominante, et le titre VI, qui regroupe des dispositions diverses.

Seraient en outre modifiés deux articles de la loi du 25 janvier 1985 relative au redressement et à la liquidation judiciaire des entreprises, dont l'un tend à combattre une jurisprudence récente de la Cour de cassation, des 25 octobre 1994 et 11 juillet 1995, concernant la clause de réserve de propriété.

Si l'Assemblée nationale a adopté douze articles additionnels au texte du Gouvernement, le Sénat en a ajouté huit autres, tandis qu'il adoptait trois articles conformes.

Nous sommes donc saisis, en deuxième lecture, de vingt et un articles, dont les dispositions ont, pour certaines, incité le rapporteur pour avis de votre commission des lois à vous soumettre des amendements.

Il s'agit, dans la plupart des cas, de reprendre des dispositions adoptées par l'Assemblée nationale que le Sénat a supprimées pour des motifs qui n'ont pas été clairement évoqués au cours du débat ou qui ne nous ont pas convaincus – c'est le moins qu'on puisse dire.

Il en est ainsi de l'interdiction du refus de vente, que l'Assemblée avait supprimée à l'initiative du rapporteur pour avis et du rapporteur au fond – nous étions d'accord sur ce point, comme sur bien d'autres – et à propos de laquelle le Sénat a repris la rédaction initiale du projet de loi, qui modifie la portée de cette interdiction dans des conditions telles qu'il en résulterait à coup sûr un afflux de contentieux.

Je vous proposerai, par ailleurs, d'améliorer sur un point la procédure prévue devant le Conseil de la concurrence et de supprimer le « cavalier » introduit par le Sénat à l'article 10, qui constituerait une atteinte au droit des contrats.

Mais comme vous avez fait, monsieur le ministre, une analyse « distributive », je dirai même « grandement distributive » (*Sourires*), des quelques points qui restaient en suspens, je souhaite évoquer brièvement – ce qui m'évitera d'y revenir lors la discussion des articles – la « dépenalisation » du droit de la concurrence.

Vous vous en êtes réjoui tout à l'heure en disant : « Nous avons progressé. »

M. Jean-Paul Charié, rapporteur. Dans quel sens ?

M. Jean-Pierre Philibert, rapporteur pour avis. Au moins, monsieur le ministre, dans un sens : vous n'avez plus parlé de « dépenalisation », mais de « civilisation ». C'est un progrès considérable.

M. le ministre délégué aux finances et au commerce extérieur. J'ai employé les des deux termes !

M. Jean-Pierre Philibert, rapporteur pour avis. Je préfère, pour ma part, le terme « civilisation ». En effet, au moment où l'Assemblée nationale étudiait cet important problème, une campagne a assimilé la dépenalisation à une amnistie, ce qui a faussé le sens d'une réforme inspirée par un souci d'efficacité et de cohérence et ce qui a entraîné le rejet des amendements que nous avons proposés.

Il me paraît utile de revenir brièvement sur l'argumentation en faveur d'une mise en jeu de la responsabilité civile, renforcée par les règles de l'article 36, de l'ordonnance rendues applicables par les amendements que j'avais déposés et qui autorisent toute personne intéressée à introduire l'action, ainsi que le parquet, le ministre chargé de l'économie et le président du Conseil de la concurrence.

Outre la lourdeur et le caractère inutilement déshonorant, en l'espèce, de la procédure pénale et, notamment, de ses conséquences sur le casier judiciaire des commerçants et des entrepreneurs, il convient de relever à nouveau les inconvénients de l'incrimination pénale de pratiques qui, pourtant, n'ont pas d'effets sur le marché et ne constituent pas des atteintes à la concurrence.

Depuis l'entrée en vigueur du nouveau code pénal, les poursuites engagées contre une personne morale obligent le ministère public, en application des articles 131-49 et R. 131-36, à aviser les représentants du personnel, ce qui – nous l'avons rappelé – risque d'avoir des incidences graves sur le climat social de l'entreprise et sur le fonctionnement même de celle-ci.

Le montant de l'amende encourue – 500 000 francs pour les personnes physiques, 2 500 000 francs pour les personnes morales – est évidemment disproportionné avec la gravité d'une erreur au niveau de la facturation ou de la fixation d'un prix de revente en l'état qui se révélerait inférieur au prix d'achat majoré des taxes et des coûts de transport.

Monsieur le ministre, vous avez tout à l'heure appelé à votre secours la vache folle, qu'on assaisonne à toutes les sauces,...

M. Xavier de Roux. Pas à toutes les sauces ! (*Sourires.*)

M. Jean-Pierre Philibert, rapporteur pour avis. ... sauces, je l'espère, non culinaires (*Sourires*), comme si vous aviez voulu nous convaincre de la validité d'un argument, qui, selon nous, ne tient pas.

Vous nous avez donné, en première lecture, plusieurs exemples qui, ainsi que je l'avais souligné, pouvaient déjà faire l'objet d'incriminations pénales. La fausse facturation, le dol, l'escroquerie sont des pratiques sanctionnées

pénalement. Point n'est besoin, monsieur le ministre, d'y revenir dans un texte sur la loyauté et l'équilibre des relations commerciales.

La suppression des sanctions pénales nous avait paru répondre également à une exigence de logique juridique.

La répression pénale est fondée sur l'idée de préjudice causé à la société, qui en demande réparation par l'intermédiaire du ministère public. Or nous sommes ici dans le cadre du titre IV, consacré aux pratiques restrictives, et non du titre III, qui traite des atteintes à la concurrence sanctionnées par le Conseil de la concurrence.

Des pratiques purement micro-économiques affectant seulement les relations contractuelles continueraient donc d'être réprimées par les tribunaux correctionnels, tandis que des actes plus graves portant atteinte à la concurrence y échapperaient, puisque les règles du titre III ne sont pas assorties de sanctions pénales proprement dites.

En première lecture, j'avais noté, en vous approuvant, que, pour des faits autrement plus graves et plus attentatoires au droit de la concurrence, vous aviez choisi la voie de la responsabilité civile, et non celle de l'incrimination pénale.

A cela s'ajoutent des raisons tenant à l'efficacité de l'action en responsabilité civile. En regard du caractère très strict des incriminations pénales et de la lourdeur de la procédure justifiée par la nécessaire protection des libertés individuelles et de l'honneur des personnes auquel une sanction pénale est de nature à porter atteinte, la souplesse de l'action civile nous avait paru décisive : rapidité de la procédure, possibilité d'obtenir le prononcé de mesures conservatoires, proportionnalité des dommages et intérêts à la gravité du préjudice subi.

S'agissant plus précisément de la revente à perte, il nous avait semblé que le texte lui-même plaidait en faveur de la dépenalisation. Dès lors que le refus de vente devient licite et qu'il constitue entre les mains du producteur une arme lui permettant de combattre une pratique de revente à perte, il serait logique de décider que, dans un cas comme dans l'autre, le préjudice causé par un abus donne lieu à une action civile de droit commun.

Monsieur le ministre, une réforme de ce genre est, je le reconnais, un cocktail subtil. Il y faut certains ingrédients : l'émergence du problème, des circonstances favorables et du courage politique. Je crains qu'en la circonstance il ne manque l'un de ces trois ingrédients.

M. Xavier de Roux. Lequel ?

M. Jean-Pierre Philibert, *rapporteur pour avis.* Je vous connais suffisamment, monsieur le ministre, pour savoir que ce n'est pas le courage politique qui vous manque. Tout votre parcours politique le montre.

Ce n'est pas non plus l'émergence du problème. Chacun sait qu'il y a problème.

Alors, est-ce – vous allez nous le dire – que les circonstances ne sont pas à ce point favorables que l'on ne puisse envisager cette indispensable réforme ?

Un jour ou l'autre, nous devons bien « civiliser » le droit de la concurrence, même si nous ne le faisons pas dans le cadre du présent projet de loi.

Monsieur le ministre – et ce sera mon dernier mot, madame le président, car j'ai conscience d'avoir abusé de votre indulgence – vous nous aviez parlé d'un éventuel compromis qui permettrait d'avancer dans la voie de la « civilisation ». Je n'ai pas cru devoir présenter des amendements permettant d'exonérer les seules personnes physiques de leur responsabilité pénale tout en maintenant

celle des personnes morales pour les mêmes faits. Il y aurait là une brèche injustifiable dans le principe d'égalité et dans celui de la légalité des délits et des peines, et cela méconnaîtrait la règle fondamentale fixée par le législateur à l'article 121-2 du nouveau code pénal selon laquelle « la responsabilité pénale des personnes morales n'exclut pas celle des personnes physiques auteurs ou complices des mêmes faits ». Aussi n'ai-je pas déposé d'amendement allant dans le sens de l'ouverture à laquelle vous vous étiez engagé mais qui ne me paraît pas conforme à l'état de notre droit.

Compte tenu des amendements que j'ai déposés et des observations que je viens de présenter, je donnerai – tout de même – un avis favorable à l'adoption du projet de loi.

M. Jean-Paul Charié, *rapporteur.* Très bien !

Discussion générale

Mme le président. Dans la discussion générale, la parole est à M. Georges Hage, premier orateur inscrit.

M. Georges Hage. Monsieur le ministre, ce projet de loi témoigne d'une certaine prise en compte de la déstructuration des relations commerciales que nous avons dénoncée mais révèle, en même temps ses limites.

Un amendement de M. Félix Leyzour au Sénat dénonçant les déséquilibres économiques résultant des importations sauvages et la pratique délibérée des dévaluations compétitives les a mis en évidence.

Exemple édifiant : le marché des chaussures de sport. Leur production, tout d'abord délocalisée en Corée du Sud et à Taïwan dans les années soixante-dix, le fut en Chine, en Indonésie, en Thaïlande lorsque les salaires coréens et taiwanais furent jugés trop coûteux par des commanditaires insatiables qui ignorent cyniquement les conditions de travail, les cadences infernales, le respect des normes de sécurité, voire les punitions corporelles et le travail des enfants.

Les bénéficiaires de ces commanditaires réalisent ainsi, ne leur brûlent pas les doigts.

Il paraît donc surprenant qu'un projet de loi ayant pour objet de contribuer à l'équilibre et à la loyauté des relations commerciales ne traite ni du problème du dumping social, ni de celui des délocalisations de productions à l'étranger, qui sont des pratiques aussi déloyales qu'immorales.

L'importation de produits en provenance de pays dépourvus de législation sociale où les droits de l'homme sont bafoués porte en outre de graves préjudices à nombre d'entreprises et de salariés de notre pays.

Le textile, l'habillement, la chaussure, le jouet, l'horlogerie, l'électroménager, l'électronique sont aujourd'hui sinistrés par ces pratiques scandaleuses.

C'est sans attendre et non lors de la future conférence de décembre de l'Organisation mondiale du commerce mondial, ainsi que vous l'avez signifié au Sénat à mon ami Leyzour, que la France doit avancer des propositions pour se démarquer de telles pratiques et pour que celles-ci cessent.

Pourquoi faut-il se soumettre à la seule OMC et ne pas conjurer ces pratiques dès aujourd'hui dans notre législation ?

Balancer en la circonstance, en invoquant « les 5 millions de Français qui travaillent à l'exportation », ce que vous faites au Sénat, relève à nos yeux d'un chantage douteux, dénué de toute ambition pour la défense de nos productions nationales au sein de cette conférence.

Le débat au Sénat n'a pas, comme nous l'avions proposé à l'Assemblée nationale, statué sur la notion de prix abusivement bas sur les produits revendus en l'état, qui font souvent partie de ces produits d'appel ou de ceux que la grande distribution revend à perte.

La commission des lois du Sénat s'est dite « réservée sur la possibilité de définir ce qui est un prix abusivement bas ». Nous n'acceptons pas cette sorte d'incapacité juridique. La résoudre est vitale. Les producteurs de fruits et légumes, savent, eux, ce qu'est un prix abusivement bas !

Progresser dans le sens de cette résolution témoignerait d'une volonté politique d'enrayer les rapports prédateurs de la grande distribution.

La revente à perte déclenche souvent une guerre des prix malsaine où les premiers éliminés sont les petits commerçants. Elle dévalorise le savoir-faire des producteurs en dévalorisant auprès des consommateurs l'image du produit.

Contrairement à une idée largement répandue, les consommateurs ne tirent à long terme aucun profit de ce genre de procédé. La mystification de la revente à perte est connue ; elle méprise les consommateurs.

Attirés par ces produits d'appel, ceux-ci finissent par en acheter d'autres qu'ils paieront cette fois au prix fort, et sur lesquels la grande distribution applique une marge maximale. Le monde des consommateurs ne se déniaise pas, contrairement à ce que voudrait la démocratie.

Quand une chaîne de magasins adopte ce genre de stratégie, elle devrait être sanctionnée pour chacune des infractions commises, c'est-à-dire pour chaque magasin où a eu lieu l'infraction, et non au seul échelon de la société mère.

Monsieur le ministre, vous avez fait observer au Sénat que « lors d'un contrôle effectué, dans une grande surface où il existe 70 000 à 80 000 références, si dix infractions étaient relevées, cela pourrait coûter au contrevenant 5 millions de francs au lieu de 500 000 francs, comme le propose ce projet ».

Mais alors, la sanction deviendrait réellement dissuasive !

Tant il est vrai que vouloir rassurer les petits commerçants, les producteurs agricoles, les PMI-PME, et préserver les marges de manœuvre de la grande distribution, c'est se condamner à un exercice difficile d'équilibre. Or, nous le savons tous, les capacités financières de la grande distribution sont très confortables, et elles supporteraient le montant de telles amendes, qui deviendraient alors dissuasives.

L'objet de ce projet de loi n'est-il pas d'introduire de nouveaux comportements dans les relations commerciales ? Dans cet esprit, l'Assemblée nationale avait supprimé l'interdiction du refus de vente. Les contraintes pesant sur les vendeurs sont plus lourdes que celles pesant sur les acheteurs. Ils se voyaient interdire le refus de vente et étaient contraints de prouver le caractère anormal de la demande de l'acheteur, alors que celui-ci joue à tout moment du déréférencement sans préavis et sans justification. Il faut donc inverser la charge de la preuve.

Je voudrais souligner, tout en criant haro sur certaines pratiques des grandes surfaces, qu'il s'agit avant tout d'y mettre un frein.

La grande distribution est montée au créneau médiatique, prenant le consommateur en otage, annonçant des hausses de prix sur les 500 produits les plus « marketés » – veuillez m'excuser pour ce français. (*Sourires.*) Mais cette menace ne saurait nous abuser, tant elle est fallacieuse.

Ce n'est pas à cause de cette loi que les prix augmenteront. Mais, une fois les concurrents éliminés par des pratiques déloyales, comme la revente à perte, la concurrence sur les prix disparaît et la grande distribution est alors libre de pratiquer les prix qu'elle veut. C'est bien les pratiques déloyales qui font augmenter les prix, comme le précisait récemment notre collègue Charié, qui est très compétent en la matière.

Bien que les performances de ces grandes surfaces soient bonnes – leurs résultats ont progressé en 1994 –, la part des salaires dans la valeur ajoutée y diminue, de même que les effectifs par mètre carré de surface de vente, cependant que se développent la précarité et le temps partiel et qu'on s'attend à de multiples regroupements.

Ce secteur attire l'intérêt des investisseurs depuis le début de l'année. Carrefour a gagné 35 p. 100, voire 36 p. 100, Casino 42 p. 100, voire 43 p. 100, Promodès 21 p. 100, voire 22 p. 100.

On pourrait dire que les magnats de la grande distribution ont le vent en poupe. Aussi, ce projet de loi risque tout au plus de les intimider. Les dispositions proposées ne seront pas en mesure de les museler. Nous ne sommes pas les seuls à les qualifier de prédateurs et à dénoncer, que le fait parmi eux, certains se déclarent aptes à contourner le système.

Nous touchons une fois de plus au problème crucial que représente la course au profit dans le système économique que nous souffrons et dont vous paraissez bien en peine de juguler les effets pervers.

Il ne suffit pas de souhaiter le maintien d'un réseau de relations commerciales équilibrées dans lequel le petit commerce indépendant, dit de proximité, doit avoir toute sa place, il faut en outre relever le pouvoir d'achat du consommateur et prévoir une taxe sur le chiffre d'affaires afin d'aider directement au maintien et aux nouvelles installations de commerces dans les zones rurales, dans les centres-villes et les cités.

Je souhaite que le rapporteur nous informe sur l'application de la loi en discussion, même si nous en regrettons les limites mais, pour autant, comme en première lecture, le groupe communiste s'abstiendra.

Mme le président. La parole est à M. Xavier de Roux.

M. Xavier de Roux. Madame le président, monsieur le ministre, mes chers collègues, comme l'a dit le rapporteur pour avis de la commission des lois, ce texte a pris des proportions importantes, puisqu'il est passé de cinq à vingt-quatre articles.

La lecture du projet par le Sénat a révélé des difficultés certaines. Il vise uniquement la grande distribution alors qu'un texte sur la concurrence doit s'appliquer à tous, énoncer des concepts clairs et non proposer une énumération qui ressemble parfois à un inventaire à la Prévert.

Il faut parvenir à un texte plus resserré, plus conceptuel.

Trois points sont en débat.

D'abord, la réforme du conseil de la concurrence, proposée par notre collègue Bétaille du haut de sa grande expérience ; nous devons suivre sa suggestion.

Le deuxième point est absolument crucial : c'est la suppression de l'interdiction du refus de vente, adoptée par l'Assemblée en première lecture. Si nous voulons élaborer un droit de la concurrence moderne, nous devons supprimer cette notion car, cela a été dit et redit, l'essentiel des contentieux qui s'est développé entre les producteurs et la

grande distribution est né de cette interdiction. Si l'on supprime cette interdiction, on supprimera du même coup un motif essentiel de contentieux, et ce sera une bonne chose. Il y a suffisamment de textes visant les pratiques discriminatoires pour remplacer cette notion. Nous devons donc revenir fermement à ce que nous avons décidé en première lecture, et qui était une bonne façon de faire le droit.

Je crains que la formule alambiquée retenue par le Sénat ne soit un nouveau nid à difficultés.

M. Jean-Paul Charié, rapporteur. Eh oui !

M. Xavier de Roux. Soyons clairs et ne faisons pas les choses à moitié car, sinon, elles ne seront pas faites du tout.

Troisième point en débat : la dépenalisation, ou la « civilisation ».

Civilisation, quel beau mot ! (*Sourires.*)

Puisque vous avez utilisé le mot, monsieur le ministre, soyons définitivement civilisés ! Quels sont les écueils à éviter ?

Les rapporteurs ont relevé une contradiction flagrante entre le titre IV et le titre III de l'ordonnance de 1986. Les infractions les plus graves au droit de la concurrence, les plus sensibles, les plus micro-économiques, visées au titre III, sont frappées de sanctions pécuniaires.

M. Jean-Pierre Philibert, rapporteur pour avis. Exact ! Par le Conseil de la concurrence.

M. Xavier de Roux. Mais les infractions individuelles, micro-économiques, visées au titre IV, sont sanctionnées pénalement, avec le caractère infamant qui s'attache à ce type de sanction. Si l'on rapproche cela des dispositions du nouveau code pénal, il faudrait prendre en compte l'intention, qui est au cœur de tout délit. En conservant cette contradiction, vous créez là encore un nid de difficultés.

Le rapporteur pour avis de la commission des lois avait proposé de passer immédiatement à une conception purement civile. Je ne veux pas engager le groupe UDF mais je pense qu'il existe une voie médiane qui consisterait à sanctionner de la même façon la totalité des infractions au droit de la concurrence, c'est-à-dire de prévoir des sanctions pécuniaires, et non des sanctions pénales.

M. Jean-Paul Charié, rapporteur. Si vous y arrivez, parfait !

M. Xavier de Roux. Il faut recourir aux sanctions pécuniaires. On me rétorque qu'elles vont être prononcées par des juridictions civiles. Mais c'est déjà le cas aujourd'hui ! Les infractions visées au titre III sont soumises, en appel, à la cour d'appel de Paris. Or celle-ci n'a pas les mêmes pouvoirs que le Conseil d'Etat en matière de contentieux administratif. Elle n'annule pas simplement la décision du Conseil de la concurrence mais la rejuge en appel, peut infliger les sanctions pécuniaires qu'elle souhaite et augmenter le montant des sanctions pécuniaires infligées par le Conseil de la concurrence, qui est en quelque sorte une juridiction de première instance.

Il ne faut donc pas dire que les juridictions civiles ne peuvent pas prononcer des sanctions pécuniaires. Et ce qu'elles font déjà pour les infractions visées au titre III, pourquoi ne le feraient-elles pas pour celles visées au titre IV ? Pourquoi n'aurions-nous pas un texte unique, qui protégerait à la fois les droits des victimes – c'est l'article 1382 – et l'intérêt général, en permettant au juge d'infliger des sanctions pécuniaires ?

Je crois, monsieur le ministre, qu'il m'est difficile de vous convaincre car je vous vois hocher la tête. Mais réfléchissez, et vous verrez que la nuit porte conseil ! Je suis persuadé que, demain, lorsque nous examinerons les amendements ayant pour objet de civiliser le droit de la concurrence, nous serons d'accord, et que la dépenalisation l'emportera.

M. Jean-Pierre Philibert, rapporteur pour avis. Très bien !

Mme le président. La parole est à M. Maurice Depaix.

M. Maurice Depaix. Monsieur le ministre, mes chers collègues, l'Assemblée nationale examine aujourd'hui en deuxième lecture le projet de loi relatif à la loyauté et à l'équilibre des relations commerciales.

Ce texte, qui peut se confondre avec celui relatif au développement et à la promotion du commerce et de l'artisanat, étudié la semaine dernière, traite des relations commerciales entre des acteurs beaucoup plus variés. Il concerne aussi bien les industriels, notamment les PME, que les agriculteurs, les petits commerçants, les grands distributeurs, les sociétés, les individus, les fournisseurs et vendeurs de tout genre.

L'intitulé même du texte que nous examinons aujourd'hui démontre que loyauté et équilibre ne sont pas forcément des références naturelles des relations économiques. Les divers textes qui ont réglementé ces relations n'ont pas réussi à établir une concurrence libre, loyale et équilibrée, que ces textes aient émané du Parlement, il y a soixante ans, ou qu'ils aient émané, plus récemment, de gouvernements habilités à légiférer par ordonnances, comme en 1945 et en 1986 !

Nous nous réjouissons donc de cette réforme de l'ordonnance du 1^{er} décembre 1986 sur la liberté des prix et de la concurrence. Comme l'a dit M. le rapporteur pour avis de la commission des lois, Jean-Pierre Philibert : « On ne peut que souscrire aux objectifs poursuivis par le texte : améliorer la transparence des factures, renforcer la répression de la vente à perte, dissuader toute sorte d'abus tels que le chantage ou le déréférencement, la rupture brutale des relations commerciales qui asphyxie les PME, les prix abusivement bas qui déstabilisent une filière de production et nuisent au petit commerce. » Ce sont là des intentions louables que nous partageons.

Cependant, ce texte va-t-il réellement faire naître une nouvelle concurrence, saine et loyale, qui sauvera puis créera des emplois tout en défendant le panier de la ménagère, comme vous le prétendez, monsieur le ministre ? Ce que nous avons entendu tout à l'heure dans l'hémicycle montre que des inquiétudes se manifestent de toute part.

Ce texte va-t-il engendrer le paradis commercial que vous décrivez, où l'agneau pourra sans risque négocier avec le loup ? Le groupe socialiste et apparentés ne le pense pas.

Rappelons qu'il s'agit de modifier principalement le titre IV de l'ordonnance du 1^{er} décembre 1986 : « De la transparence et des pratiques restrictives. » Celui-ci devait, à l'époque où il a été publié, améliorer bien des choses. Mais il s'agit aussi de modifier d'autres dispositions de l'ordonnance, notamment en ce qui concerne le conseil de la concurrence, les pratiques anticoncurrentielles, etc.

Depuis plus d'un demi-siècle, les pouvoirs publics ont utilisé la loi sur le droit de la concurrence pour servir certaines causes légitimes. Après-guerre, il fallait lutter contre

la pénurie alimentaire ; plus tard, c'était l'inflation qui préoccupait le gouvernement ; enfin, on voulut moderniser la distribution.

Aujourd'hui, la pénurie alimentaire et même l'inflation sont loin de nos préoccupations mais nous constatons que les textes ont encouragé à l'excès le développement de la grande distribution. Les relations fournisseurs-distributeurs-consommateurs en ont été considérablement perturbées. Le droit actuel de la concurrence apparaît totalement dépassé. N'avons-nous pas créé, par des textes que l'on croyait bons et bien adaptés, le pouvoir absolu de la grande distribution ? N'avons-nous pas transformé nos PME en banquiers des grands distributeurs ? En janvier 1995, le rapport Villain a souligné cette situation regrettable en comparant les législations et les pratiques commerciales de divers pays. Ce rapport note que « les relations industrie-grande distribution sont nettement plus tendues en France ». Il souligne également certains signes d'une dégradation évidente des relations commerciales : le non-respect de la parole donnée et du contrat conclu, le transfert aux producteurs d'une partie des coûts de la distribution, les déréférencements abusifs. Plus récemment, le rapport Charié a dressé un constat accablant et a montré la nécessité de « condamner les pratiques déloyales qui ruinent la libre concurrence ».

Tout cela nous pousse à approuver les principes, à admirer les bonnes intentions que ce texte exprime, mais à nous méfier de la traduction législative et surtout la façon dont ces mesures seront appliquées. Nous savons que l'enfer est souvent pavé des meilleures intentions. Comme nous le disait Jean-Pierre Balligand, le 21 mars dernier, il faut agir avec beaucoup de prudence. Une réglementation trop stricte sera difficilement applicable. N'allons-nous pas assister à la délocalisation de la facturation, à la multiplication de sociétés-écrans créées pour contourner le texte ? Ne faudra-t-il pas des armées d'inspecteurs pour en contrôler la bonne application ? Le conseil de la concurrence aura-t-il les moyens d'exercer ses compétences ? N'allons-nous pas provoquer de nouveaux litiges ? Plusieurs orateurs ont souligné ces dangers en première lecture, et encore aujourd'hui.

« Il serait désastreux qu'une nouvelle réforme doive être engagée dans quelques années, parce que la loi que nous allons adopter aurait été détournée, se serait révélée inapplicable ou aurait été tout simplement inappliquée », nous a dit M. le président de la commission de la production et des échanges. Quant à Jean-Paul Charié, notre rapporteur, il nous a avertis en première lecture : « Avant même de modifier la loi il faut savoir comment elle sera appliquée. Pour que la loi sur la libre et loyale concurrence soit appliquée, il faut multiplier les possibilités de détection des fautes et les saisines du juge et augmenter le caractère dissuasif des sanctions financières. »

Jean-Pierre Philibert nous prévenait aussi, le 21 mars dernier : « Ces dispositions sont rédigées de telle sorte que certains effets pervers risquent de l'emporter sur les bonnes intentions et les seuls véritables bénéficiaires du nouveau texte pourraient être, paradoxalement, les avocats. » Vous comprenez donc nos réticences et notre méfiance. Vous comprendrez aussi notre abstention. Nous craignons même que les nouvelles dispositions législatives ne se retournent contre ceux qu'elles tendent à protéger. L'économie est un sujet complexe. Il n'est jamais facile de protéger le faible contre le fort. C'est, en général, le but essentiel de toute loi. Ici, il faut protéger le producteur, qu'il soit industriel ou agricole, pour assurer le maintien ou la création de nombreux emplois. Il faut aussi protéger le consommateur. Nous ne pouvons

donc pas nous opposer à l'adoption de ce texte, mais nous ne pouvons pas non plus l'approuver car nous en percevons certains dangers. Nous regrettons la timidité de certaines dispositions et soulignons certains oublis s'agissant de loyauté de la concurrence.

Prenons le cas de l'interdiction de la revente à perte. Elle comporte six exceptions : la cessation ou le changement d'activité commerciale, le caractère saisonnier des produits à l'exception des vins de primeur,...

M. Jean-Paul Charié, rapporteur. On va y revenir !

M. Maurice Depaix. ... l'obsolescence des produits, le réapprovisionnement à un coût inférieur, l'alignement indispensable sur un prix pratiqué par un autre commerçant et la péremption rapide du produit. N'y a-t-il pas là de multiples possibilités de contourner l'interdiction de vente à perte ? Ce texte ne va-t-il pas ainsi rejoindre les multiples textes inappliqués parce que réellement inapplicables ?

Les indications obligatoires que nous trouverons sur la facture empêcheront-elles la revente à perte ? Les prix d'appel seront-ils désormais impossibles ? Nous ne le pensons pas. Votre texte est insuffisant en ce qui concerne les promotions, qui ne sont pas correctement limitées en durée, périodes et fréquences, notamment pour les produits périssables. Le chantage au déréférencement, l'exigence de prix trop bas et des délais de paiement trop longs continueront à vicier la relation commerciale. Certes, le refus de vente pourra être une réponse mais la réglementation mise en place aujourd'hui ignore les activités perverses de certains monopoles publics qui agissent dans le secteur concurrentiel.

L'exposé des motifs prévoyait initialement l'institution de « garde-fous propres à assurer la loyauté de la concurrence entre le secteur public et le secteur privé ». Mais le Conseil d'Etat a rejeté le projet en demandant son extension aux entreprises privées chargées par délégation d'un service public. Vous prétextez, monsieur le ministre, de la nécessité d'une concertation préalable. En fait, vous avez reculé devant les grandes compagnies, notamment la Lyonnaise et la Générale des Eaux.

L'agriculture nous semble peu présente dans ce texte. Elle a pourtant des problèmes spécifiques et le marché des productions agricoles est un volet important des relations commerciales. N'oublions pas que 65 p. 100 des produits alimentaires passent par la grande distribution. L'adaptation quantitative et qualitative des produits agro-alimentaires aux marchés nécessite des dérogations à l'interdiction des ententes et l'encadrement des promotions. Elle justifie une lutte plus importante contre les prix anormalement bas. Le rapport de force établi entre les producteurs agricoles, les entreprises agro-alimentaires et la grande distribution est très inégal. C'est véritablement la lutte du pot de terre – c'est bien le cas de le dire ! – contre le pot de fer ! Le caractère périssable des produits frais aggrave encore la situation. Ne serait-il pas normal de limiter le délai de paiement des produits à leur durée de vie ?

Certes, des décrets ont été rédigés, ou sont en préparation, mais ils ne tiennent pas compte de certains souhaits des agriculteurs. En effet, il ne prennent pas en compte les produits bénéficiant d'une certification de conformité, les problèmes spécifiques à l'agriculture de montagne, les vins et eaux de vie bénéficiant d'une AOC. Le contenu des accords est restreint en certaines matières s'agissant notamment de la possibilité de contrôler l'entrée de nouveaux opérateurs au sein d'une filière réservée aux labels et de la suppression de la possibilité de fixer un prix de

vente conseillé aux consommateurs en raison des risques d'atteinte à la concurrence. Un autre décret prévoirait, semble-t-il, des mesures d'adaptation à des situations de crise. Mais ces textes ne tiennent pas compte de certaines situations spécifiques à l'agriculture.

La lutte contre le paracommercialisme pratiqué par certaines associations est reportée au dépôt d'un rapport particulier. Ne fallait-il pas poser certains principes dès maintenant? La clause de réserve de propriété, dont l'usage est répandu en France, mériterait une étude sérieuse afin de la rendre efficace dans le but d'un réel équilibre des relations commerciales. Nous approuvons totalement l'interdiction des prix d'appel sur les carburants et sur les enregistrements sonores. Cette dernière disposition, introduite par le Sénat, rejoint toute une politique engagée en faveur du livre. Enfin, nous souhaitons la dépénalisation – on a parlé de « civilisation » – des sanctions. « Il est anormal, dans un pays qui veut avoir un droit moderne de la concurrence, de cumuler les sanctions fiscales et les amendes pénales », nous disait Jean-Pierre Philibert, le 21 mars dernier. Si je l'ai souvent cité, c'est parce qu'il avait raison sur certains points.

Certains ont demandé, avant cette deuxième lecture, qu'une expertise juridique, économique et politique soit réalisée par une mission de réflexion associant la commission des lois et celle de la production. Où en sommes-nous? Nous ne le savons pas. « Il faut civiliser le droit de la concurrence. [...] Le code pénal impose une application stricte de la loi, ce qui est incompatible avec une matière aussi vivante que l'économie de marché. [...] Le droit européen de la concurrence s'appuie sur les sanctions civiles. Tout plaide en faveur du passage au civil du droit français de la concurrence... » Ce sont là les propos de notre rapporteur Jean-Paul Charié, propos que nous rejoignons.

M. Jean-Paul Charié, rapporteur. Merci, monsieur le porte-parole du groupe socialiste!

M. Maurice Depaix. Ce thème a fait l'objet de longs débats en première lecture, et nous y reviendrons certainement prochainement.

Comme je vous l'ai dit, le groupe socialiste s'abstiendra sur ce projet de loi, qui repose sur de bonnes intentions mais qui risque de rencontrer de nombreuses difficultés d'application. La liberté du commerce et la liberté d'entreprendre n'en sortiront pas renforcées.

M. Jean-Paul Charié, rapporteur. Mais si!

M. Maurice Depaix. Dans l'état actuel du texte, après sa première lecture à l'Assemblée nationale et au Sénat, la correction de certains déséquilibres risque de se faire essentiellement au grand désavantage des consommateurs et à l'avantage de quelques producteurs ou fournisseurs. On peut craindre que, à l'opposé des objectifs affichés, les remèdes proposés par le Parlement n'aient pour effet – comble du paradoxe pour les initiateurs du projet! – d'obliger législativement les grandes et moyennes surfaces à accroître leurs profits sur des produits sur lesquels existent déjà des marges bénéficiaires importantes en valeur absolue – leur cotation en Bourse en témoigne. Le réinvestissement de ces profits « obligés » pourrait entraîner des modifications structurelles importantes, créer des déséquilibres imprévisibles aujourd'hui dans de nouveaux secteurs ou générer des comportements inflationnistes. Tout cela justifie notre abstention.

Mme le président. La parole est à M. Christian Daniel.

M. Christian Daniel. Madame le président, monsieur le ministre, mes chers collègues, nous voilà donc en deuxième lecture, après presque deux mois de réflexion et un débat au Sénat qui nous a permis de réagir car il n'a pas eu la même teneur que le nôtre. En outre, la Haute assemblée n'a pas forcément eu les mêmes préoccupations que nous.

C'est en se demandant si nous sommes allés jusqu'au bout de la logique d'un rééquilibrage durable de relations commerciales plus loyales que le groupe RPR aborde cette deuxième lecture. Ce texte peut être amélioré sur de nombreux points. Quel rôle joueront les accords et les dérogations à l'interdiction des ententes ou la procédure relative au prix abusivement bas? Notre rapporteur Jean-Paul Charié et vous-même, monsieur le ministre, vous êtes exprimés sur ce dernier point en évoquant le prix du carburant. Quelle procédure mettre en place contre les promotions sauvages qui déséquilibrent les marchés? Devons-nous poursuivre notre réflexion sur le refus de vente? Le groupe RPR apportera sa contribution sur ces différentes questions.

En première lecture, nous avons débattu des accords pour déterminer s'il fallait emprunter la voie législative ou réglementaire et quel serait le rôle du conseil national de la concurrence dans la préparation des décrets d'exemption qui, dans les filières agricoles, sont aujourd'hui connus. La filière professionnelle agricole semble globalement satisfaite. Cependant, comme l'a souligné l'orateur précédent, ces décrets comportent quelques lacunes. En effet, ils ne font pas référence aux produits mentionnant une indication géographique de provenance, aux vins AOC ou aux produits ayant le label « montagne ».

S'agissant des accords de crise, il semble que la référence à plusieurs campagnes successives précédentes puisse atténuer les effets négatifs d'une seule campagne. Sur ce point aussi nous vous ferons part de notre réflexion, monsieur le ministre.

Nous souhaitons que la procédure relative aux prix abusivement bas soit étendue à toutes les formes de vente. Certes, se pose la question de la définition de la revente à perte, mais les notions de prix abusivement bas et de revente à perte se recouvrent souvent. En la matière, nous pensons surtout au prix du carburant, sujet qui mobilise particulièrement le groupe RPR, comme l'a dit notre rapporteur Jean-Paul Charié. Cette procédure relative aux prix abusivement bas pourrait aussi être élargie au domaine des transports routiers pour lesquels la Haute Assemblée a défini des critères permettant d'empêcher la pratique de prix trop bas: respect du code social, du code du travail, des normes de sécurité routière, du code de la route.

Quant aux promotions abusives qui désorganisent le marché, nous en avons également longuement débattu. A ce sujet, le groupe RPR a de nouveau déposé un amendement pour qu'il puisse y être mis fin soit par voie interministérielle, soit par voie préfectorale, cette dernière permettant d'agir plus rapidement lorsque les promotions dévastatrices sont plus localisées.

En ce qui concerne le refus de vente, nous ne sommes pas allés jusqu'au bout de la logique du texte.

M. Jean-Paul Charié, rapporteur. Très juste!

M. Christian Daniel. Comme l'a déjà dit Jean-Paul Charié, le droit de refuser de vendre est la juste contrepartie du droit de refuser d'acheter. C'est également un contrepois à la menace de déférencement d'un produit. Nous considérons que le refus de vente n'est pas abusif

dans le cadre de la distribution sélective d'un produit de grande marque notamment, ou lorsqu'il n'est pas contraire à certaines dispositions de l'ordonnance de 1986, alors qu'il est abusif lorsqu'il met en difficulté une PME qui ne peut accéder à un marché. Je pense que nous ne sommes pas allés au bout de la démarche. Notre réflexion nous conduit à limiter la libéralisation du refus de vente, qui ne doit pas être complète.

Enfin, les représentants de la commission des lois, M. Philibert et M. de Roux, l'ont bien souligné, l'article 1^{er} fait de la facture le juge de paix. C'est elle qui permettra ensuite de définir et de formaliser les sanctions. Lors du débat en première lecture, nous avons souhaité une dépénalisation des sanctions, mais aujourd'hui, après réflexion, notre position n'est pas aussi tranchée.

Monsieur le ministre, il n'y a pas de bouc émissaire. Le contexte politique est favorable : un consensus se dégage entre les deux assemblées. Comme l'a dit M. Jean-Paul Charié, le consensus est également économique. Il existe chez les acteurs économiques, à quelques exceptions près. Mais à l'issue de ce débat, il faudrait que la grande distribution s'interroge, car, au-delà de ce projet de loi tant attendu qui va rétablir des règles de concurrence saines et interdire les excès, c'est bien grâce à la volonté partagée de tous les acteurs, de la grande distribution, notamment, que les dysfonctionnements auxquels nous voulons aujourd'hui que la loi mette un terme ne reviendront pas sous d'autres formes. (*Applaudissements sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République et du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre.*)

M. Jean-Paul Charié, rapporteur. Très bien !

Mme le président. La discussion générale est close. La parole est à M. le rapporteur.

M. Jean-Paul Charié, rapporteur. Madame le président, compte tenu de la qualité et du nombre des amendements déposés par certains de nos collègues et par le Gouvernement, la commission de la production et des échanges se réunira demain, à huit heures quinze, en application de l'article 88 du règlement. Je demande donc que le débat soit suspendu.

Mme le président. La suite de la discussion est renvoyée à la prochaine séance.

6

DÉPÔT DE RAPPORTS

Mme le président. J'ai reçu, le 28 mai 1996 :

– de M. Philippe Auberger, un rapport, n° 2818, fait au nom de la commission des finances, de l'économie générale et du Plan, sur le projet de loi portant règlement définitif du budget de 1994 (n° 2453) ;

– de M. Yves Bur, un rapport, n° 2819, fait au nom de la commission des affaires culturelles, familiales et sociales, sur le projet de loi relatif à l'information et à la consultation des salariés dans les entreprises et les groupes d'entreprises de dimension communautaire, ainsi qu'au développement de la négociation collective (n° 2701 rectifié).

7

DÉPÔT D'UN RAPPORT D'INFORMATION

Mme le président. J'ai reçu, le 28 mai 1996, de M. François-Michel Gonnot, un rapport d'information, n° 2816, déposé, en application de l'article 145 du règlement, par la commission de la production et des échanges, sur le développement économique du Viet-Nam et ses conséquences en matière d'urbanisation, en conclusion des travaux d'une mission d'information composée de MM. Patrick Ollier, Pierre Ducout, Ambroise Guellec, Yves Coussain et Christian Daniel.

8

DÉPÔT D'UN AVIS

Mme le président. J'ai reçu, le 28 mai 1996, de M. Pierre Favre, un avis, n° 2820, présenté au nom de la commission de la défense nationale et des forces armées sur le projet de loi portant règlement définitif du budget de 1994 (n° 2453).

9

DÉPÔT D'UN PROJET DE LOI ADOPTÉ PAR LE SÉNAT

Mme le président. J'ai reçu, le 28 mai 1996, transmis par M. le Premier ministre, un projet de loi, adopté par le Sénat, sur l'air et l'utilisation rationnelle de l'énergie.

Ce projet de loi, n° 2817, est renvoyé à la commission de la production et des échanges, en application de l'article 83 du règlement.

10

DÉPÔT D'UNE PROPOSITION DE LOI ADOPTÉE PAR LE SÉNAT

Mme le président. J'ai reçu, le 24 mai 1996, transmise par M. le président du Sénat, une proposition de loi, adoptée par le Sénat, relative à l'instruction des autorisations de travaux dans le champ de visibilité des édifices classés ou inscrits et dans les secteurs sauvegardés.

Ce projet de loi, n° 2814, est renvoyé à la commission des affaires culturelles, familiales et sociales, en application de l'article 83 du règlement.

11

DÉPÔT DE PROPOSITIONS DE LOI MODIFIÉES PAR LE SÉNAT

Mme le président. J'ai reçu, le 24 mai 1996, transmise par M. le président du Sénat :

– une proposition de loi, modifiée par le Sénat en deuxième lecture, tendant à créer un office parlementaire d'évaluation de la législation.

Cette proposition de loi, n° 2812, est renvoyée à la commission des lois constitutionnelles, de la législation et de l'administration générale de la République, en application de l'article 83 du règlement ;

– une proposition de loi, modifiée par le Sénat en deuxième lecture, tendant à élargir les pouvoirs d'information du Parlement et à créer un office parlementaire d'évaluation des politiques publiques.

Cette proposition de loi, n° 2813, est renvoyée à la commission spéciale, en application de l'article 83 du règlement.

12

ORDRE DU JOUR

Mme le président. Mercredi 29 mai 1996, à neuf heures, première séance publique :

Suite de la discussion, en deuxième lecture, du projet de loi, n° 2764, sur la loyauté et l'équilibre des relations commerciales.

M. Jean-Paul Charié, rapporteur au nom de la commission de la production et des échanges (rapport n° 2801).

A la fin de la séance :

Décision de l'Assemblée sur la demande de constitution d'une commission spéciale pour l'examen du projet de loi relatif à la mise en œuvre du pacte de relance pour la ville.

A quinze heures, deuxième séance publique :

Questions au Gouvernement ;

Suite de l'ordre du jour de la première séance ;

Discussion, en deuxième lecture, du projet de loi, n° 2756, de modernisation des activités financières.

M. Jean-Jacques Jegou, rapporteur au nom de la commission des finances, de l'économie générale et du Plan (rapport n° 2800).

La séance est levée.

(La séance est levée à vingt heures quarante.)

*Le Directeur du service du compte rendu intégral
de l'Assemblée nationale,
JEAN PINCHOT*

TRANSMISSION D'UNE PROPOSITION D'ACTE COMMUNAUTAIRE

Par lettre du 24 mai 1996, M. le Premier ministre a transmis, en application de l'article 88-4 de la Constitution, à M. le président de l'Assemblée nationale, la proposition d'acte communautaire suivante :

N° E 636. – Proposition de décision CE du Conseil relative à la conclusion de l'accord cadre de coopération destiné à préparer, comme objectif final, une association à caractère politique et économique entre la Communauté européenne et ses Etats membres, d'une part, et la République du Chili, d'autre part. Proposition de décision CE du Conseil relative à l'échange de lettres entre la Communauté et le Chili, concernant l'application provisoire de certaines dispositions de l'accord cadre de coopéra-

tion destiné à préparer, comme objectif final, une association à caractère politique et économique entre la Communauté européenne et ses Etats membres, d'une part, et de la République du Chili, d'autre part.

DEMANDE DE CONSTITUTION D'UNE COMMISSION SPÉCIALE ET OPPOSITION À CETTE DEMANDE

(Application de l'article 31 du règlement)

Projet de loi n° 2808 relatif à la mise en œuvre du pacte de relance pour la ville (renvoyé à la commission des affaires culturelles, familiales et sociales).

L'Assemblée a été informée le 28 mai 1996, par voie d'affichage, de la demande de constitution d'une commission spéciale présentée par M. le président du groupe socialiste pour l'examen de ce texte.

Mais une opposition, déposée par M. le président de la commission des affaires culturelles, familiales et sociales, est parvenue à la présidence avant la deuxième séance suivant cet affichage.

L'Assemblée sera appelée à statuer sur la demande à la fin de la première séance du mercredi 29 mai.

ORDRE DU JOUR ÉTABLI EN CONFÉRENCE DES PRÉSIDENTS

(Réunion du mardi 28 mai 1996)

L'ordre du jour des séances que l'Assemblée tiendra jusqu'au jeudi 13 juin 1996 inclus a été ainsi fixé :

Mardi 28 mai 1996, le matin, à dix heures trente :

Questions orales sans débat.

L'après-midi, à quinze heures, après les questions au Gouvernement :

Déclaration du Gouvernement sur la situation en Corse et débat sur cette déclaration.

Discussion, en deuxième lecture, du projet de loi sur la loyauté et l'équilibre des relations commerciales (nos 2764-2801).

Mercredi 29 mai 1996 :

Le matin, à neuf heures :

Suite de la discussion, en deuxième lecture, du projet de loi sur la loyauté et l'équilibre des relations commerciales (nos 2764-2801).

L'après-midi, à quinze heures, après les questions au Gouvernement :

Suite de l'ordre du jour du matin.

Discussion, en deuxième lecture, du projet de loi de modernisation des activités financières (n° 2756-2800).

Jeudi 30 mai 1996 :

Le matin, à neuf heures :

Discussion, en deuxième lecture, de la proposition de loi relative à l'adoption (nos 2727-2794).

L'après-midi, à quinze heures :

Discussion, en troisième lecture, de la proposition de loi tendant à favoriser l'emploi par l'aménagement et la réduction conventionnels du temps de travail (nos 2809-2811).

Discussion des conclusions du rapport de la commission des finances, sur la proposition de loi de MM. Charles Millon et Jean-Pierre Thomas, visant à créer un plan d'épargne entreprise retraite et la proposition de loi de M. Jacques Barrot, créant des fonds de pension (nos 741-1039-1286).

(Ordre du jour complémentaire : séance mensuelle réservée à un ordre du jour fixé par l'Assemblée, en application de l'article 48, alinéa 3, de la Constitution.)

(Les séances des mardi 28, mercredi 29 et jeudi 30 mai 1996 pourront être prolongées, s'il y a lieu, jusqu'à vingt et une heures trente.)

Mardi 4 juin 1996 :

Le matin, à dix heures trente :

Questions orales sans débat.

L'après-midi, à quinze heures, après les questions au Gouvernement :

Discussion du projet de loi portant règlement définitif du budget de 1994 (n° 2453).

Discussion du projet de loi relatif à l'information et à la consultation des salariés dans les entreprises et les groupes d'entreprises de dimension communautaire, ainsi qu'au développement de la négociation collective (n°s 2701 rect.-2765).

Mercredi 5 juin 1996 :

Le matin, à *neuf heures* :

Suite de la discussion du projet de loi relatif à l'information et à la consultation des salariés dans les entreprises et les groupes d'entreprises de dimension communautaire, ainsi qu'au développement de la négociation collective (n°s 2701 rect.-2765).

L'après-midi, à *quinze heures*, après les questions au Gouvernement :

Discussion du projet de loi relatif à la programmation militaire pour les années 1997 à 2002 (n° 2766).

Jeudi 6 juin 1996 :

Le matin, à *neuf heures*, et l'après-midi, à *quinze heures* :

Discussion, en troisième lecture, de la proposition de loi tendant à créer un Office parlementaire d'évaluation de la législation (n° 2812).

Discussion, en troisième lecture, de la proposition de loi tendant à élargir les pouvoirs d'information du Parlement et à créer un Office parlementaire d'évaluation des politiques publiques (n° 2813).

Suite à la discussion du projet de loi relatif à la programmation militaire pour les années 1997 à 2002 (n° 2766).

Eventuellement, vendredi 7 juin 1996 :

Le matin, à *neuf heures*, et l'après-midi, à *quinze heures* :

Suite de la discussion du projet de loi relatif à la programmation militaire pour les années 1997 à 2002 (n° 2766).

Mardi 11 juin 1996 :

Le matin, à *dix heures trente* :

Questions orales sans débat.

L'après-midi, à *quinze heures*, après les questions au Gouvernement :

Déclaration du Gouvernement sur la SNCF et débat sur cette déclaration.

Mercredi 12 juin 1996 :

Le matin, à *neuf heures*, et l'après-midi, à *quinze heures*, après les questions au Gouvernement :

Discussion du projet de loi autorisant la ratification de l'accord euro-méditerranéen établissant une association entre la Communauté européenne et ses Etats membres, d'une part, et la République tunisienne, d'autre part (n° 2767).

Discussion du projet de loi autorisant l'approbation de la convention d'entraide judiciaire en matière pénale entre le Gouvernement de la République française et le Gouvernement de la République de Corée (n° 2656).

Discussion du projet de loi, adopté par le Sénat, autorisant la ratification de la convention portant création du programme régional océanien de l'environnement (n° 2759).

Discussion du projet de loi, adopté par le Sénat, sur l'air et l'utilisation rationnelle de l'énergie (n° 2817).

Jeudi 13 juin 1996 :

Le matin, à *neuf heures*, et l'après-midi, à *quinze heures* :

Discussion, en deuxième lecture, du projet de loi relatif au contrôle de la fabrication et du commerce de certaines substances susceptibles d'être utilisées pour la fabrication illicite de stupéfiants ou de substances psychotropes (n°s 2753-2796).

Discussion de la proposition de loi, adoptée par le Sénat, tendant à actualiser la loi locale de chasse régissant les départements du Bas-Rhin, du Haut-Rhin et de la Moselle (n°s 2639-1803-2798).

Suite de la discussion du projet de loi, adopté par le Sénat, sur l'air et l'utilisation rationnelle de l'énergie (n° 2817).

